

## **Orientations Budgétaires 2007 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2007-2011**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Avant le vote du budget, prévu le 22 février prochain, **le débat d'orientations budgétaires** constitue pour notre assemblée un rendez-vous habituel, couplé désormais avec **l'actualisation du PPI**.

Il permet d'informer le Conseil Municipal de la situation de la collectivité, du cadre budgétaire dans lequel nous travaillons et des grandes lignes du projet de budget. **Surtout, ce débat est l'occasion de mettre l'accent sur deux points essentiels : la cohérence et l'ambition de notre action.**

**La cohérence d'abord, car nous nous inscrivons dans un cadre pluriannuel construit et balisé.**

Ce n'est pas une nouveauté, puisque la déclinaison du programme municipal au travers de l'exercice de programmation que constitue le PPI date de 2002. D'ailleurs, la Ville n'a eu de cesse depuis de travailler **avec la Communauté d'Agglomération**, pour s'inscrire dans des schémas d'aménagement partagés. Le travail d'élaboration du PLU en est un autre exemple.

**Nous disposons, avec Besançon 2020, d'une boussole pour construire le développement de la Ville, au-delà même des choix politiques de la seule équipe municipale.** Ce projet et les attentes que les acteurs locaux y ont exprimées constituent pour nous une obligation morale. Autre outil de programmation : **le Contrat de Projet Etat-Région** approuvé pour les 7 ans à venir par le Conseil Municipal du 18 décembre dernier. Lui aussi permet de fixer nos priorités dans une même logique de développement.

**Je veux souligner ensuite l'ambition qui est le deuxième mot clé de ces orientations budgétaires.**

Cette ambition est inscrite dans notre projet et entre les lignes des documents de cadrage évoqués ci-dessus. Elle se traduira particulièrement dans le budget à venir avec la **montée en charge des différents programmes d'investissement**. Cette ambition c'est celle aussi qui nous amène à **imaginer de nouvelles politiques**, des politiques fortes **qui favorisent le rayonnement de la Ville** (l'année Vauban en 2007 après la reconnaissance nationale de notre dossier UNESCO) et **des politiques au service de tous les publics**, par exemple avec la mise en place cette année du service des correspondants de nuit.

**Ces grandes orientations se déclinent dans un cadre budgétaire transparent et maîtrisé.**

**La situation financière de la collectivité est bonne et les règles de gestion que nous nous sommes fixées sont respectées.** Elles permettent de porter la montée en puissance de nos programmes, la réalisation de nos engagements et le développement du service rendu.

**Enfin, je peux d'ores et déjà annoncer que le budget 2007 sera construit sans hausse des taux de fiscalité.** C'est une volonté forte qui implique des choix de gestion affirmés et que permet la constance de nos choix budgétaires.

Le rapport ci-après détaille ces grandes orientations. Il est construit en **cinq parties successives** :

- I. Un cadre pluriannuel renouvelé
- II. Les grandes priorités du budget 2007
- III. Les bases de la préparation budgétaire
- IV. L'actualisation du PPI
- V. La construction du BP 2007

## **1<sup>ère</sup> Partie : Un cadre pluriannuel renouvelé**

### **1. Le cap fixé par Besançon 2020**

**Le Conseil Municipal du 30 novembre dernier a approuvé le projet Besançon 2020.** C'est le projet des Bisontins pour leur ville et le résultat d'un long travail de diagnostic, d'échanges et de réflexions. Il est donc particulièrement important d'y inscrire l'action et les projets municipaux. C'est une exigence, alors que l'élaboration d'un budget doit aussi tenir compte des contraintes du moment, du court et du moyen terme.

C'est pourquoi, il n'est pas inutile dans le cadre des orientations budgétaires de se replacer d'entrée dans le projet Besançon 2020.

Ce n'est pas le lieu de revenir ici sur l'analyse des évolutions économiques et sociales qui auront un impact sur le futur de la Ville, ni sur les principaux enseignements du diagnostic local. En revanche, rappelons les **enjeux identifiés pour Besançon** :

- le renforcement de sa notoriété,
- la nécessité du redimensionnement,
- le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique,
- le développement durable.

**Autre rappel important, celui des valeurs qui font le socle de ce projet** : la fraternité et la cohésion sociale, le travail et la création de richesse, la générosité et l'ouverture, la créativité pour l'innovation et la responsabilité pour le développement durable.

**D'une façon générale, le débat préalable à l'élaboration de Besançon 2020 a montré que 5 orientations s'imposaient. Elles inspirent notre action inscrite dans le budget 2007 :**

- le développement de l'économie et l'emploi,
- le pari sur les savoirs et la connaissance,
- la qualité de Ville,
- l'harmonie,
- l'ouverture.

Dans Besançon 2020, ces orientations se déclinent en une série de **leviers d'actions**. Ils doivent nous inspirer pour le développement de nos politiques, pour répondre aux enjeux de demain et pour accompagner les attentes des actuels et futurs Bisontins.

Cela passe par l'attractivité du territoire, le soutien au développement économique et à l'emploi, le développement des synergies, tout particulièrement avec la Communauté d'Agglomération. C'est aussi savoir valoriser la connaissance et la culture et investir dans l'intelligence. L'enseignement supérieur, la création, le rayonnement, l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse sont autant de priorités. La qualité de la Ville, l'excellence du cadre de vie de Besançon et de tous ses patrimoines sont aussi des atouts remarquables. L'harmonie, la solidarité, le développement d'autres formes de citoyenneté, la place à donner à toutes les générations et la capacité à garantir la tranquillité publique sont toujours à renforcer. Enfin, les grands enjeux du développement s'imposent à nous avec l'arrivée de la LGV et notre inscription dans un réseau métropolitain.

L'ensemble des réflexions et des documents produits lors de l'élaboration de Besançon 2020 constitue une matière très riche, où nous nous inscrivons.

## **2. Les enjeux du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013**

Le Conseil Municipal du 18 décembre dernier a approuvé un autre document de programmation pluriannuel partagé entre l'Etat et les principales collectivités régionales : **le Contrat de Projets élaboré pour une période de 7 ans.**

**Le diagnostic territorial du CPER est complété des priorités fixées au niveau national et européen : la compétitivité et l'attractivité des territoires, le développement durable et la préservation de l'environnement, la cohésion sociale et territoriale.** A partir de ces éléments, le Contrat de Projets qui est le reflet de ces priorités se décline en **trois grands enjeux** :

• **Le renforcement de la compétitivité du territoire régional et le développement d'une stratégie de l'innovation :**

- en prenant appui sur les secteurs clés de l'économie franc-comtoise et en favorisant le lien entre la recherche et les entreprises,
- en développant un outil d'aide à la compétitivité, à l'innovation et à la formation,
- en donnant un souffle nouveau à l'économie régionale du numérique,
- en développant des fonctions métropolitaines de haut niveau et en structurant un environnement attractif pour les entreprises.

• **La préservation de l'environnement et la prise en compte du développement durable :**

- en tenant compte des principaux risques qui pèsent sur le patrimoine naturel de la Région,
- en développant une véritable politique de filière pour le secteur du bois et en valorisant l'utilisation de ce matériau à des fins énergétiques.

• **L'accessibilité du territoire et la cohésion sociale et territoriale régionale :**

- en diversifiant et sécurisant les trajectoires professionnelles face aux mutations du tissu industriel et de l'emploi régional,
- en anticipant et en accompagnant l'arrivée du TGV Rhin Rhône,
- en assurant un développement équilibré des massifs du Jura et des Vosges,
- en accompagnant les projets de collectivités locales urbaines et rurales.

Ces enjeux, pour l'Etat, sont déclinés en **10 grands projets**. Lors des négociations menées sur le CPER, et en liaison avec la Région, **la Ville et la Communauté d'Agglomération** ont su mettre l'accent sur leurs **propres priorités, en cohérence avec le schéma Besançon 2020**. C'est le cas notamment du développement économique et de la recherche, du développement universitaire, de dossiers stratégiques pour le rayonnement de Besançon (port fluvial, fortifications et Citadelle, institut fédératif régional du cancer) et de dossiers à forte valeur ajoutée en matière de développement durable.

**Le cadre fixé par le CPER est lui aussi stratégique.** Non seulement il permet de marquer et de renforcer le rôle de la capitale régionale, mais il permet de mobiliser des moyens financiers non négligeables et notamment des crédits FEDER. Au-delà des objectifs qu'il fixe, il contraint aussi la Ville et la CAGB, sur la durée de la programmation, à une obligation de résultat.

## **3. Le renforcement des synergies entre la Ville et la CAGB**

Les réflexions menées précédemment montrent clairement **les complémentarités et les préoccupations communes de la Ville centre et de l'agglomération.**

D'ailleurs, que ce soit dans le cadre de la réflexion Besançon 2020 ou de la participation aux discussions et aux négociations du Contrat de projets, la Ville et la CAGB ont travaillé de concert.

Plusieurs rapports récents (dont le rapport Richard et le rapport annuel de la Cour des Comptes) se sont montrés critiques au regard du coût de **l'intercommunalité**. Dans le même temps, **les citoyens, comme d'ailleurs les instances européennes, en font des acteurs indispensables du développement du territoire.**

Pour Besançon, après une phase de montée en puissance, il est aujourd'hui évident que la Ville et l'intercommunalité ont **la nécessité de travailler ensemble et de renforcer leurs liens**. C'est un élément de contexte à souligner et qui doit prendre toute sa place dans une réflexion pluriannuelle.

C'est d'ailleurs dans cette logique que le Conseil Municipal du 18 décembre dernier a délibéré favorablement sur la mise en place de **nouveaux services communs entre la Ville et la CAGB**, notamment deux services stratégiques : la recherche et la gestion des fonds européens et la création d'une nouvelle mission prospective et stratégie.

Cette dernière traite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 **des grands dossiers d'aménagement partagés** : la LGV, le SCOT, le CDP, le réseau métropolitain Rhin-Rhône notamment. Ce renforcement et le mouvement de rapprochement entre les deux structures est là aussi un engagement sur l'avenir.

Il apportera quelques légers bouleversements dans les comparaisons de BP à BP (en obligeant le retraitement à périmètre constant), mais il s'agit surtout d'une première évolution opérationnelle, permettant de gérer, à une échelle supérieure, des enjeux de développement clairement identifiés.

## **2<sup>ème</sup> Partie : Les grandes priorités du budget 2007**

### ***1. L'investissement au service du développement***

Au travers de Besançon 2020, nous voulons «construire ensemble la Ville de demain». Et la première orientation du projet de Ville est bien centrée autour du **développement économique et de l'emploi**. Certes, la Ville n'est pas le seul acteur dans ce domaine. Elle n'est pas directement compétente mais le développement suppose la création de richesse et donc **un effort d'investissement**. C'est pour l'équipe municipale une préoccupation forte au travers du Programme Pluriannuel d'Investissements.

**En 2007, nous poursuivrons la mise en oeuvre de nos projets, programmés et inscrits dans la durée.** L'actualisation du PPI est proposée au Conseil Municipal, avec la présentation des premières orientations du budget. Surtout, 2007 marquera une accélération des moyens consacrés aux projets d'investissements avec **un volume d'investissement qui augmentera de BP à BP de l'ordre de 5 %**. C'est un effort significatif, cohérent avec l'engagement financier approuvé par le Conseil Municipal du 18 décembre dernier pour l'accompagnement et la réalisation des grands objectifs du contrat de projets.

**En 2007, les grands projets d'aménagement** concerneront notamment le PRU de Planoise, avec le programme d'équipements publics, le parc urbain, la réhabilitation du parking Cassin, mais aussi l'avancement des travaux du PRU de Clairs-Soleils. Parmi les autres grands projets d'équipement, en phase opérationnelle, on peut citer ceux du Centre International de Séjour, les travaux sur le site de la Citadelle ou la programmation de ceux de la SMAC. Plus généralement, l'année 2007 sera consacrée au montage des dossiers inscrits dans le CPER et à la finalisation des études d'aménagement sur les sites à fort enjeu de développement pour la Ville : le pôle Viotte, les sites Saint-Jacques et Vauban, ceux du port fluvial et des Prés de Vaux.

**Enfin, 2007 permettra de réaliser un effort particulier en faveur des travaux et des équipements de proximité.** Ainsi les crédits de tranches annuelles augmenteront de plus de 2 M€ d'un exercice sur l'autre.

Si la première partie du mandat a été largement consacrée aux travaux de mises aux normes, d'amélioration des conditions de sécurité et d'accueil du public (avec notamment une priorité marquée pour le secteur des écoles), il s'agit désormais de rééquilibrer nos moyens d'investissement sur **l'accompagnement des grands projets d'investissement, au plus près des attentes des habitants.**

Dans une logique de développement durable et conformément à l'engagement pris par la Ville au titre du programme «Cités de l'énergie», l'accent sera mis sur une revalorisation des crédits en faveur des investissements dans le domaine de l'énergie. D'autres domaines donneront lieu à une revalorisation des crédits s'agissant des travaux de voirie, d'espaces verts, des crédits de bâtiment en matière sportive notamment. Depuis le début du mandat l'ensemble de ces crédits aura augmenté de près de 75 %.

## **2. L'éducation, la recherche et la culture pour une ville dynamique**

**Le savoir et l'intelligence** sont une des priorités majeures du projet Besançon 2020 et une autre forme d'investissement sur l'avenir, un investissement humain pour un apprentissage de la citoyenneté.

**L'éducation est au coeur de nos dispositifs.** Depuis 2002, nous avons travaillé à améliorer le **cadre de vie des enfants dans les écoles et les crèches et les conditions de travail des enseignants**. Nous continuerons cet effort en 2007 avec par exemple la montée en puissance du projet de cuisine centrale qui mobilisera près de 1 M€ de crédits d'investissement en 2007 et la réalisation des travaux prévus sur la crèche Bersot. Nous poursuivrons également l'opération cartable numérique et l'informatisation des écoles.

Comme nous nous y étions engagés, la revalorisation des crédits pédagogiques à disposition des enseignants sera poursuivie pour atteindre le doublement de ces crédits au terme du mandat. Enfin, 2007 permettra pour la première année complète, la mise en oeuvre du **programme de réussite éducative** initié par la Ville et la finalisation du **nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF**.

Le dynamisme de la Ville est indissociable de celui de sa jeunesse et de la richesse que constituent **l'université et le monde étudiant**, comme le lien à valoriser entre **la recherche et le monde économique**. C'est un axe majeur du CPER sur lequel intervient plus spécifiquement la CAGB. Pour ce qui concerne la Ville, près d'1 M€ de dépenses sont prévues en 2007 avec notamment le versement de participations pour les travaux de la Cité Universitaire Canot et de l'UFR Médecine Pharmacie. D'autres projets sont en phase préopérationnelle, comme la réalisation du restaurant universitaire de la Bouloie.

Enfin, 2007 permettra de renforcer les liens avec nos partenaires, l'Etat mais aussi l'université et la Région pour travailler au montage et aux études nécessaires aux grands dossiers du CPER, comme celui de la Maison des Sciences de l'Homme, mais aussi les études de préfiguration de la BUBM et du pôle environnemental dans lequel s'inscrira le futur jardin botanique.

**Dernier axe de cette thématique : le développement culturel.** L'année 2007 sera à nouveau une année riche en événements avec **l'année Vauban**. Rappelons que le budget de cette manifestation d'envergure est de l'ordre de 1,2 M€. Notre engagement est aujourd'hui renforcé par la décision nationale de soutenir le projet Vauban auprès de l'UNESCO. Nous accentuerons ainsi nos interventions sur la Citadelle et la réhabilitation des fortifications. 2007 est aussi l'année d'achèvement du pôle d'animation et de la médiathèque de Planoise (pour un coût global de près de 6 M€). L'aménagement du Musée des Beaux-Arts et du Musée du Temps se poursuivra, comme le développement du festival de musique de rues et la préfiguration de l'ouverture de la SMAC, sur le site des Prés de Vaux.

Dans ces différentes dimensions, **le développement durable continuera de guider notre action** au travers du programme de l'agenda 21, en privilégiant les aspects d'éducation et de sensibilisation aux grands enjeux sur lesquels la Ville est particulièrement engagée. **Cette priorité est et demeure plus que jamais transversale.**

## **3. La solidarité et la tranquillité publique au service des habitants**

**La solidarité est une des valeurs fortes du projet Besançon 2020.** C'est une caractéristique même de l'identité bisontine, de l'histoire de la Ville et des préoccupations de nos concitoyens.

Figure en annexe de ce rapport le bilan annuel des actions menées par la Ville dans les zones urbaines sensibles. Il retrace l'action de la Ville mais est à croiser avec d'autres documents : l'analyse des besoins sociaux et l'activité du **CCAS qui est l'indispensable relais de la Ville dans ses politiques en**

**direction des personnes fragilisées, des handicapés, des personnes âgées et des publics en grande difficulté sociale.** Cette année encore, le soutien au CCAS sera significatif avec une subvention municipale de près de 9,2 M€. Les efforts de gestion du CCAS et le soutien renouvelé du Département aux politiques menées conjointement permettent d'en limiter l'évolution, sans porter préjudice aux politiques suivies dont la nécessité n'est plus à démontrer.

En 2007, l'accent sera mis plus particulièrement sur l'articulation des **politiques menées dans les quartiers et sur le renforcement de l'action de proximité.** C'est en ce sens que de nouvelles actions seront développées. Elles s'inscriront à terme dans le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** qui est le cadre contractuel qui se substituera au Contrat de Ville, comme un des volets du CPER. A la date de rédaction de ce rapport, le CUCS est toujours en phase d'élaboration avec l'Etat.

Il permettra, dans une même logique, d'intégrer les **politiques de renouvellement urbain** (PRU de Planoise et des Clairs-Soleils) mais aussi les différentes interventions des partenaires du Contrat et les préoccupations de la Ville. Sur les quartiers prioritaires du CUCS, **les priorités municipales** seront : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, l'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations, l'accompagnement social et le renforcement de la participation des habitants.

Parallèlement à l'établissement concerté de ce programme d'actions sur 2007-2011, la **Ville renforcera en 2007 les moyens consacrés à la politique de la Ville.** C'est le cas du soutien apporté aux structures qui agissent directement dans les quartiers (MJC, maisons de quartiers) avec une majoration significative de leur budget. Il s'agit aussi de mettre en place les différentes actions issues de la réflexion conduite en 2006 pour l'élaboration d'un **plan de tranquillité dans la Ville** et qui concerne autant la prévention, que l'écoute et l'accompagnement des habitants. C'est le sens notamment de la mise en place en 2007 des **correspondants de nuit** dont le budget s'établit pour la Ville à près de 1 M€.

C'est sans doute, pour les habitants, la partie la plus visible de notre action mais non la seule. Il ne peut y avoir de **cohésion sociale** sans tranquillité publique. Il est de notre responsabilité d'inventer de nouvelles solutions, sans confusion avec le rôle de la Police municipale, que nous continuerons à renforcer par ailleurs.

#### ***4. La proximité et la qualité du service public au quotidien***

Besançon 2020 a clairement mis en évidence l'atout que représente pour la Ville **la qualité de la vie**, appréciée des habitants. Mais cette force n'est jamais acquise et nous devons y être attentifs.

**C'est une des préoccupations majeures du PLU, dans une logique réaffirmée de développement durable.** La qualité des espaces publics, la valorisation des sites, des espaces verts et du cadre patrimonial restera une priorité en 2007, parallèlement à l'avancement des grands dossiers d'aménagement. L'accent mis en 2007 sur les tranches annuelles y contribuera.

Il s'agit de faire bien plus en 2007. **La qualité du service rendu, les conditions de travail des personnels et d'accueil des usagers sont une priorité.** Plusieurs chantiers de management, d'écoute des agents municipaux et des Bisontins sont lancés. Les conditions d'accueil au Centre Administratif Municipal seront améliorées avec la mise en place de nouveaux accès et d'un nouvel accueil, avec la livraison des salles Minjot et Courbet. Cette priorisation de nos chantiers ne se fait pas au détriment du réaménagement du hall de l'Hôtel de Ville, dont le phasage est programmé au PPI et pour lequel les crédits sont mis en place.

**2007 est aussi l'année qui verra l'avancement significatif des projets d'équipements de quartiers.** C'est le cas sur Planoise et sur Clairs-Soleils. Le démarrage opérationnel du réaménagement des Bains Douches sur le secteur de la Madeleine est aussi prévu cette année. Les projets d'aménagement des salles de quartiers se poursuivent, par exemple sur Montrapon ou aux Montboucons. Le Point Public de Palente est programmé et la Ville poursuivra son soutien aux espaces publics numériques.

Sur les budgets annexes de **l'eau et de l'assainissement**, la Ville développera ses investissements et renforcera la complémentarité des moyens des deux services.

**En 2007, elle n'augmentera pas le prix de l'eau payé par l'utilisateur**, en poursuivant ainsi la politique suivie par la municipalité et en confortant la gestion en régie.

**D'une façon générale, le budget 2007 sera construit avec une évolution limitée des tarifs et sur l'affirmation de la modération fiscale.** Cette rigueur n'est pas incompatible avec la qualité du service rendu, en sachant mesurer au mieux les attentes des habitants et s'y adapter.

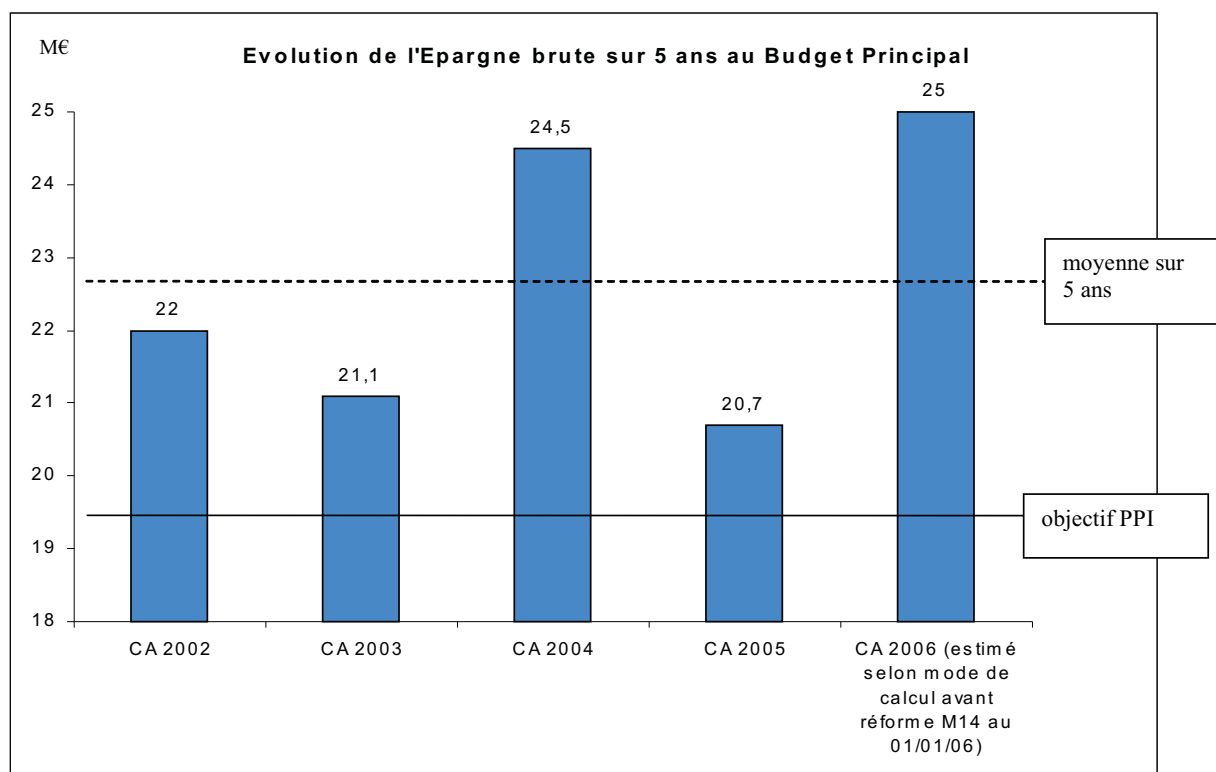
La proximité demeure la première attente des Bisontins. Avec un budget en augmentation d'un peu plus de 2,5 % au titre du budget principal, la Ville se donnera en 2007 les moyens d'y répondre.

### 3<sup>ème</sup> Partie : Les bases de la préparation budgétaire

#### 1. Une situation financière qui reste saine

Les premiers résultats de l'exercice 2006 sur le budget principal et l'estimation du compte administratif prévisionnel confirment nos choix de gestion et la maîtrise de la section de fonctionnement.

L'épargne brute qui mesure la capacité d'autofinancement de la Ville est estimée en 2006 à près de 25 M€ (en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent). Sur les cinq derniers exercices, ce ratio sur lequel s'appuie la prospective budgétaire reste à un niveau satisfaisant. En 2006, l'évolution des dépenses de fonctionnement aura continué à être contenue, notamment s'agissant de la masse salariale (premier poste des dépenses réelles de fonctionnement) puisque ces dernières ne devraient augmenter que d'un pourcentage de l'ordre de 1,5 %.

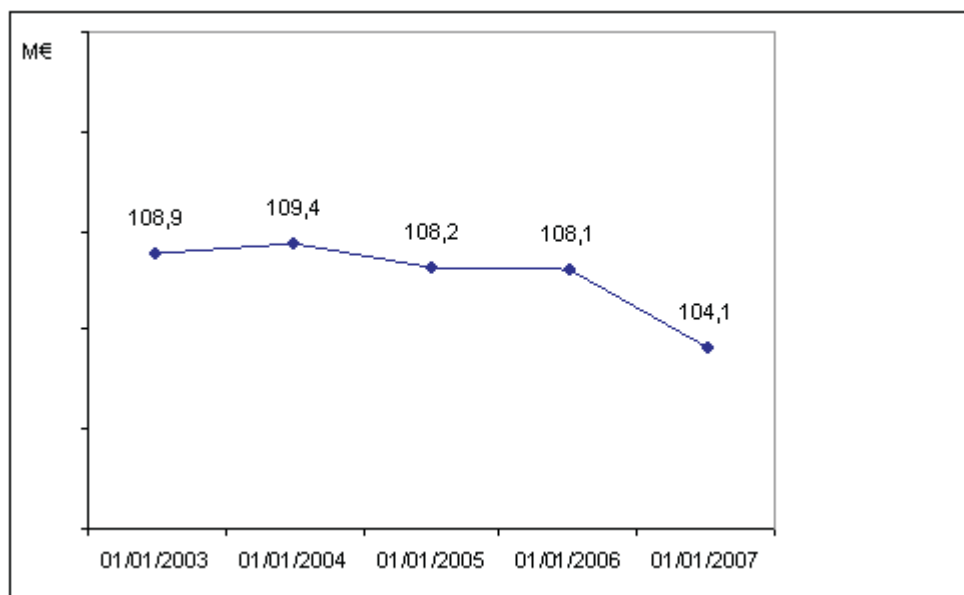


**La Ville conserve donc des marges d'autofinancement intactes sur la durée, ce qui n'a été possible que par un double effort pour optimiser les recettes et pour encadrer l'évolution des dépenses.** Plutôt que des dépenses supplémentaires, chaque fois que cela a été possible, ce sont les redéploiements de crédits et l'optimisation des moyens qui ont été privilégiés.

**Deuxième indicateur significatif : le niveau d'endettement.** Ce second ratio est aussi important que le premier car il permet d'apprécier non seulement les marges de manœuvre actuelles mais aussi les marges de manœuvre futures. Couplé avec la capacité de désendettement, il permet aussi d'apprécier l'adéquation entre l'ambition de la Ville en termes d'investissement et les possibilités de recourir à un financement étalé sur la durée d'amortissement des équipements.

**La Ville de Besançon est et demeure moins endettée que la moyenne des villes comparables.** En 2006, la Ville se sera désendettée en mobilisant moins d'emprunt qu'elle n'aura remboursé de capital. Il s'agit de la conjonction exceptionnelle de deux facteurs : le profil d'amortissement de la dette et un recours à l'emprunt plus réduit en 2006 que prévu au BP (mais en partie compensé par un volume de reports de 2006 sur 2007 qui devrait augmenter d'un exercice sur l'autre de près de 4 M€).

#### Evolution de l'encours de dette sur 5 ans au Budget Principal



La diminution de l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2007 sera donc lissée sur les exercices 2006 et 2007. C'est néanmoins un bon résultat de gestion. Sur la durée, l'encours de dette aura été tenu et même régulièrement réduit. Ce résultat n'a été rendu possible que par la maîtrise de l'autofinancement.

## 2. La prospective budgétaire révisée

**Les résultats précédents sont en totale cohérence avec les objectifs très clairement affichés par la Ville au titre de la prospective budgétaire indissociable du PPI depuis 5 ans.** Ces objectifs tenaient en deux phrases :

- maîtrise de l'autofinancement et maintien en tendance de l'épargne brute (supérieure à 20 M€ par an sur la durée du mandat)

- recours à l'emprunt encadré (avec une capacité de désendettement inférieure à 7 ans sur la durée du mandat).



Ces objectifs ont été atteints et la situation financière de la Ville a même été confortée, ce qui permet en 2007 de construire un budget :

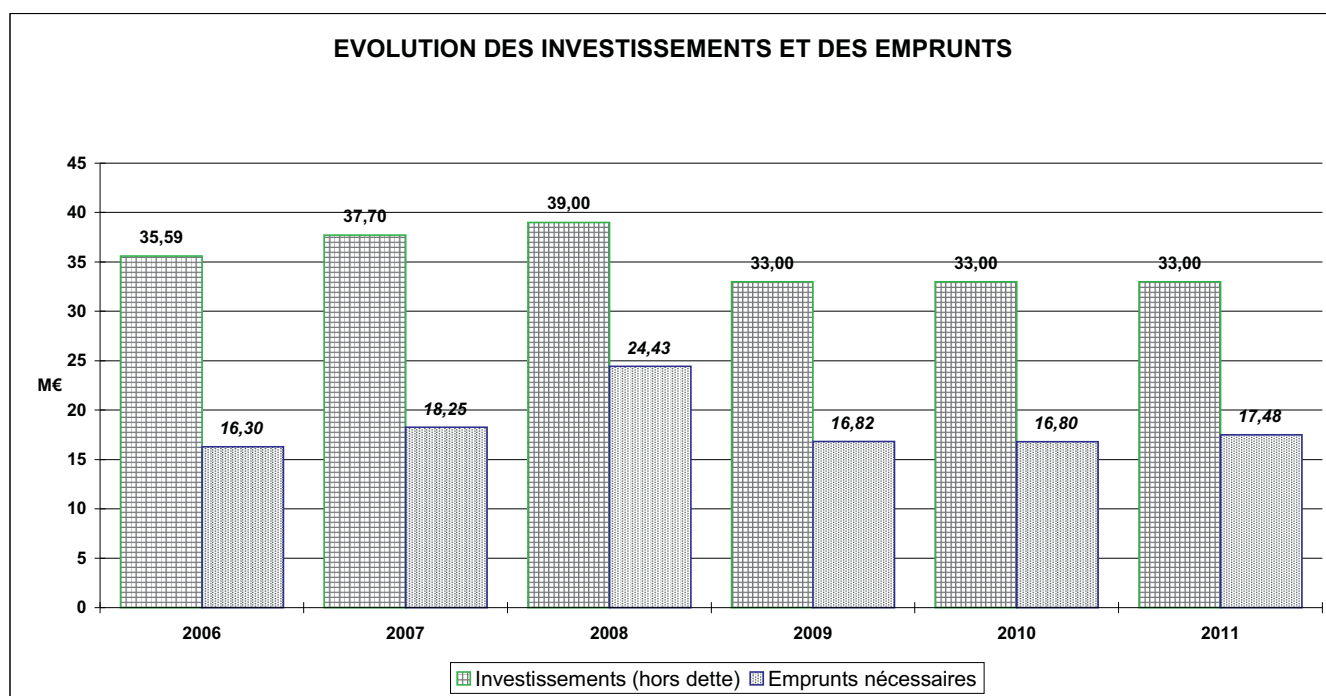
- sans augmentation des taux de fiscalité directe sur les ménages : + 0 %

- d'amplifier l'effort d'investissement (+ 2 M€) en stabilisant globalement le niveau d'autofinancement et en inscrivant un emprunt prévisionnel plus élevé, sans dégradation de la capacité de désendettement simulée.

L'actualisation de la prospective budgétaire est présentée ci-après. Elle marque la fin de la «courbe en cloche» s'agissant du programme d'investissement et est construite de façon à permettre de prolonger cet effort d'investissement en 2008. Les paramètres d'épargne brute et de capacité de désendettement sont conformes aux hypothèses générales (rappelons que la référence 2006 correspond au BP et que selon la méthode Klopfer l'épargne brute calculée ci-après s'entend hors reprise de l'excédent, contrairement aux données issues de la M14 et présentées antérieurement).

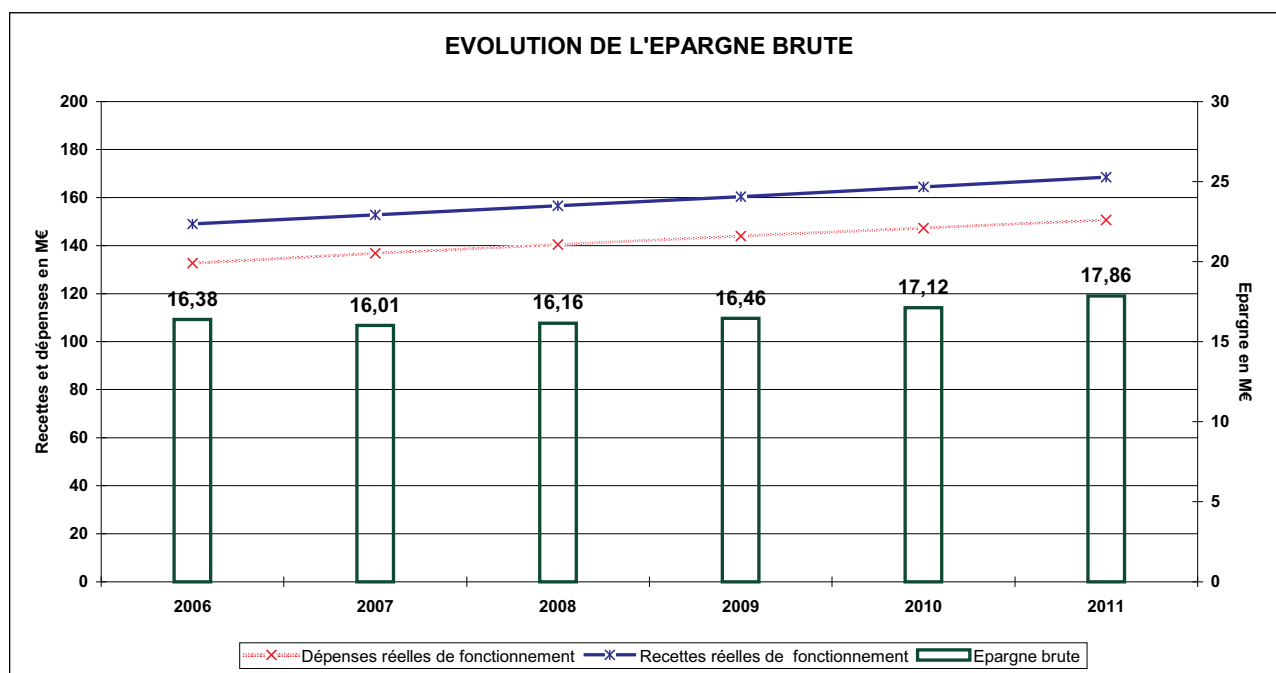
A partir de 2009, la diminution du programme d'investissement est posée par hypothèse et soumise à arbitrage, en fonction des choix de stratégie financière qui seront décidés à cette date.

### PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2007-2011



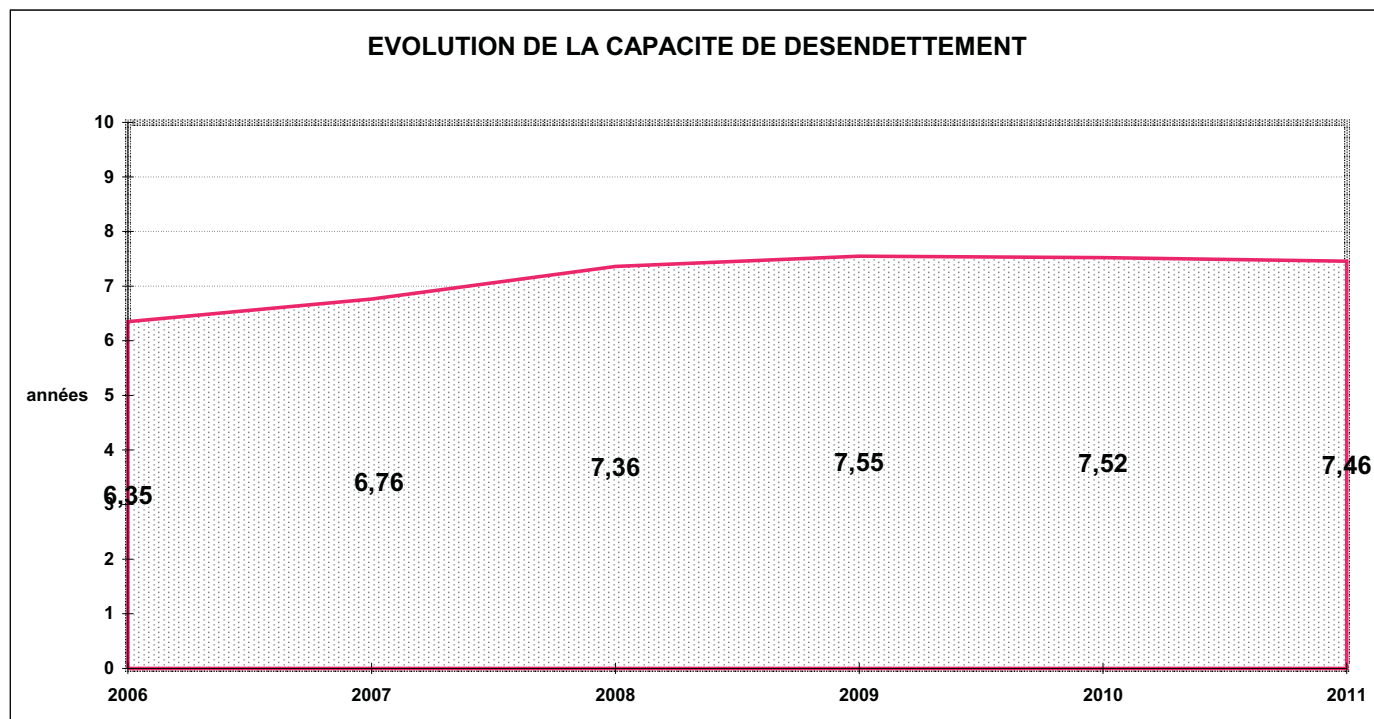
VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2007-2011



VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2007-2011



VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

#### 4<sup>ème</sup> Partie : L'actualisation du PPI

**Le Plan Pluriannuel d'Investissement et la prospective font l'objet d'une révision annuelle.**

La prospective a été révisée sur la base du compte administratif 2005 et du compte administratif prévisionnel 2006, tout en maintenant, pour l'avenir, les objectifs stratégiques de rigueur et de maîtrise décidés dès 2002.

Le PPI actualisé prend en compte l'avancement des plannings des opérations, les imprévus (liés notamment aux appels d'offres, aux contraintes techniques...) et les projets nouveaux. Le PPI a été également révisé pour tenir compte du nouveau Contrat de projets 2007-2013, par exemple pour les équipements universitaires lorsque la Ville sera appelée à verser des subventions d'équipements.

Si l'année 2006 a vu **les derniers règlements sur des opérations importantes** (le Palais des Sports, la rénovation de la Place de la Révolution et la restructuration de l'abri de nuit des Glacis), les crédits inscrits au PPI en 2007 permettront de solder de nombreux projets en cours : c'est le cas de la maison des associations de la rue Violet, de la mise en sécurité du parking Cassin, de l'aménagement des salles Minjoz et Courbet, des travaux de la salle de quartier pour Montrapon-Fontaine Ecu, ou encore du projet d'ouverture des salles d'expositions temporaires du Musée du Temps.

En outre, l'actualisation du PPI permet de prendre en compte **le démarrage de projets de grande ampleur**, notamment de la Salle des Musiques Actuelles, de la restructuration de la tribune d'honneur du stade Léo Lagrange et de la cuisine centrale pour les crèches et les écoles. Sur Planoise, 2007 verra

l'achèvement du pôle d'animation et le lancement de la réhabilitation du parc urbain. Sur le quartier de Clairs- Soleils, le pôle de convivialité et l'extension de la bibliothèque seront réalisés en 2007, en lien avec les aménagements des espaces publics.

Par ailleurs, les projets de rénovation du Centre International de Séjour, de la nouvelle Maison des Syndicats à Planoise, de la crèche Bersot, de l'aménagement des espaces publics dans le quartier de Scaremberg, mais aussi le Point public et la MJC de Palente, entreront dans leur **phase de réalisation opérationnelle dès 2007**.

Le PPI a ainsi été actualisé pour permettre de prendre en compte les ajustements des projets, au fur et à mesure de leur avancement.

Enfin, cette révision a permis d'intégrer ou d'individualiser de **nouveaux projets dans le PPI**, et notamment les travaux de rénovation du patrimoine Vauban, liés notamment à la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore la réorganisation nécessaire du CTM, avec l'inscription d'un crédit d'étude.

**Le PPI révisé est présenté ci-après sur 5 années glissantes de 2007 à 2011**, en distinguant les opérations individualisées et les subventions d'équipement, classées par coûts décroissants (hors regroupement d'opérations globales). Ces montants s'entendent TTC, sans déduction des subventions attendues. Les projets sont également inscrits dans une logique de règlements à hauteur des besoins de financement des projets, soit avec un léger décalage par rapport au planning technique des travaux.

#### Programmation PPI actualisée - opérations individualisées

	Prévisions 2007 - 2011	2007	2008	2009	2010	2011
ILOT PASTEUR : TOTAL	14 165 000					
ILOT PASTEUR - Parking	10 045 000					
ILOT PASTEUR : aménagement de la Place Pasteur	1 400 000					
ILOT PASTEUR : aménagement des rues adjacentes	2 720 000					
INFRASTRUCTURES POUR DESSERTES NORD GARE VIOTTE : 2 <sup>ème</sup> phase	500 000					
INFRASTRUCTURES POUR DESSERTE NORD GARE VIOTTE (accompagnement TGV)	4 000 000					
PRU Planoise : TOTAL	11 656 860					
PRU PLANOISE - POLE D'ANIMATION (Maison de quartier et médiathèque)	2 125 000					
PRU PLANOISE - Parc urbain	915 000					
PRU PLANOISE - Espaces publics	8 316 860					
PRU PLANOISE - Autres équipements de quartiers	300 000					
PRU Clairs-Soleils : TOTAL	4 558 200					
PRU CLAIRS-SOLEILS : équipements de quartiers et espaces publics	3 057 800					
PRU CLAIRS-SOLEILS : pôle de convivialité 67 E rue de Chalezeule	891 032					
PRU CLAIRS-SOLEILS : extension de la bibliothèque	609 368					
STADE LEO LAGRANGE : reconstruction 1 <sup>ère</sup> phase et aménagements des abords	9 149 496					
PLATEFORME BOTANIQUE ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	6 500 000					
MUEE DU TEMPS - 2 <sup>ème</sup> tranche	6 000 000					

	Prévisions 2007 - 2011	2007	2008	2009	2010	2011
POLE GARE VIOTTE : Aménagements Sud	5 750 000					
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	3 250 000					
CREATION CUISINE CENTRALE	4 620 000					
SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES : équipement	4 396 410					
SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES : aménagements extérieurs	590 000					
CITADELLE : Entretien monuments historiques	2 300 000					
CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	2 250 000					
ENERGIES RENOUVELABLES	2 030 000					
POLITIQUE FONCIERE	1 380 000					
ACCUEIL DU PUBLIC AU CAM	1 800 000					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	1 700 000					
ZAC LA MOUILLERE	1 592 500					
TRAVAUX EGLISE SAINTE-MADELEINE	1 200 000					
SECTEUR CASAMENE : transfert service Voirie-Propreté du port fluvial	1 200 000					
SECTEUR DES PLANCHES	1 150 000					
PAE CHATEAUFARINE : amélioration de voirie	1 100 000					
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	1 050 000					
REPARATION DU PONT DE GAULLE **	1 000 000					
PASSERELLE DU MARCHE	1 000 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	1 000 000					
PORT FLUVIAL	950 000					
BAINS-DOUCHES DE LA MADELEINE ET SALLES POUR LE QUARTIER	850 000					
CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE : extension	842 000					
MAISON DES SYNDICATS	830 000					
MUSEE BEAUX-ARTS : réaménagement 1ère tranche	816 000					
PARCS et JARDINS de QUARTIERS	800 000					
MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE	750 000					
REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE : TOTAL	736 000					
REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE : salle du CIAP et des projets urbains	300 000					
REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE : installation de la salle d'art contemporain au 8 rue Pasteur	186 000					
REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE : hall d'accueil	150 000					
REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE : annexe Office du Tourisme	100 000					
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (secteur Jean Minjoz)	711 000					
ACCOMPAGNEMENT AU RENOUVELLEMENT URBAIN : programme Scaremberg - Bouloie	700 000					
FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	675 000					
RESTRUCTURATION MJC et POINT PUBLIC DE PALENTE	635 000					
AGENDA 21	385 000					

	Prévisions 2007 - 2011	2007	2008	2009	2010	2011
ACCOMPAGNEMENT AUX GRANDS EQUIPEMENTS : stade et palais des sports	600 000					
AMENAGEMENTS URBAINS DU CENTRE ANCIEN	600 000					
PLAN DE JALONNEMENT PIETONNIER **	600 000					
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE	600 000					
CITADELLE : administration et salles	595 000					
PROPRIETE COLETTE	540 000					
AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT AUX TCSP	540 000					
REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER SAINT-CLAUDE	500 000					
OBSERVATOIRE : travaux d'entretien	480 000					
AMENAGEMENT VERSANTS COLLINES	480 000					
AMENAGEMENT SALLE DE QUARTIER : Montboucons	472 000					
AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	450 000					
SECTEUR BRULARD	450 000					
AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX	410 000					
AMENAGEMENT DES SALLES MINJOZ ET COURBET	400 000					
PARKING CASSIN : travaux de sécurité	400 000					
PLAN LUMIERE	400 000					
RESTRUCTURATION CRECHE BERSOT	375 000					
PORTE NOIRE	320 000					
SALLE D'EXPOSITION CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE **	300 000					
SECTEUR DES VAITES	300 000					
PARCS JARDINS DU CENTRE-VILLE	300 000					
ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL URBANISME	260 000					
RADIOTELEPHONES	250 000					
REFONTE DES APPLICATIFS EDUCATION - CRECHES	220 000					
SALLE DE QUARTIER TILLEROYES	200 000					
AMENAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX	200 000					
CARTABLES NUMERIQUES	200 000					
AIRE DE STATIONNEMENT AMENAGEE POUR CAMPINGS-CARS	180 000					
AMENAGEMENT SALLE DE QUARTIER : Montrapon	151 400					
MISE EN SURETE ACCES AU CAM	150 000					
SECURISATION DES INSTALLATIONS INFORMATIQUES	150 000					
SECTEUR 6 RUE DE LA MADELEINE	100 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN	100 000					
GESTION DE LA RELATION CITOYEN	100 000					
PONT PRES DE VAUX	100 000					
SITE SAINT-JACQUES	75 0000					
REORGANISATION CTM**	70 000					

	Prévisions 2007 - 2011	2007	2008	2009	2010	2011
ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN)	60 000					
INFORMATISATION DES ECOLES	20 000					
MUSEE DU TEMPS - Ouverture des salles d'expositions temporaires	10 000					
LOCAL RUE VIOLET : travaux de remise aux normes / sécurité	7 000					
RESERVES DU MUSEE DU TEMPS	*					
RESERVES GENERALES DES MUSEES ET DES ARCHIVES	*					

\* Financement sur report : réaffectation du legs Girard décidée en 2004

\*\* Projets nouveaux ou projets individualisés dans le PPI révisé

Opérations soldées en 2006 (hors reports éventuels)

- Restructuration du Palais des Sports
- Réaménagement de la place de la Révolution
- Secteur Marché Beaux-Arts : illuminations des façades, fontaine
- Bâtiment administratif au CTM
- Numérisation des collections des bibliothèques
- Secteur sauvegardé - Centre ancien
- Abri de nuit des Glacis
- Parking du Campus La Bouloie
- Refonte de l'Intranet et gestion électronique des documents
- Acquisition des terrains pour le centre culturel Planoise

#### Programmation PPI actualisée - subventions d'équipement

	Prévisions 2007 - 2011	2007	2008	2009	2010	2011
ILOT PASTEUR	3 628 000					
POLE GARE VIOTTE : aménagements Nord	3 600 000					
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Construction	2 700 000					
UFR Médecine Pharmacie - TOTAL	2 965 000					
UFR Médecine Pharmacie - Tranche 2 (CPER 2007-2013)	2 500 000					
UFR Médecine Pharmacie - Laboratoires d'Anatomie (CPER 2000-2006)	465 000					
MAISON DES SCIENCES HUMAINES (CPER 2007-2013)	2 000 000					
INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE (CPER 2007-2013) **	2 000 000					
CASSIN - Restaurant Inter-entreprises	1 000 220					
CASSIN - Commerces	934 680					
SYM MICROPOLIS	1 853 000					
CITE UNIVERSITAIRE CANOT (CPER 2000-2006)	1 204 000					
RESTAURANT UNIVERSITAIRE DE LA BOULOIE	1 144 000					
RU CHATEAUFARINE (CPER 2007-2013) **	1 000 000					
PRU CLAIRS-SOLEILS : programme de logements OPMHLM	559 000					
PRU CLAIRS-SOLEILS : participation CPA	190 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS	600 000					
REHABILITATION DES LOGEMENTS FOYERS	600 000					
CASINO : travaux sur restaurant et cuisine **	500 000					

	Prévisions 2007 - 2011	2007	2008	2009	2010	2011
CAMPUS LA BOULOIE - Aménagement (CPER 2007-2013)	500 000					
ZAC HAUTS DU CHAZAL - Participations	357 000					
PARTICIPATION A LA CAGB POUR SERVICE PIG	310 000					
ASSOCIATION LA SAINT-CLAUDE : pôle GRS	235 000					
Subventions EQUIPEMENTS SCENIQUES	200 000					
ZAC VALLON DU JOUR - Participations	140 025					
PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE	100 000					
RHI BACCHUS	81 270					
ZAC MARCHÉ BEAUX-ARTS : participations	50 000					
ASEP : accès direct au pôle musique et création d'un studio **	26 000					

\*\* Projets nouveaux ou projets individualisés dans le PPI révisé

### 5<sup>ème</sup> Partie : La construction du BP 2007

Le budget primitif 2006 avait connu de profondes modifications par rapport à son devancier : réforme de l'instruction comptable M 14 (avec notamment le retour en investissement des subventions d'équipement versées) et importants transferts à la CAGB (CNR et collecte des déchets).

Il n'en sera pas de même en 2007 puisque le seul changement de périmètre concernera trois nouvelles mutualisations de services avec la CAGB, importantes stratégiquement mais sans incidence financière lourde.

Les chiffres définitifs du BP 2007 ne sont évidemment pas encore connus. Cependant, sauf imprévu, les contours du prochain budget primitif peuvent être dessinés de manière suffisamment précise pour en dresser un portrait fidèle.

#### 1. Les grands équilibres prévisionnels

**Nous l'avons vu plus avant, fin 2006, la situation financière de la Ville reposait toujours sur des bases solides, et même consolidées au cours de l'année écoulée.**

Vous le savez, rien de durable ne peut se construire sans une assise budgétaire saine dont l'évolution, maîtrisée et adaptable, est garantie pour l'avenir : c'est l'assurance de pouvoir réaliser l'ensemble des projets nécessaires au développement de Besançon et au bien-être de ses habitants sans obérer les marges de manoeuvre des générations futures.

Le budget primitif 2007 maintiendra notre ville sur cette voie vertueuse.

Trois indicateurs, pertinents et parmi les plus utilisés par les analystes financiers, permettent de s'en convaincre. Ce sont d'ailleurs ceux que nous avons évoqués au titre des données rétrospectives et prospectives examinées antérieurement.

#### • Une épargne brute stabilisée

Par l'épargne qu'elle dégage pour financer l'investissement sans trop emprunter, la section de fonctionnement peut être qualifiée de véritable poumon budgétaire.

Alors que le BP 2006 avait pour principale caractéristique une progression des recettes plus forte que celle des dépenses, le BP 2007, sans renverser complètement la tendance, devrait revenir à un effet



de ciseaux beaucoup plus faible et à **une épargne brute quasiment stabilisée**. Les recettes augmentent plus vite que l'an dernier alors que la hausse des dépenses se ralentit.

C'est une évolution encourageante qu'il faudra maintenir au cours des exercices ultérieurs.

- **Des dépenses d'équipement plus dynamiques**

Sans entrer dans le détail des opérations correspondantes (cf. précédemment), **les dépenses d'équipement inscrites au BP 2007 devraient avoisiner 32 M€**, en hausse de plus de 5 % par rapport à celles du budget précédent.

En parallèle, les subventions d'équipement versées, destinées à soutenir des programmes d'investissement dont la Ville n'est pas directement maître d'ouvrage, connaîtront la même progression.

**Ce sont ainsi près de 38 M€, 2 M€ de plus qu'en 2006, qui devraient être injectés dans l'«investissement utile», créateur de nouveaux équipements mais aussi d'emplois, directs et indirects.**

- **Un endettement maîtrisé**

**Pour financer ce programme d'investissement, l'emprunt devra lui aussi être augmenté d'environ 2 M€, mais cette hausse n'altérera en rien la santé financière de la Ville.**

Le faible niveau d'emprunt mobilisé l'an dernier (10,5 M€) a en effet permis à la Ville de se désendetter de 4 M€, l'encours de dette au 31 décembre 2006 s'établissant à près de 104 M€ au lieu de 108 M€ un an plus tôt. Ce supplément d'emprunt en 2007 est ainsi aisément supportable.

En outre, le taux de financement des dépenses d'équipement par l'emprunt restera relativement stable : 57 % au BP 2007 au lieu de 54 % en 2006 et 55 % en 2005.

Nos marges de manoeuvre et notre capacité de désendettement resteront donc intactes.

## **2. Les données budgétaires**

Les grands équilibres étant préservés, et même si certaines incertitudes demeurent encore aujourd'hui, il convient de regarder plus en détail l'évolution prévisible des différents postes budgétaires.

- ❖ **Fonctionnement : amélioration attendue mais vigilance maintenue**

**A taux de fiscalité directe inchangés, la progression des recettes devrait se situer à environ + 2,5 % alors que celle des dépenses serait proche de 3 %**. L'effet de ciseaux se maintient mais sera nettement plus atténué qu'en 2006 où l'écart entre la hausse des dépenses (+ 3,4 %) et celle des recettes (+ 1,8 %) se situait à 1,6 point.

- **L'évolution des dépenses restera globalement maîtrisée**

A priori, une hausse de 3 % peut paraître élevée, en tout cas supérieure à l'inflation.

Toutefois, elle est moindre que celle de l'an dernier. Mais surtout, elle traduit **l'effort important réalisé dans certains secteurs**, tout particulièrement avec la mise en place des correspondants de nuit qui représentent à eux seuls une dépense nouvelle de 1,1 M€ ; sans eux, la progression des dépenses aurait été limitée à 1,8 %.

**Tout l'intérêt d'avoir maîtrisé les budgets précédents réside justement, dans notre capacité à créer de nouveaux dispositifs, rapidement et fortement, pour répondre aux besoins nouveaux exprimés par la population, notamment en matière de tranquillité publique.**

**La principale satisfaction viendra une nouvelle fois de la faible progression des frais de personnel (+ 2,5 %)** qui représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement : c'est important car loin de se faire au détriment de la qualité du service public, ce résultat provient d'une amélioration de l'efficacité de nos agents et de nos organisations.

**Malgré la forte hausse des taux, les charges financières augmenteront peu.**

**Les dépenses à évolution contrainte**, hors suppression du contingent d'aide sociale jusque-là versé au Département, n'évolueront que de 1,5 % dont la presque totalité est imputable à une nouvelle hausse des énergies.

La maîtrise de ces postes stratégiques permet de dégager des moyens sur d'autres postes où les besoins sont de plus en plus forts.

C'est ainsi que **les crédits d'exploitation des services** pourront connaître en 2007 une progression d'environ 10 % dont une bonne part consacrée aux correspondants de nuit, déjà évoqués.

De la même façon, **les subventions versées** connaîtront également une réelle progression. C'est important là aussi car le développement des actions conduites par les associations est également une réponse forte à l'attente des Bisontines et Bisontins dans de nombreux domaines (social, sportif, culturel...).

• **Une progression plus soutenue des recettes**

**La principale d'entre elles, les impôts locaux, subira un ralentissement, mais volontaire car les taux demeureront inchangés.**

**La plupart des autres recettes fiscales n'évolueront que faiblement** hormis les droits de mutation, qui devraient rester à un haut niveau, et le nouveau fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), dorénavant versé en fonctionnement.

**Les dotations devraient connaître une progression acceptable mais contrastée** : faible pour la dotation forfaitaire, forte pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et pour la dotation nationale de péréquation alors que la dotation de compensation de la taxe professionnelle subira à nouveau un fort recul. Il convient de se féliciter sur ce point du résultat positif de la pression des associations d'élus locaux auprès du gouvernement, qui ont obtenu la reconduction du contrat de croissance et de solidarité.

Sans nouveau transfert de compétence, la fiscalité reversée par la CAGB restera stable.

**Les autres recettes de fonctionnement** connaîtront des évolutions diverses mais globalement **peu dynamiques.**

❖ **Investissement : un nouvel effort**

Les opérations prévues au PPI ont été détaillées par ailleurs. Ne sera examinée ici que l'évolution des grandes masses et des grands équilibres de cette section.

• **Un niveau de dépenses sensiblement plus élevé**

**La progression globale des dépenses d'équipement et des subventions d'équipement versées** a déjà été commentée plus avant dans ce rapport.

**L'annuité de dette est à nouveau en forte baisse**, l'année 2006 ayant vu l'arrivée à extinction de contrats d'emprunts importants et le volume d'emprunts nouveaux réalisés a été faible.

Le BP 2007 devrait également porter inscription des crédits relatifs à la scission de la SAIEMB : vente d'actions de la nouvelle SAIEMB IE à la CAGB et participation à l'augmentation du capital de cette même société.

• **Un volume d'emprunt adapté au niveau de dépenses**

**La prévision d'emprunt, proche de 18 M€**, sera supérieure de 2 M€ à celle du BP 2006 suivant ainsi l'évolution des dépenses.

Les autres recettes évoluent favorablement dans leur ensemble, la principale hausse étant enregistrée par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

**3. Les budgets annexes**

**La principale information concerne l'évolution prévisible du prix global du mètre cube d'eau qui restera stable une nouvelle fois.**

Dans l'ensemble, les budgets **Eau et Assainissement** devraient connaître une grande stabilité au niveau du fonctionnement et des évolutions plus sensibles en investissement, celui-ci étant très dépendant de l'avancement des programmes en cours et du démarrage des opérations nouvelles.

Le budget **Chauffage urbain** devrait être également stable mais avec une réorientation de ses investissements après l'achèvement de la chaufferie bois en 2006.

Les autres budgets annexes, Forêts et SSADPA, de niveau financier nettement inférieur, devraient peu varier.

**4. Les inquiétudes pour l'avenir**

Faisant suite au «rapport Pébereau» publié en 2005 sur la «situation financière préoccupante» de la France et la nécessité de «remettre en ordre nos finances publiques», deux nouveaux rapports ont été rendus publics fin 2006 sur les évolutions à envisager en matière de fiscalité et de finances locales : un avis du Conseil Economique et Social, dit «rapport Valletoux» et le «rapport Richard» sur la maîtrise et le pilotage de la dépense locale, établi à la demande du gouvernement.

Sans véritablement fixer de calendrier précis, ces deux documents préconisent un véritable bouleversement des pratiques financières et fiscales locales dont il est cependant difficile de tirer toutes les conséquences pour chaque collectivité, et notamment Besançon.

❖ **Le «rapport Valletoux»**

Cet avis est fondé sur la recherche d'une «nouvelle donne en matière de fiscalité et de finances locales».

Il part du constat que les collectivités locales, après les nombreux transferts de compétences intervenus au cours des vingt cinq dernières années, sont en première ligne pour satisfaire les besoins collectifs dans des champs d'intervention de plus en plus larges. Elles sont en même temps «soupçonnées» de ne pas être suffisamment vigilantes à l'évolution de leurs dépenses et de leur fiscalité.

Si leur situation financière est globalement saine (elles ont notamment investi massivement sans s'endetter), c'est très souvent au prix d'un alourdissement de la pression fiscale.

**L'objectif serait alors de parvenir, par paliers, à une nouvelle architecture des pouvoirs fiscaux dévolus aux collectivités locales allant dans le sens de la simplification et d'une meilleure lisibilité tout en maintenant la répartition de l'effort fiscal entre ménages et entreprises, en conservant le même volume de recettes fiscales aux collectivités et le même niveau d'imposition aux contribuables, en diminuant par ailleurs le financement de la fiscalité locale par l'Etat.**

**Parmi les principales idées avancées, on peut citer :**

- **La spécialisation de l'impôt local** : aux Communes et EPCI la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, le foncier bâti ménages, la taxe sur l'électricité, la TEOM et le versement transport ; aux Départements le foncier bâti entreprises, les droits de mutation, la taxe sur les assurances, un impôt type CSG et une taxe sur les véhicules ; aux Régions la TIPP, un impôt sur le revenu additionnel, une imposition assise sur la TVA, la taxe sur les cartes grises et la taxe d'apprentissage ;
- **La mise à jour des bases de fiscalité locale** et la clarification des dispositifs d'exonérations et de dégrèvements ;
- **Le «retour à l'impôt» pour tous**, les nombreuses exonérations créant le sentiment que les services publics ne coûtent rien. En contrepartie, les personnes ou foyers en difficulté, nouvellement imposés, percevraient une aide financière décidée au plan local ;
- **La réforme de la péréquation** (jugée trop complexe et insuffisamment efficace) : il est proposé la mise en place d'un fonds national de péréquation se substituant à tous les dispositifs existants ;
- Partant du constat qu'il existe très souvent des écarts importants entre prévisions budgétaires et réalisations, **le renforcement du débat sur le compte administratif, voire le vote des taux à ce moment sont préconisés** pour mieux adapter leur niveau à la situation financière réelle.

La mise en place de ces dispositions s'appuierait sur la Conférence nationale des finances publiques récemment créée.

❖ **Le «rapport Richard»**

Partant du même constat de bonne santé financière des collectivités locales et d'alourdissement de leur pression fiscale, il se développe autour des idées suivantes :

• **Piloter la dépense publique ne peut reposer que sur les principes de responsabilité et de clarification**

Ce point est développé autour de trois thèmes principaux : le nombre élevé des échelons d'administration locale entraîne des surcoûts, l'enchevêtrement des compétences est facteur de déresponsabilisation, il convient de mieux associer les collectivités locales à l'activité normative de l'Etat les concernant.

• **Diminuer le nombre des échelons d'administration locale**

Parmi les mesures proposées : supprimer les syndicats intercommunaux, réintégrer les pays dans l'intercommunalité, consolider les données financières communes/EPCI, obliger les EPCI à proposer un plan de rationalisation des structures administratives communales et intercommunales permettant de dégager des économies d'échelle à compétences constantes, l'obligation pour toute collectivité de conclure un contrat d'objectifs avec toute association subventionnée.

• **Simplifier la répartition des compétences pour mieux responsabiliser**

Il s'agit de réaffirmer le principe des blocs de compétence : les services de proximité et la compétence générale aux communes et à l'intercommunalité, l'aide sociale au Département, l'aménagement du territoire et le développement économique à la Région.

• **Mieux associer les collectivités locales à l'activité normative de l'Etat** passe par une plus grande implication du Comité des Finances Locales (CFL), l'établissement d'un bilan annuel des mesures réglementaires intéressant les compétences locales et une plus grande association des élus locaux aux mesures touchant leurs personnels.

• **Fonder la nouvelle gouvernance des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales sur la négociation et s'appuyer sur un CFL modernisé**

Pour cela, il s'agit d'abord de créer les conditions d'un diagnostic partagé par l'Etat et les collectivités locales sur l'évolution des finances publiques dans leur ensemble et de négocier un contrat pluriannuel de solidarité et de performance, soumis au vote du Parlement, qui déterminerait l'évolution des financements de l'Etat aux collectivités et leurs engagements réciproques dans la maîtrise des dépenses publiques.

En matière d'impôt, chaque collectivité doit disposer d'un tandem impôt ménages / impôt entreprises. Il est également proposé de supprimer progressivement la part de l'impôt local prise en charge par l'Etat et de mieux impliquer les collectivités à la gestion de leurs impôts.

• **Maîtriser la dépense locale doit s'appuyer sur des principes de performance et de contrôle démocratique**

Le rapport propose de définir des coûts standards pour les principaux services publics locaux.

Le débat budgétaire devra être amélioré : tenue plus précoce du débat d'orientations budgétaires, informations réciproques des collectivités territorialement proches sur leurs perspectives financières, désignation au sein de l'assemblée délibérante de membres de la majorité et de l'opposition chargés d'émettre un avis sur les propositions budgétaires de l'exécutif.

Les écarts significatifs entre propositions budgétaires et coûts standards nationaux devront être expliqués.

Tout projet d'investissement important sera obligatoirement soumis à une expertise économique.

L'amélioration de l'information du citoyen passe par l'évaluation externe. Est posé le principe général d'une évaluation et d'un audit obligatoire de l'état des finances des collectivités de plus de 10 000 habitants, avec publication systématique des résultats, la collectivité gardant le choix de l'évaluateur.

Nonobstant un goût prononcé de recentralisation, ces deux rapports ont le mérite de proposer des pistes de réflexion pour revenir à plus de lisibilité et plus de responsabilisation pour tous, Etat compris si ce dernier accepte clairement de «jouer le jeu». Ces principes ont d'ailleurs trouvé un écho favorable auprès des principales associations d'élus locaux.

Restera à les mettre en pratique et chacun a en mémoire de grands projets de réformes fiscales, ambitieux mais inappliqués. Force est également de constater que toutes les conséquences sont difficilement appréhendables tant pour les collectivités que pour les contribuables.

**En tout état de cause, nous sommes clairement aujourd'hui entrés dans une ère d'incertitudes où la réforme des finances locales deviendra une réalité, difficile à apprécier aujourd'hui et qui doit nous inciter, sans renoncement, à la prudence.**

Compte tenu des éléments figurant dans ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- de débattre des orientations budgétaires 2007 et de l'actualisation du PPI

- de prendre connaissance du bilan des actions menées dans les zones urbaines sensibles figurant en annexe 1 du rapport, en application des dispositions de la loi 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003.

## ANNEXE N° 1

L'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiant notamment le CGCL, prévoit qu'un rapport doit être présenté au Conseil Municipal sur les actions menées dans les zones urbaines sensibles (ZUS), les moyens affectés à ces actions et l'évolution des indicateurs relatifs à ces ZUS, lors de la séance du Conseil relative au débat annuel sur les orientations budgétaires.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- les zones urbaines sensibles (ZUS)
- les zones de redynamisation urbaine (ZRU)
- les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

### Les Zones Urbaines sensibles à Besançon : De quels quartiers parle-t-on ?

Le périmètre des Zones Urbaines Sensibles a été défini par décret en référence à la loi de novembre 1996 (Pacte national de relance pour la Ville).

4 territoires sont classés ZUS à Besançon :

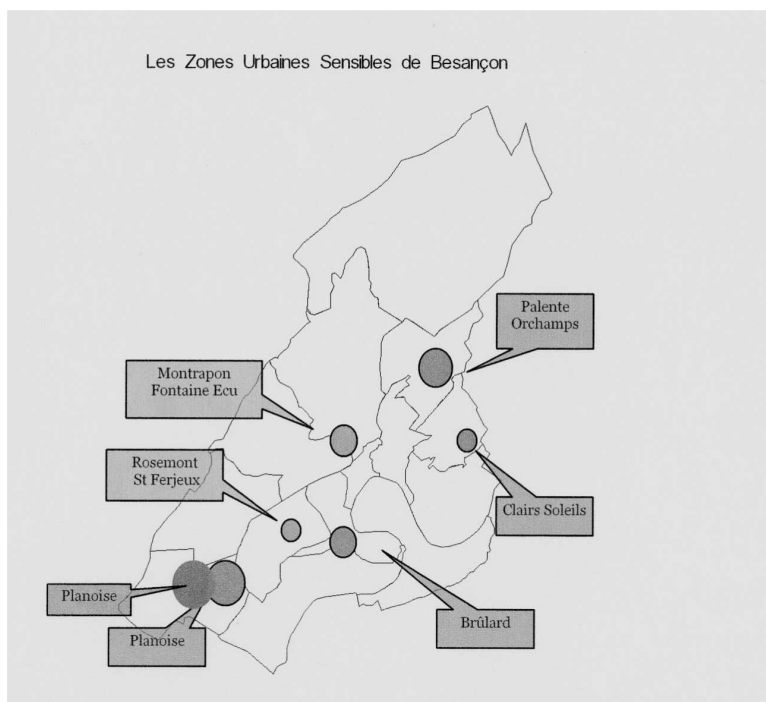
- Clairs-Soleils
- Brulard
- Palente/ Orchamps
- Planoise

Par contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, 4 autres sites peuvent bénéficier d'une politique spécifique dans le cadre du contrat de ville :

- Montrapon /Fontaine Ecu
- Rosemont / St-Ferjeux
- Cité Viotte

De plus, Clairs-Soleils et Palente ont été classés Zones de Revitalisation Urbaine en 1996.

Enfin **Planoise** a été classé Zone Franche Urbaine en 2003 pour une ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.



### Quelle population touche-t-on ?

Les indicateurs relatifs à la population sont disponibles uniquement pour les quartiers classés en ZUS au niveau national.

Il n'y a donc pas de chiffres validés pour Montrapon Fontaine-Ecu et pour Rosemont St Ferjeux.

La population recensée en ZUS est estimée en fonction des limites de l'ilotage de l'INSEE et non en fonction du périmètre réel des ZUS : il est parfois approximatif, comme le souligne le rapport 2004 de l'Observatoire des ZUS.

La population vivant dans un quartier classé en ZUS à Besançon représente 27 267 habitants, soit 23, 2 % de la population totale.

Quartier	Population
Brulard	2 258
Palente Orchamps	3 787
Clairs-Soleils	3 957
Planoise	17 265
<b>Total général</b>	<b>27 267</b>

Au niveau national, l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles estime à 8 % la population vivant en ZUS. La région Franche-Comté possède 91 610 habitants vivant en ZUS.

Besançon représente 29 % de la population régionale vivant en ZUS.

### Quelles priorités du contrat de ville ?

#### *Les grands axes du contrat de ville 2000-2006*

Le contrat de ville signé en 2000 a défini ses objectifs autour des volets thématiques suivants :

- **Emploi, Insertion et Développement Economique**
- **Aménagement Urbain et Habitat**
- **Vie sociale des quartiers**

L'opérationnalité a été organisée au niveau local par une collaboration inscrite dans la proximité, entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Besançon, notamment par la mise en place des correspondants de quartier du Contrat de ville et d'un chef de projet.

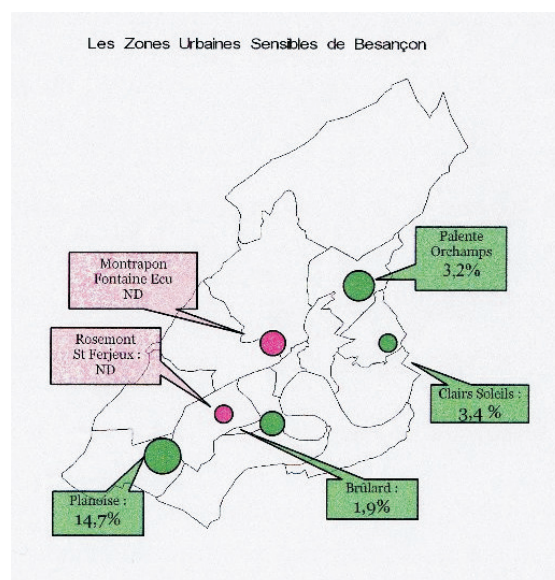
#### *L'activité 2006 du contrat de ville*

Ce sont au total 221 actions qui ont été soutenues dans le cadre de la programmation 2006 du Contrat de Ville.

Les points forts en 2006 ont été les suivants :

Dans le cadre du volet emploi : 34 actions programmées, évaluation du volet Emploi-insertion, développement économique, développement d'opérations d'insertion dans le cadre des ORU de Besançon.

### Part de la population en ZUS sur la population totale (RP 1999)



Dans le cadre du Volet Habitat /Renouvellement Urbain : 9 actions programmées, validation du dossier PRU des Clairs-Soleils par l'ANRU, intensification des travaux sur le site des Clairs Soleils, dépôt du dossier PRU de Planoise à l' ANRU.

Dans le cadre du volet Vie Sociale : 178 actions programmées dont par exemple fin de l'évaluation du CTL, fin de l'évaluation du contrat de ville, Organisation des rencontres de la politique de la ville, démarrage d'actions sur la lutte contre les discriminations, action sur la promotion des musiques de rue, soutiens aux projets des centres sociaux et des associations de quartiers, développement d'un fonds de participation des habitants, etc.

### **Quelles actions menées en 2006 ?**

#### ***Volet thématique Emploi, Insertion et Développement Economique***

Ce volet a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et la création d'activités économiques dans les quartiers du Contrat de Ville. Trois leviers sont activés pour mettre en oeuvre ce volet :

- **La mobilisation des acteurs locaux** : Il s'agit de faire travailler de concert l'Etat, la Ville, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux dans le cadre de réseaux d'accès à l'emploi de quartier. Ce dispositif s'appuie également sur le service public de l'emploi, la Mission Locale et le PLIE dans sa phase de mise en oeuvre.
- **L'optimisation du passage à l'emploi**, notamment des chômeurs de longue durée et des jeunes, en développant des actions de parrainage, en assurant le soutien au réseau des correspondants emploi formation, en aidant les structures d'insertion locale.
- **Le développement des activités économiques** : après une phase expérimentale initiale sur le quartier de Clairs-Soleils, ce levier trouve toute sa dimension suite au classement en ZFU du quartier de Planoise. D'autre part, il s'agit de favoriser le développement économique par l'implantation d'activité, la création de pépinière d'entreprise, le soutien aux associations créatrices d'emploi et le développement de l'économie solidaire.

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville-Etat (Direction du Développement Local et la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) avec une forte participation du Conseil Régional de Franche-Comté.

Ce volet thématique a fait l'objet d'une évaluation en 2005. Cette évaluation a conclu à la pertinence des différents dispositifs d'accès à l'emploi développés dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de Ville : réseaux d'accès à l'emploi de quartier, point emploi de proximité, correspondant au plan Formation Insertion de quartier, soutien à des réseaux de parrainage, soutien aux structures d'insertion par l'activité économique du Bassin d'Emploi de Besançon, clauses d'insertion dans le cadre du PRU, clauses d'embauche dans le cadre de la ZFU, implantation d'activités économiques dans le cadre du PRU à Planoise et aux Clairs-Soleils.

L'objectif aujourd'hui est d'assurer la reprise en compte de l'ensemble de ces dispositifs, notamment ceux qui permettent de territorialiser l'action publique d'accès à l'emploi dans les quartiers les plus proches des habitants, dans le cadre de l'élaboration du projet de Maison de l'Emploi de la Communauté d'Agglomération.

#### ***Volet thématique Aménagement Urbain et Habitat***

Ce volet vise à intégrer tous les quartiers dans la Ville et à leur redonner une attractivité réelle en terme de lieux de vie choisis. Deux leviers concourent à cet objectif, **le renouvellement urbain et la mise en oeuvre de la gestion urbaine de proximité.**



→ **Le renouvellement urbain : les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville subissent un déficit d'attractivité dont les causes (réelles ou supposées) sont multiples : statut et confort des logements, désuétude de certains aménagements urbains, mauvaise organisation spatiale, déficit d'image... Pour remédier à cette situation, deux axes d'intervention ont été choisis :**

↳ une intervention forte sur le bâti : reconstruction démolition, réhabilitations, sécurisation d'immeubles

↳ du réaménagement urbain visant à remodeler les espaces extérieurs, réfléchir au statut des sols, désenclaver certains lieux, requalifier ou recréer des équipements, aménager de nouveaux espaces sportifs ou de convivialité,...

La Convention ORU passée entre la Ville et l'Etat est venue conforter et donner des moyens à cette politique de renouvellement urbain.

→ **La gestion urbaine de proximité, s'est vue concrétisée par la rédaction et la mise en oeuvre de conventions de GUP portant sur 7 quartiers de la Ville de Besançon en référence à une convention cadre.**

Ces sept quartiers (Planoise, Cité Brulard, Montrapon, Palente Orchamps, Clairs-Soleils, Vareilles Bregille, Saint-Claude Cité Viotte) bénéficient donc de moyens spécifiques, notamment en matière de gestion locative de proximité (renforcement des équipes de propreté, mise en oeuvre de gestion locative adaptée, conseil de concertation locative,...).

En parallèle et en complément à cette territorialisation des bailleurs, la Ville de Besançon a répondu en développant des moyens et pratiques en terme de recueil de besoins (Proxim'cité, Proxim'social) d'intervention territorialisée (sectorisation partielle des équipes de voirie propreté ou d'entretien d'espaces verts) ainsi que des moyens complémentaires d'intervention adaptés à des environnements particuliers.

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville-Etat.

En 2005, le Programme de Renouvellement Urbain des Clairs-Soleils a été validé par l'ANRU et est entré aujourd'hui dans une phase très active :

- **Démolition d'immeubles**
- **Travaux de voiries**
- **Lancement de concours architecturaux**
- **Intensification des opérations de relogement**
- **Mise en oeuvre du processus de participation des habitants...**

2006 a été aussi l'année d'entrée en phase active de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Planoise avec notamment le démarrage des travaux du nouveau pôle d'animation socio-culturel sur Ile de France. De même les travaux de renouvellement urbain se sont poursuivis sur les Orchamps et sur Montrapon.

#### **Volet vie sociale des quartiers**

Ce volet vise à améliorer les conditions de vie des habitants, permettre l'accès de tous aux services de la Ville, développer le lien social, l'expression et la participation des habitants, favoriser l'insertion et l'intégration de tous. Ce volet du Contrat de Ville énonce un postulat de départ fort et important : pour que s'enrichisse la vie sociale, le soutien aux associations et aux habitants porteurs d'initiatives est un levier incontournable.

La mise en oeuvre de ce volet s'appuie sur quatre leviers :

- **Le renforcement de la sécurité** : il s'agit de garantir aux habitants leur droit à la tranquillité et à la sécurité. Les actions relevant de cet objectif sont inscrites dans le Contrat de Ville à travers la mise en oeuvre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité.
- **Favoriser le droit à la Ville pour tous** : chaque habitant doit pouvoir accéder à tous les services qu'offre la Ville. En conséquence, une double démarche est entreprise : implanter des services au cœur des quartiers, à proximité des habitants (Points Publics, Maisons de Quartiers, Agences HLM, postes de Police), adapter les services centraux aux besoins de tous les habitants (horaires adaptés, politiques tarifaires adaptées au potentiel économique, accueil renforcé,...). Dans ce contexte du Droit à la Ville pour tous, le combat contre les discriminations est une préoccupation constante.
- **Développer le lien social** : tous les habitants doivent avoir les moyens d'une vie sociale et collective riche et génératrice de cohésion, porteuse d'une image positive de leur quartier. Dans ce cadre, le Contrat de Ville s'attache pour l'essentiel à soutenir l'action des Maisons de Quartier/Centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, l'action des associations (ou groupe d'habitants) porteuses d'initiatives en matière de lien social de proximité ainsi que l'action d'acteurs locaux agissant dans l'action culturelle ou sportive à destination des habitants des quartiers.
- **Encourager l'éducation à la citoyenneté et l'insertion des jeunes** : la jeunesse doit bénéficier d'appuis spécifiques pour l'aider à s'insérer socialement au-delà de son insertion professionnelle. Aussi, le Contrat de Ville soutient les projets à caractère éducatif ou socio-éducatif (projet d'école dans le cadre du CEL, Centres de loisirs, partir en vacances dans le cadre du CTL), des associations de jeunes (qui restent malgré tout fragiles) et le développement de toute structure utile aux enfants et aux jeunes (ASEP, Francas,...).  
Le Contrat de Ville soutient enfin les actions qui favorisent la rencontre et l'échange entre les générations et qui favorisent la mixité sociale (Alter-Egoux, Ruée vers l'Or,...).

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville/Etat. Sont associés, l'ensemble des structures de quartier, d'autres services de la Ville ou de l'Etat concernés par cette large thématique, ainsi que la CAF de Besançon et le FASILD. En 2005, on peut noter le lancement des « 1<sup>ères</sup> Rencontres de la Politique de la Ville » dont le thème a porté sur la place des Femmes dans la Ville. Ce colloque a permis de riches échanges entre professionnels, acteurs sociaux de quartier et habitants.

2006 représente aussi une année bilan pour le Contrat Temps Libres 2001-2005 (Contrat entre la Ville de Besançon et la CAF pour le développement des animations socio-éducatives, socio-culturelles et socio-sportives des jeunes Bisontins de 6 à 16 ans).

Ce bilan a permis à la CAF et à la Ville de constater la réalisation des objectifs initiaux du Contrat, et notamment, principalement sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, de 64 000 journées animation/enfants qui contribuent à lutter contre le désœuvrement de jeunes qui pourraient parfois rester en dehors de tous schémas éducatifs.

En conséquence, la Ville de Besançon et la CAF de Besançon ont ensemble la volonté de poursuivre leur collaboration à travers l'élaboration d'un nouveau Contrat Enfance/Jeunesse.

Les orientations de ce nouveau contrat sont :

- Maintien de l'existant en matière d'offre de loisirs socio-éducatifs, socio-sportifs et socio-culturels et généralistes

- Développement de CLSH thématiques qui répondent aujourd'hui mieux aux attentes notamment des adolescents
- Elaboration d'une politique tarifaire afin de permettre un réel accès aux loisirs pour chacun et notamment pour les plus démunis

### Quels moyens mis en œuvre ?

#### *Moyens financiers apportés par la Ville et ses partenaires dans le cadre du contrat de ville 2006*

Volet		Coût total des actions	Demandé CV	Total accordé en 2006	dont proposé Ville	dont proposé État	dont proposé CAF	dont proposé FASILD	Demandes en instance autres financeurs
<b>Social</b>	Temps Libres	2 232 049 €	960 458 €	615 025 €	304 514 €	51 550 €	255 961 €	3 000 €	64 450 €
	Initiatives Locales	375 319 €	212 023 €	115 907 €	72 039 €	22 055 €	11 813 €	10 000 €	2 300 €
	Dispositif	142 174 €	94 774 €	81 352 €	61 852 €	19 500 €	0 €	0 €	0 €
	Action Sociale	279 654 €	157 956 €	71 278 €	41 003 €	16 850 €	0 €	13 425 €	0 €
	Actions Éducatives	230 750 €	127 172 €	67 917 €	39 450 €	23 800 €	2 667 €	2 000 €	5 400 €
	Santé	44 800 €	21 700 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €
	Interventions culturelles	346 255 €	181 463 €	102 900 €	58 812 €	21 390 €	14 198 €	8 500 €	4 000 €
	Interventions sportives	395 178 €	128 768 €	53 650 €	12 700 €	40 950 €	0 €	0 €	16 000 €
	Jeunesse	351 175 €	245 666 €	123 516 €	77 800 €	26 500 €	12 216 €	7 000 €	10 000 €
<b>Total volet social</b>		<b>4 397 354 €</b>	<b>2 129 980 €</b>	<b>1 233 545 €</b>	<b>670 170 €</b>	<b>222 595 €</b>	<b>296 855 €</b>	<b>43 925 €</b>	<b>103 650 €</b>
<b>Prévention</b>		<b>909 136 €</b>	<b>253 929 €</b>	<b>534 827 €</b>	<b>475 427 €</b>	<b>54 900 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>Emploi</b>		<b>6 496 293 €</b>	<b>849 510 €</b>	<b>411 594 €</b>	<b>288 380 €</b>	<b>121 214 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>65 246 €</b>
<b>Total hors aménagement urbain</b>		<b>11 802 783 €</b>	<b>3 233 419 €</b>	<b>2 179 966 €</b>	<b>1 433 977 €</b>	<b>398 709 €</b>	<b>296 855 €</b>	<b>50 425 €</b>	<b>668 896 €</b>

*Ce tableau ne tient pas compte du volet Aménagement urbain, dont les crédits ne sont pas versés de façon régulière, mais en fonction des opérations et travaux en cours.*

*Attention, à ce jour, certaines enveloppes n'ont pas été attribuées au titre de l'année 2006 : c'est notamment le cas de crédits accordés par le Département, la Région et la Communauté d'Agglomération. Les éléments figurent dans la colonne «demandes encore en instance».*

### Quel bilan provisoire pour la Zone Franche Urbaine de Planoise ?

Comme nous l'avons vu plus haut, la zone franche urbaine a été ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La Ville de Besançon a voulu accompagner ce dispositif financé par l'Etat par des moyens complémentaires agissant dans la proximité. Ainsi, avait été mis en œuvre en 2004, un guichet unique de la ZFU, situé sur le territoire de Planoise. Les missions prioritaires de ce guichet unique, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les services de l'Etat ont été :

- L'accueil et l'orientation des demandeurs, qu'il s'agisse d'entrepreneurs (installés ou potentiels) ou de responsables d'associations et de toute autre personne.
- Une collaboration quotidienne avec la Préfecture, les Services Fiscaux et l'URSSAF.
- La mise en œuvre de la communication (plaquettes, réunions d'information) dans l'objectif de faire connaître et de promouvoir le dispositif auprès des acteurs économiques.

→ **La constitution d'un réseau de partenaires en capacité de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du projet.**

En 2006, l'activité de la zone franche de Besançon-Planoise s'est poursuivie.

Le flux de personnes accueillies au bureau de la ZF n'a pas diminué.

La coopération avec les partenaires s'est intensifiée pour permettre aux entreprises de satisfaire la clause d'embauche. Ainsi des permanences de la Mission Emploi-Insertion du PLIE ont lieu chaque semaine au bureau ZFU.

Au titre de bilan du guichet unique, entre janvier 2004 et juin 2006, on peut citer :

→ **L'accompagnement en vue d'implantation d'entreprises en ZFU**

Période	Nombre total de contacts	Nombre enquêtés	Nombre implantations réalisées en ZFU	Nombre implantations réalisées hors ZFU	Abandon projet d'implantation	Recherche de locaux	Lieu d'origine des demandes
De janvier 2004 à juin 2005	150	117	37	15	13	52	Besançon : 74 Doubs : 22 Autre : 21
De juillet 2005 à juin 2006	326	110	33	12	14	51	Besançon : 69 Doubs : 21 Autre : 20

→ **L'accompagnement à la création d'entreprise en ZFU**

Pour rappel, entre 2003 et juin 2005 :

Période	Création ZFU	Création hors ZFU	Accompagnement	Recherche local	Pas d'information récente	Pas de contact	Abandon	Total des contacts
2003-2004	20	16	10	13	18	28	23	128
%	16 %	13 %	8 %	10 %	14 %	22 %	18 %	100 %
01/2005 - 06/2005	20	7	4	8	7	6	5	57
%	35 %	12 %	7 %	14 %	12 %	11 %	9 %	100 %
2003-06/2005	40	23	14	21	25	34	28	185
%	22 %	12 %	8 %	11 %	14 %	18 %	15 %	100 %

Entre juillet 2005 et juin 2006 :

Contacts 2006	Création ZFU	Création hors ZFU	En cours	Abandon	Sans suite	Suivi entreprise	Total
Nombre	19	14	64	29	68	6	200
%	9,5 %	7 %	32 %	14,5 %	34 %	3 %	100

→ L'évolution des entreprises entre janvier 2005 et janvier 2006 (INSEE) implantées sur le territoire de la ZFU

Indicateur	Au 01.01.2005	Au 01.01.2006
Nombre d'établissements	470	554
Société commerciales	26 %	35 %
Associations	18 %	16 %
Professions libérales	15 %	15 %
Commerçants	14 %	11 %
Secteurs d'activité tertiaire	85 %	85 %
Entreprises sans salarié	45 %	39 %
Entreprises de 1 à 9 salariés	34 %	34 %

### Quels indicateurs pour mesurer l'évolution des quartiers ?

Les indicateurs ont été définis précisément par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 portant orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Ces indicateurs ont été analysés au niveau national par l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, créé par la même loi.

Le premier rapport de l'observatoire a été publié par la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) en novembre 2004. Il prend cependant en compte des données relativement anciennes (RP 1999, Statistiques emploi 2002, éducation nationale 2002, etc). Le troisième rapport de l'observatoire des ZUS a été publié en novembre 2006. Il devait rendre disponible des éléments d'analyse au niveau infra-communal : cela n'a pas été le cas pour la totalité des indicateurs.

Dans l'attente de la communication de ces indicateurs par l'Etat, les données disponibles étudiées dans ce rapport, sont en conséquence, parfois incomplètes ou indisponibles au niveau du territoire communal et infra-communal.

De même, les années de référence pour ces données ne sont pas toutes identiques, la majorité des données se rapportant cependant à l'année 2004.

#### **Améliorer l'habitat et l'environnement urbain**

Nombre de logements sociaux réhabilités, construits, démolis

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal

#### **Santé : développer la prévention et l'accès aux soins**

Ratio de praticiens médicaux et para médicaux pour 5 000 habitants

Nombre de maisons et de réseaux de santé existants et créés

Ration CMU/habitants

Nombre de PASS

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal.

**Emploi et développement économique : réduire les disparités territoriales et améliorer l'accès à l'emploi**

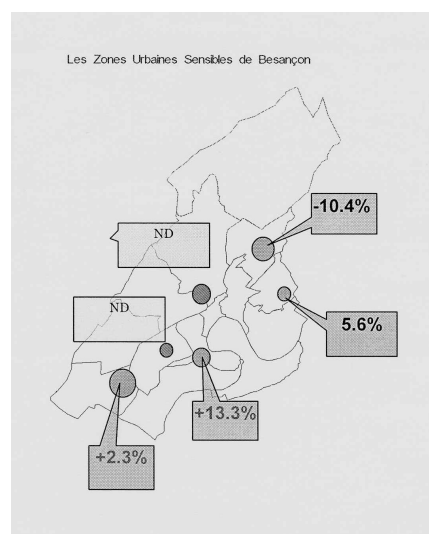
→ Évolution annuelle du taux de chômage (non disponible au niveau infra-communal)

→ Évolution du taux de chômage pour les actifs de faible niveau de qualification et pour les jeunes de moins de 25 ans (non disponible au niveau infra-communal)

→ **Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (demandeurs d'emploi en recherche d'un CDI à taux plein) : voir tableaux ci-après.**

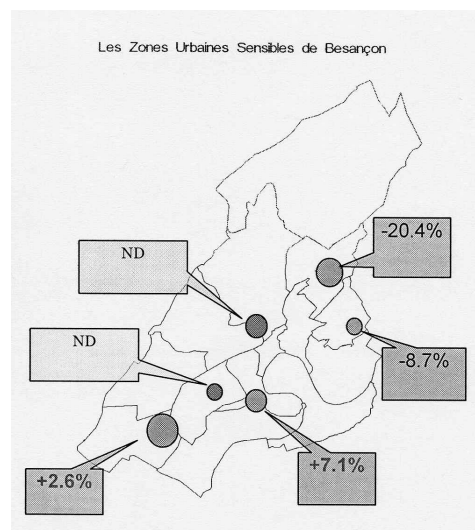
Demande d'emploi en fin de mois  
(évol. 2000-2004 - DIV)

Quartier	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution sur 12 mois	
						en nombre	en %
Clairs-Soleils	497	501	506	503	475	- 28	- 5,6 %
Palente Orchamps	433	454	521	483	433	- 50	- 10,4 %
Planoise	2 024	2 131	2 328	2 439	2 494	55	2,3 %
Brulard	278	241	269	255	289	34	13,3 %
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>3 232</b>	<b>3 327</b>	<b>3 624</b>	<b>3 680</b>	<b>3 691</b>	<b>11</b>	<b>0,3 %</b>
<i>Ville</i>	<i>8 059</i>		<i>9 170</i>	<i>9 790</i>	<i>9 981</i>	<i>191</i>	<i>2,0 %</i>



Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1  
(évol. 2000-2004 - DIV)

Quartier	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution sur 1 an	
						en nombre	en %
Clairs-Soleils	306	306	307	300	274	- 26	- 8,7 %
Palente Orchamps	241	273	311	304	242	- 62	- 20,4 %
Planoise	1 156	1 318	1 393	1 482	1 521	39	2,6 %
Brulard	166	155	165	168	180	12	7,1 %
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>1 869</b>	<b>2 052</b>	<b>2 176</b>	<b>2 254</b>	<b>2 217</b>	<b>- 37</b>	<b>- 1,6 %</b>
<i>Ville</i>	<i>4 457</i>		<i>5 366</i>	<i>5 800</i>	<i>5 849</i>	<i>49</i>	<i>0,8 %</i>



**Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1  
Répartition par tranche d'âge (2004 - DIV)**

Quartier	Total		- 25 ans		de 25 à 49 ans		50 ans et plus	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Clairs-Soleils	274	12	53	13	182	12	39	16
Palente Orchamps	242	11	44	11	171	11	27	11
Planoise	1 521	69	271	67	1 090	70	160	65
Brulard	180	8	37	9	122	8	21	9
<b>Tous quartiers ZUS</b>	<b>2 217</b>	<b>100</b>	<b>405</b>	<b>100</b>	<b>1 565</b>	<b>100</b>	<b>247</b>	<b>100</b>
<b>Répartition par âge</b>	<b>100 %</b>		<b>18 %</b>		<b>71 %</b>		<b>11 %</b>	
<b>Ville</b>	<b>5 849</b>		<b>1 161</b>		<b>4 007</b>		<b>681</b>	
<b>Répartition par âge</b>	<b>100 %</b>		<b>20 %</b>		<b>69 %</b>		<b>12 %</b>	

**Améliorer la réussite scolaire**

**→ Indicateurs de moyens dans les établissements**

Depuis l'année 2006, la DIV met à disposition quelques indicateurs sur les moyens de l'éducation nationale par ZUS. Il s'agit principalement d'indicateurs relatifs au turn-over des enseignants dans les quartiers dits «difficiles».

A Besançon on a pu relever les éléments suivants :

Type indicateur	Ville de Besançon	Clairs-Soleils	Palente Orchamps	Planoise	Brulard (*)
Instituteurs de moins de 30 ans	6 %	8 %	10 %	5 %	3 %
Enseignants de moins de 30 ans dans les collèges	9 %	13 %	6 %	10 %	ND
Professeurs en poste depuis moins de 2 ans	28 %	28 %	24 %	34 %	ND

(\*) Nota : il n'y a pas de collège sur la ZUS Brulard.

**→ Indicateurs de résultats au collège**

Type indicateur	Ville de Besançon	Clairs-Soleils	Palente Orchamps	Planoise	Brulard (*)
Taux d'accès de 6 <sup>ème</sup> en 3 <sup>ème</sup>	ND	63 %	69 %	65 %	ND

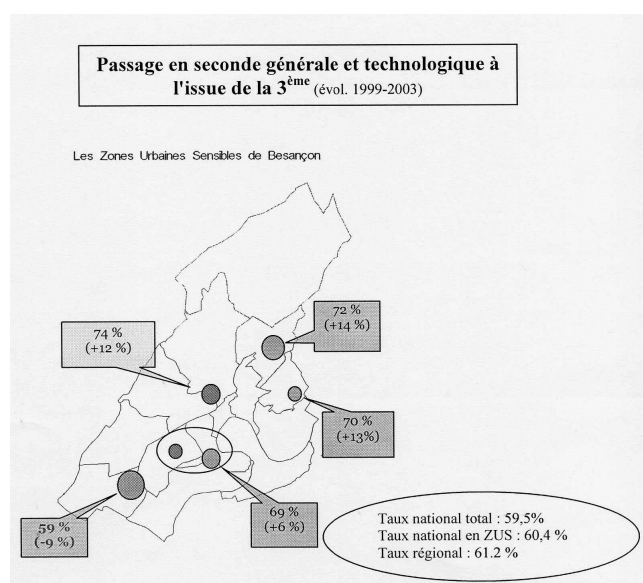
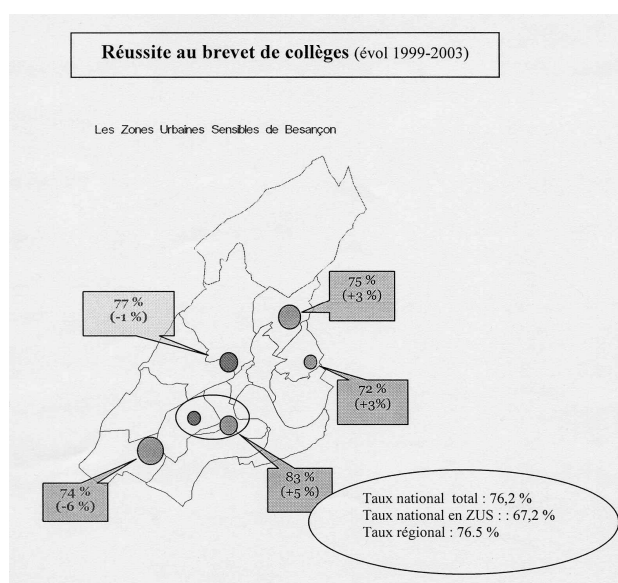
(\*) Nota : il n'y a pas de collège sur la ZUS Brulard.

### → Proportion d'élèves en retard en fin de cycle

Deux indicateurs sont disponibles mais il n'y a pas eu d'actualisation depuis l'année scolaire 2003/2004

Type indicateur	Ville de Besançon	Clairs-Soleils	Palente Orchamps	Planoise	Brulard (*)
Elèves ayant deux ans ou plus de retard en 6 <sup>ème</sup>	5 %	2 %	3 %	11 %	ND
Elèves ayant deux ans ou plus de retard en 3 <sup>ème</sup>	4 %	1 %	2 %	8 %	ND

On peut rappeler en outre les éléments suivants :



### Sécurité et tranquillité publiques

→ Nombre d'incidents scolaires (non disponible)

→ Nombre de crimes et délits élucidés ou non

Les données suivantes sont extraites du diagnostic posé lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en juin 2006 en vue du renouvellement du contrat local de prévention et de sécurité pour la période 2007-2012.

La Ville de Besançon est divisée en six secteurs police, entre lesquels la délinquance se répartissait comme suit de 2002 à 2005.

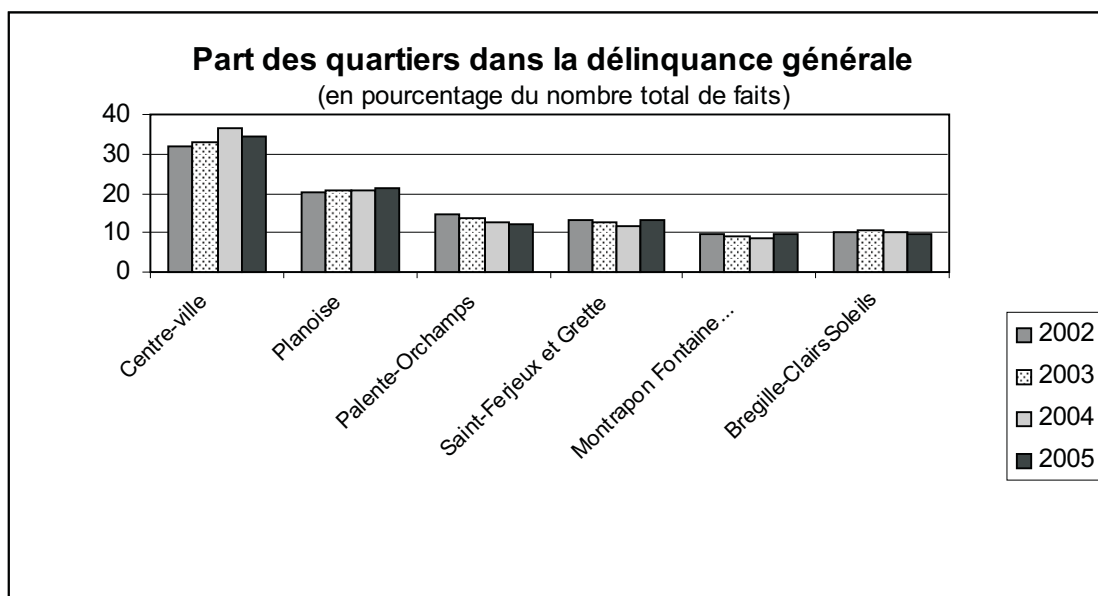
Attention, il ne s'agit pas là des quartiers tels que définis dans la géographie prioritaire des ZUS.



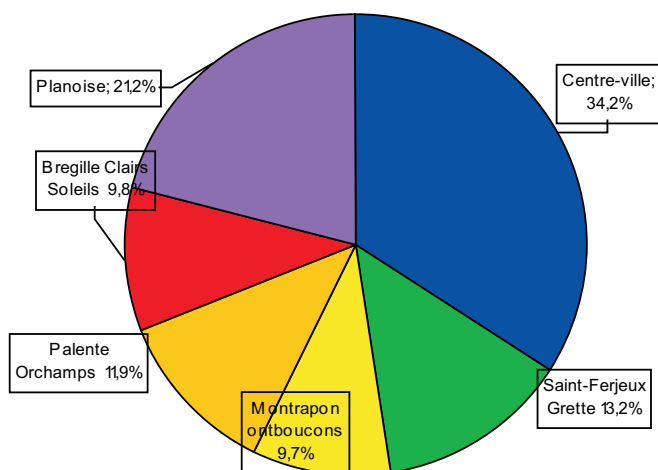
Année	Type indicateur	Centre-ville	Saint-Ferjeux Grette	Montrapon Montboucons	Palente Orchamps	Bregille Clairs-Soleils	Planoise
2002	Délinquance générale	32,0 %	13,0 %	9,4 %	14,8 %	10,3 %	20,5 %
	Délinquance de voie publique	29,2 %	13,6 %	10,7 %	17,0 %	10,9 %	18,5 %
2003	Délinquance générale	32,8 %	12,90 %	9,30 %	13,60 %	10,70 %	20,70 %
	Délinquance de voie publique						
2004	Délinquance générale	36,30 %	11,60 %	8,60 %	12,60 %	10,0 %	20,9 %
	Délinquance de voie publique	32,10 %	10,80 %	9,40 %	15,50 %	12,40 %	19,80 %
2005	Délinquance générale	34,2 %	13,2 %	9,7 %	11,9 %	9,8 %	21,2 %
	Délinquance de voie publique	29,6 %	13,7 %	11,9 %	14,2 %	11,2 %	19,4 %

Pour mémoire, le nombre de faits de délinquance s'établissait comme suit pour l'ensemble de la ville de 2002 à 2005 :

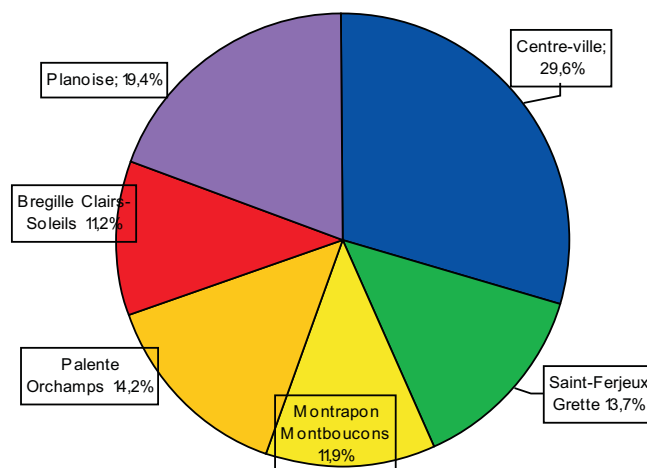
Année	2002	2003	2004	2005
<b>Nombre de faits de délinquance, tous quartiers</b>				
Délinquance générale	10 563	10 160	10 900	10 053
Délinquance de voie publique	5 562	4 870	5 093	4 593



**Répartition par quartiers de la délinquance générale en 2005**



**Répartition par quartiers de la délinquance de voie publique en 2005**



En outre, depuis l'année 2004, la DIV met à disposition les données extraites de «l'état 4001» de la police nationale. Cet état recense l'ensemble des crimes et délits ayant donné lieu à plainte, plus communément dénommé «délinquance générale». Il comporte 107 indicateurs. Les données extraites de «l'Etat 4001» pour les quartiers en ZUS s'appuient sur 28 de ces indicateurs.

Les données sur les ZUS de Besançon peuvent être résumées ainsi pour l'année 2004 :

Quartier	Rappel population	Nombre de faits	Nombre de faits par habitant
Clairs-Soleils	3 957	184	0,05
Palente Orchamps	3 787	274	0,07
Planoise	17 265	1 282	0,07
Brulard	2 258	141	0,06
<b>Tous quartier ZUS</b>	<b>27 267</b>	<b>1 881</b>	<b>0,07</b>

→ **Indicateurs de moyens : CLPS, Nombre éducateurs prévention spécialisée, Nombre agents unités spécialisées, etc.**

Les moyens affectés par les institutions signataires du CLPS et territorialisées peuvent être estimés comme suit (hormis les gardiens des bailleurs pour lesquels les données sont en cours de construction) :

2006	Centre-ville	Saint-Ferjeux Grette	Montrapon Montboucons	Palente Orchamps	Bregille Clairs-Soleils	Planoise
Cellule de veille de proximité	0	1	1	1	1	1
Bureau de police de proximité	1	0	1	1	0	1
Police Nationale / Sécurité de proximité	Un groupe d'appui et d'intervention de 8 personnes intervenant en priorité en journée sur les quartiers sensibles (réorganisation en 2005 de la police de proximité) Une brigade de 5 agents intervenant la nuit sur le créneau 21 h - 2 h et spécifiquement sur les secteurs sensibles identifiés par les cellules de veille de proximité (création au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)					
Police municipale de proximité		0	2	2	2	2
Educateur de prévention spécialisée	0	4	3	2	2	4
Educateur de rue en prévention de la toxicomanie	1	0	0	0	0	0
Médiateurs sociaux des bailleurs		1	1	1	1	4
Médiateurs de Kéolis Besançon	8 agents de médiation et d'information service (AMIS) intervenant en priorité sur les lignes sensibles et en journée					

### ***Mobiliser les services publics***

Ratios effectifs par population (non disponible)

Taux de vacance de poste et durée de présence dans le poste (non disponible hors éducation nationale)

Nombre de maisons des services publics

On peut citer dans la mobilisation des services publics sur les quartiers, les efforts particuliers de la Ville de Besançon dans ses équipements de quartier :

Les points-publics :

- **Montrapon/ Fontaine Ecu**
- **Planoise**
- **Clairs-Soleils**

Les maisons de quartier municipales :

- **Montrapon/ Fontaine Ecu**
- **Planoise**
- **Brulard**

On peut aussi évoquer le soutien apporté, par la voie de subventions, aux maisons de quartier associatives ainsi qu'à d'autres partenaires associatifs positionnés sur les quartiers en ZUS.

## ANNEXE 2

## PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2007-2011

## 1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

COLLECTIVITE : VILLE DE BESANÇON  
 NOM DU SCENARIO : PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2007-2011

Dernière année révolue : 2006

Taux d'inflation	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taux des emprunts	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Durée des emprunts	0	0	0	0	0	0
Différé en capital	0	0	0	0	0	0

Profil d'amortissement (L : Linéaire, P. Progressif)

Mois moyen de mobilisation --> calculs d'ICNE

Taux emprunts spéciaux

Dette budgétaire propre au 31/12/2006

104,06

Encours de la dette non budgétaire au 31/12/2005

2006	2007	2008	2009	2010	2011



## B) Autres impôts

	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$
Droits de mutation (7381)	2,41		2,65	3,0 %	2,73	3,0 %	2,81	3,0 %	2,90	3,0 %	2,98	3,0 %
Electricité (7343 + 7351)	1,71		1,81	1,5 %	1,84	1,5 %	1,86	1,5 %	1,89	1,5 %	1,92	1,5 %
Taxe séjour (7362)	0,19		0,21	1,5 %	0,21	1,5 %	0,21	1,5 %	0,21	1,5 %	0,22	1,5 %
Casinos (7364)	2,73		2,70	1,5 %	2,74	1,5 %	2,78	1,5 %	2,82	1,5 %	2,87	1,5 %
Stationnement (7337)	3,58		3,67	1,5 %	3,73	1,5 %	3,78	1,5 %	3,84	1,5 %	3,90	1,5 %
Droits de place (7336 et 7338))	0,55		0,57	1,5 %	0,58	1,5 %	0,59	1,5 %	0,60	1,5 %	0,61	1,5 %
Autres (pylônes, spec...) (reste 73)	0,30		0,31	1,5 %	0,31	1,5 %	0,31	1,5 %	0,32	1,5 %	0,32	1,5 %
<b>AUTRES IMPOTS</b>	<b>11,47</b>		<b>11,91</b>		<b>12,13</b>		<b>12,35</b>		<b>12,58</b>		<b>12,81</b>	

\* Inflation comprise

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

## 3) COMPTES ADMINISTRATIFS PRÉVISIONNELS

	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08	M€	% vol/09	M€	% vol/10	M€	% vol/11
Recettes réelles de fonctionnement												
Recettes d'exploitation et de gestion	149,00	+ 2,6 %	152,81	+ 2,5 %	156,62	+ 2,4 %	160,42	+ 2,5 %	164,44	+ 2,5 %	168,54	+ 2,5 %
Contributions directes (7311)	60,08	+ 3,1 %	61,93	+ 3,3 %	63,98	+ 4,4 %	66,81	+ 4,4 %	69,76	+ 4,4 %	72,84	+ 4,4 %
Compensations fiscales	6,18	- 4,9 %	5,88	- 2,3 %	5,74	- 1,9 %	5,63	- 1,5 %	5,55	+ 2,0 %	5,66	+ 2,0 %
Autres impôts	11,47	+ 3,9 %	11,91	+ 1,8 %	12,13	+ 1,8 %	12,35	+ 1,8 %	12,58	+ 1,8 %	12,81	+ 1,8 %
FISCALITE REVERSEE												
Attribution de compensation (7321)	18,04	- 0,0 %	18,04	+ 0,0 %	18,04	+ 0,0 %	18,05	+ 0,0 %	18,05	+ 0,0 %	18,05	+ 0,0 %
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - 1ère part	16,67	- 0,2 %	16,63	0,0 %	16,63	0,0 %	16,63	0,0 %	16,63	0,0 %	16,63	0,0 %
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - 2ème part	1,11	+ 0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - gens du voyage	0,24	+ 13,4 %	0,28	1,5 %	0,28	1,5 %	0,29	1,5 %	0,29	1,5 %	0,29	1,5 %
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - gens du voyage	0,01	+ 44,0 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,02	1,5 %	0,02	1,5 %
PARTICIPATIONS												
DGF (forfaitaire) : 7411	35,65	+ 5,5 %	37,60	+ 1,6 %	38,21	+ 1,5 %	38,80	+ 1,7 %	39,45	+ 1,7 %	39,85	+ 1,0 %
DNP (74127)	29,80	+ 1,0 %	30,10	0,0 %	30,10	0,0 %	30,10	0,0 %	30,10	0,0 %	30,10	1,0 %
DSU : 74123	1,06	+ 30,8 %	1,39	10,0 %	1,52	5,0 %	1,60	5,0 %	1,68	5,0 %	1,70	1,0 %
DGD (746)	3,60	+ 23,8 %	4,46	10,0 %	4,90	10,0 %	5,39	10,0 %	5,93	10,0 %	5,99	1,0 %
Autres 74 : 745 + 7413 + 7484 + 74832 + 7482...	1,09	+ 6,5 %	1,16	1,5 %	1,18	1,5 %	1,20	1,5 %	1,21	1,5 %	1,23	1,5 %
	0,10	+ 398,7 %	0,50	1,5 %	0,51	1,5 %	0,51	1,5 %	0,52	1,5 %	0,53	1,5 %
SUBVENTIONS												
Subv. & Particip. : 747x	5,15	+ 10,2 %	5,67	1,5 %	5,76	1,5 %	5,84	1,5 %	5,93	1,5 %	6,02	1,5 %
PRODUITS DES SCES ET DE GESTION COURANTE												
Produits services & domaines et gestion courante : 70+75	11,90	- 3,2 %	11,52	+ 1,5 %	11,70	+ 1,5 %	11,87	+ 1,5 %	12,05	+ 1,5 %	12,23	+ 1,5 %
Atténuation de charges : 64	0,46	- 64,3 %	0,16	1,5 %	0,17	1,5 %	0,17	1,5 %	0,17	1,5 %	0,17	1,5 %
Prod. Except. Réels : 77 hors 775	0,02	- 70,0 %	0,01	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
Divers (76...)	0,01	+ 182,7 %	0,03	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Indemnités de sinistres (7911 ou 7788)	0,05	+ 10,0 %	0,06	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Recettes financières												
Intérêts récupérés	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres produits financiers												
TOTAL RRF	149,00	+ 2,6 %	152,81	+ 2,5 %	156,62	+ 2,4 %	160,42	+ 2,5 %	164,44	+ 2,5 %	168,54	+ 2,5 %

	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08	M€	% vol/09	M€	% vol/10	M€	% vol/11
Dépenses réelles de fonctionnement	128,75	+ 3,2 %	132,88	+ 2,2 %	135,85	+ 2,2 %	138,82	+ 2,2 %	141,86	+ 2,2 %	144,97	+ 2,2 %
<b>Dépenses d'exploitation et de gestion</b>												
Dépenses à évolution contrainte	16,52	-2,5 %	16,11	+1,3 %	16,33	+1,3 %	16,54	+1,3 %	16,76	+1,3 %	16,99	+1,3 %
Déficit budget forêts (6521)	0,50	-13,6 %	0,43		0,43		0,43		0,43		0,43	
Indemnités des élus (653)	0,73	+3,0 %	0,75	1,5 %	0,76	1,5 %	0,77	1,5 %	0,79	1,5 %	0,80	1,5 %
Créances irrécouvrables (654)	0,20	-25,0 %	0,15		0,15		0,15		0,15		0,15	
Contingent d'aide sociale (6552)	0,65	-100,0 %	0,00									
Contingents et participations obligatoires (reste 655)	1,04	-7,3 %	0,96	1,5 %	0,98	1,5 %	0,99	1,5 %	1,01	1,5 %	1,02	1,5 %
Frais de fonctionnement groupes élus (656)	0,14	+8,6 %	0,15	1,5 %	0,15	1,5 %	0,16	1,5 %	0,16	1,5 %	0,16	1,5 %
Autres charges de gestion courante (651+658)	0,10	+6,3 %	0,11	1,5 %	0,11	1,5 %	0,11	1,5 %	0,11	1,5 %	0,11	1,5 %
Contrats prestation services (611)	1,66	-8,0 %	1,53	1,5 %	1,55	1,5 %	1,57	1,5 %	1,60	1,5 %	1,62	1,5 %
Crédit-bail immobilier (6125)	0,77	+10,4 %	0,85	1,5 %	0,86	1,5 %	0,88	1,5 %	0,89	1,5 %	0,90	1,5 %
Assurances (616)	0,96	-12,3 %	0,84	1,5 %	0,85	1,5 %	0,87	1,5 %	0,88	1,5 %	0,89	1,5 %
Loyers et charges locatives (6132+614)	1,31	+3,4 %	1,36	1,5 %	1,37	1,5 %	1,39	1,5 %	1,42	1,5 %	1,44	1,5 %
Indemnités comptable	0,01	-10,0 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %
Affranchissements (6261)	0,29	+22,3 %	0,35	1,5 %	0,36	1,5 %	0,37	1,5 %	0,37	1,5 %	0,38	1,5 %
Télécommunications (6262)	0,50	-2,0 %	0,49	1,5 %	0,50	1,5 %	0,50	1,5 %	0,51	1,5 %	0,52	1,5 %
Colocations municipales (6281)	0,17	+78,1 %	0,30	1,5 %	0,31	1,5 %	0,31	1,5 %	0,32	1,5 %	0,32	1,5 %
Energie (60612+60613+60621)	4,18	+5,3 %	4,40	1,5 %	4,47	1,5 %	4,53	1,5 %	4,60	1,5 %	4,67	1,5 %
Carburants (60221)	0,54	+0,7 %	0,54	1,5 %	0,55	1,5 %	0,56	1,5 %	0,57	1,5 %	0,58	1,5 %
Eau et ass't des bât's (60611)	0,58	+12,5 %	0,65	1,5 %	0,66	1,5 %	0,67	1,5 %	0,68	1,5 %	0,69	1,5 %
Impôts et taxes (63 sauf 631+633)	0,64	+3,8 %	0,66	1,5 %	0,67	1,5 %	0,68	1,5 %	0,69	1,5 %	0,71	1,5 %
Titres annulés (673)	0,20	+0,0 %	0,20		0,20		0,20		0,20		0,20	
Atténuation produits - impôts et taxes (739)	0,25	+6,0 %	0,27	1,5 %	0,27	1,5 %	0,27	1,5 %	0,28	1,5 %	0,28	1,5 %
Dépenses imprévues (022)	1,10	+0,0 %	1,10		1,10		1,10		1,10		1,10	
CREDITS DES SERVICES	17,18	+ 11,5 %	19,16	+ 1,5 %	19,45	+ 1,5 %	19,74	+ 1,5 %	20,03	+ 1,5 %	20,33	+ 1,5 %
Crédits des services	17,18	+ 11,5 %	19,16	1,5 %	19,45	1,5 %	19,74	1,5 %	20,03	1,5 %	20,33	1,5 %
CHARGES DE PERSONNEL	76,53	+ 2,3 %	78,30	+ 2,8 %	80,49	+ 2,7 %	82,66	+ 2,7 %	84,88	+ 2,7 %	87,17	+ 2,7 %
012 : charges de personnel permanent	73,64	+ 2,0 %	75,13	2,7 %	77,44	2,7 %	79,53	2,7 %	81,67	2,7 %	83,88	2,7 %
012 : charges de personnel vacataire	2,89	+ 9,6 %	3,17	2,5 %	3,05	2,5 %	3,13	2,5 %	3,21	2,5 %	3,29	2,5 %

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER



	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08	M€	% vol/09	M€	% vol/10	M€	% vol/11
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (657)	18,46	+ 4,2 %	19,23	+ 1,5 %	19,52	+ 1,5 %	19,81	+ 1,5 %	20,11	+ 1,5 %	20,41	+ 1,5 %
CCAS (65736)	9,14	0,2 %	9,16	1,5 %	9,30	1,5 %	9,44	1,5 %	9,58	1,5 %	9,72	1,5 %
Subv organismes publics et assoc (6573+6574)	9,32	8,1 %	10,07	1,5 %	10,22	1,5 %	10,38	1,5 %	10,53	1,5 %	10,69	1,5 %
Charges exceptionnelles (67 hors 673)	0,06	+21,8 %	0,07		0,07		0,07		0,07		0,07	
Frais financiers (668)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
CHARGES FINANCIERES (hors ICNE)	3,87	+ 1,2 %	3,92	+ 10,9 %	4,34	+ 14,4 %	4,97	+ 6,5 %	5,30	+ 4,9 %	5,56	+ 4,9 %
Intérêts payés s/dette en place (661)	3,50	- 2,6 %	3,41	- 10,2 %	3,06	- 14,1 %	2,63	- 12,9 %	2,29	- 15,7 %	1,93	- 15,7 %
Provisions pour actualisation tx intérêts (cp89107)	0,13	- 1,5 %	0,13		0,13		0,13		0,13		0,13	
Contrats signés en cours exercice - éch. infra-annuelle (cp90018)	0,13	- 1,5 %	0,13		0,13		0,13		0,13		0,13	
Intérêts payés s/dette à venir	- 0,09		0,05		0,82		1,88		2,54		3,16	
ΔICNE s/dette en place (non totalisés)												
ΔICNE s/dette à venir (non totalisés)	0,20		0,20		0,26		0,17		0,16		0,15	
Intérêts s/ligne de trésorerie (6615)					0,20		0,20		0,20		0,20	
<b>TOTAL DRF</b>	<b>132,62</b>	<b>+ 3,1 %</b>	<b>136,79</b>	<b>+ 2,5 %</b>	<b>140,20</b>	<b>+ 2,6 %</b>	<b>143,79</b>	<b>+ 2,3 %</b>	<b>147,16</b>	<b>+ 2,3 %</b>	<b>150,53</b>	<b>+ 2,3 %</b>
<b>TOTAL DRF ICNE compris</b>	<b>132,62</b>	<b>+ 3,1 %</b>	<b>136,79</b>	<b>+ 2,7 %</b>	<b>140,46</b>	<b>+ 2,5 %</b>	<b>143,96</b>	<b>+ 2,3 %</b>	<b>147,31</b>	<b>+ 2,3 %</b>	<b>150,68</b>	<b>+ 2,3 %</b>

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€	% vol./08	M€	% vol./09	M€	% vol./10	M€	% vol./11
Recettes réelles d'investissement	9,18	+ 7,5 %	9,87	+20,9 %	11,94	-7,4 %	11,06	+ 1,0 %	11,17	- 5,3 %	10,58	
Recettes définitives	6,96		7,83		11,44		10,56		10,67		10,08	
Participations et subventions												
FCTVA : 10222	3,52		4,48		3,39		3,59		3,80		3,10	
TLE : 10223	0,35		0,30	+ 1,5 %	0,30	+ 1,5 %	0,31	+ 1,5 %	0,31	+ 1,5 %	0,32	
Subventions équipement : 131 + 132	1,37		1,49		5,89		4,81		4,81		4,81	
				18,0 %								
Autres subventions (138)	0,09		0,10		0,10		0,10		0,10		0,10	
Aires de non stationnement (1345)	0,01		0,01		0,15		0,15		0,15		0,15	
Amendes de police (1342)	1,62		1,45		1,40		1,40		1,30		1,40	
Autres recettes investissement (le reste du 10 et 13)	0,00		0,00		0,20		0,20		0,20		0,20	
Autres recettes définitives	2,22		2,04		0,50		0,50		0,50		0,50	
Immo. (20 + 21 + 23 sauf 238) et immo. sinistrées (24)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Rembt avances sur immo. (238)	0,10		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres immo. financières : récupération TVA (27)	2,12		2,04		0,50		0,50		0,50		0,50	
Produits cessions (775 basculé en invest.)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Deute récupérable												
Récupérations de capital												
Recettes d'emprunt	16,30	+ 12,0 %	18,25	+33,9 %	23,43		16,82		16,80		17,48	
Emprunts nouveaux	16,30		18,25		24,43		16,82		16,80		17,48	
Emprunts spéciaux												
Refinancements de RA (89146)												
OCLT/CLTR (1644)												
Emprunts déjà mobilisés												
<b>TOTAL RRI</b>	<b>25,48</b>	<b>+ 10,4 %</b>	<b>28,12</b>	<b>+ 29,3 %</b>	<b>36,36</b>	<b>- 23,3 %</b>	<b>27,88</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>27,97</b>	<b>+ 0,3 %</b>	<b>28,06</b>	

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€	% vol./08	M€	% vol./09	M€	% vol./10	M€	% vol./11
Dépenses réelles d'investissement												
Dépenses investissement (hors dette)	35,59	+9,0 %	38,80	+ 0,5 %	39,00	- 15,4 %	33,00	+ 0,0 %	33,00	+ 0,0 %	33,00	
Dépenses équipement	29,21		30,91		32,70		26,70		26,70		26,70	
Enveloppe annuelle d'investissement (20 + 21 + 23)												
TA	11,06		30,91		19,50		11,00		11,00		11,00	
OI	18,15				13,20		15,70		15,70		15,70	
Autres investissements (hors dette)	6,38	+ 23,6 %	7,89	- 20,1 %	6,30	+0,00 %	6,30	+0,00 %	6,30	+ 0,0 %	6,30	
Subventions d'équipement (6571+6572+6575+204)												
Acquisition de participations (26)	5,30		5,66		5,30		5,30		5,30		5,30	
Prêts et immo. (27)	0,00		1,13				0,00		0,00		0,00	
Autres (10, 13 ...)	0,00				0,00							
Dépenses imprévues (020)	1,08		1,10		1,00		1,00		1,00		1,00	
Remboursements de dette												
Remboursement des emprunts spéciaux	14,81	- 5,4 %	14,02	- 1,6 %	13,79	- 16,5 %	11,51	+ 6,4 %	12,24	+ 6,8 %	13,07	
Remboursement des emprunts en place (R16)	14,55		14,02		12,91		9,41		9,25		9,13	
Contrats signés en cours d'exercice (R16cp90018)	0,23				0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres emprunts (168+165)	0,03				0,00		0,00		0,00		0,00	
Amortissement des subventions en annuités en place												
Remboursements anticipés et OCL/CL TR												
Amortissement des futures subventions en annuités												
Remboursements d'emprunts à venir			0,00		0,88				2,09		3,94	
<b>TOTAL DRI</b>	<b>50,40</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>52,82</b>	<b>- 0,1 %</b>	<b>52,79</b>	<b>- 15,7 %</b>	<b>44,51</b>	<b>+ 1,7 %</b>	<b>45,24</b>	<b>+ 1,8 %</b>	<b>46,07</b>	

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

196,60
179,12
196,60
0,00
<b>0,00</b>
<b>8,69</b>

192,40
175,61
192,40
0,00
<b>0,00</b>
<b>8,69</b>

188,30
171,48
188,30
0,00
<b>0,00</b>
<b>8,69</b>

192,99
168,56
192,99
0,00
<b>0,00</b>
<b>8,69</b>

180,93
162,68
189,61
0,00
0,00
<b>8,69</b>

174,48
158,18
183,02
0,00
0,00
<b>8,54</b>

Total recettes réelles  
 . dont recettes définitives  
 Total dépenses réelles  
 . Δ souhaitée du fonds de roulement  
 . Δ supplémentaire du fdr (si excès de ressources)  
 . Variation totale du fonds de roulement  
 . Fonds de roulement au 31/12 N

**4) SYNTHÈSE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dette budgétaire	104,06	108,29	118,93	124,25	128,80	133,21
Dette totale (LT+CT)	104,06	108,29	118,93	124,25	128,80	133,21
Annuité propre	18,68	17,93	18,40	16,64	17,70	18,78
Épargne brute de gestion	20,25	19,93	20,77	21,60	22,57	23,57
Épargne brute	16,38	16,01	16,16	16,46	17,12	17,86
Épargne nette	1,83	2,00	2,37	4,95	4,88	4,79
Épargne nette calculée (1/15e)	9,45	8,79	8,23	8,18	8,54	8,98
Intérêts nets/RRF	2,6 %	2,6 %	2,9 %	3,2 %	3,3 %	3,4 %
Épargne brute/RRF	11,0 %	10,5 %	10,3 %	10,3 %	10,4 %	10,6 %
Épargne nette/RRF	1,2 %	1,3 %	1,5 %	3,1 %	3,0 %	2,8 %
Dette/RRF	0,70	0,71	0,76	0,77	0,78	0,79
Dette/Épargne brute	6,35	6,76	7,36	7,55	7,52	7,46
Annuité propre/RRF	12,5 %	11,7 %	11,7 %	10,4 %	10,8 %	11,1 %

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPPER

«**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant aux orientations budgétaires, ça sera aussi pour nous l'occasion d'actualiser le PPI 2007-2011. Les grandes orientations budgétaires 2007 avec deux maîtres mots, la cohérence bien sûr dans le cadre de notre PPI et dans le cadre pluriannuel, et puis le développement de nos politiques municipales, tout cela j'insiste et je le dis dès maintenant, dans un cadre budgétaire qui est maîtrisé et sans hausse des taux d'imposition communale car c'est notre volonté, ce qui ne nous empêchera pas cependant vous le verrez, de continuer à investir, de continuer à nous désendetter et d'avoir une situation saine.

Les 5 orientations de Besançon 2020 vous les connaissez, elles s'affichent à l'écran et je pense qu'il est inutile que je revienne dessus car nous avons déjà eu l'occasion d'en parler largement, avec des autres éléments de cadrage de notre action, notamment les priorités fixées, parce qu'il y a dans notre politique municipale mais aussi dans ce que nous venons de mettre en place dans le cadre du projet État-Région de la cohérence, et puis renforcer encore les synergies qu'il y a avec la Ville et la CAGB, ce qui se traduit par des transferts de compétences, vous le savez mais aussi par des mutualisations de services, les dernières en date étant la mutualisation du Service Études et Prospectives, la Documentation, les Archives et d'autres services. Et puis aussi, c'est important parce qu'avec le CPER il y a la programmation de la nouvelle génération des fonds européens, il faut que là aussi nous soyons cohérents pour saisir les nouvelles opportunités. C'est pour cette raison que désormais vous le savez il y a un chargé d'opération CAGB/Ville dont la mission est de rechercher des fonds européens.

C'est aussi l'occasion de redire que la façon dont le CPER a été conduit est satisfaisante puisque la voix et la place de la capitale régionale ont largement été reconnues par le Président du Conseil Régional.

Ce budget 2007 est conçu autour de 4 priorités qui ne vous surprennent pas, c'est l'investissement, bien sûr on va continuer à investir car nous sommes un très gros donneur d'ordres sur la ville, investissement au niveau du développement. Deuxièmement l'éducation, la recherche et la culture parce que c'est de cela que nous avons besoin pour que la ville soit dynamique, la solidarité, la tranquillité publique des habitants et la proximité, la qualité du service public au quotidien, tout cela bien sûr, Benoît n'est pas là mais je le dis quand même parce que je le pense, s'inscrit dans le cadre du développement durable qui est le fil rouge de toutes nos opérations.

Tout d'abord l'investissement au service du développement : vous le verrez, nous allons poursuivre la mise en œuvre de nos projets avec un effort tout à fait particulier sur l'investissement puisque de BP à BP il va augmenter de 5 %, ce qui est significatif. En 2007 il y a des grands projets d'aménagement, c'est bien sûr le PRU de Planoise mais aussi celui de Clairs-Soleils et des dossiers importants qui vont suivre comme celui du Centre International de Séjour, qu'il était nécessaire de remettre en ordre, la Citadelle aussi et la SMAC avec des travaux importants que nous allons démarrer dans le courant de cette année. Bien sûr vous le savez, il y a aussi un effort particulier qui a été fait sur les tranches annuelles. Quelques exemples : c'est la voirie, les trottoirs, les routes mais c'est aussi le réaménagement de nos écoles, de nos salles de quartier, de nos aires de jeux. Un gros gros effort a été fait depuis le début de ce mandat car nous avons augmenté les tranches annuelles de 75 %, je dis bien 75 %. Elles étaient à 11,5 M€ l'année dernière, cette année on met 2,5 M€ en plus pour renforcer encore nos interventions, je ne veux pas dire au quotidien mais presque, sur la proximité, les quartiers et la qualité de la vie, donc 75 % d'augmentation depuis le début de ce mandat. Je crois quand même que ça commence à se voir dans la ville. Certaines choses se voient plus que d'autres, tout ce qui est espaces de proximité, parcs, squares, voirie, trottoirs ; des tranches très très importantes vont être faites encore cette année et nous continuerons donc l'année prochaine.

Deuxième priorité, l'éducation, la recherche et la culture. L'éducation vous le savez est au centre de toutes nos interventions, au cœur de nos interventions. On a déjà beaucoup fait pour l'amélioration du cadre de vie des enfants dans les écoles, Françoise FELLMANN y est très attentive et dans les crèches, ainsi que les conditions de travail des enseignants parce que ça me paraît tout à fait primordial. Nous aurons à la fin de ce mandat, vous le savez, totalement changé le mobilier scolaire de nos écoles et puis surtout en 2007 il y a la mise en place du Programme de Réussite Éducative (PRE) avec un nouveau contrat enfance jeunesse, et puis un investissement, un projet majeur, c'est la nouvelle cuisine centrale avec entre autres l'arrivée de produits frais, c'est-à-dire que les enfants de nos écoles et de nos crèches mangeront des carottes râpées qui viendront d'être râpées, du pain bio, des pommes de terre qui, on

l'espère, viendront de la région. Et en plus il y aura donc toute la partie légumerie dont une partie sera faite dans la cuisine et le reste confié à l'ADAPEI ce qui aura aussi pour intérêt de permettre à des handicapés d'avoir du travail puisque l'ADAPEI va construire une légumerie pour conditionner l'ensemble de ces légumes, tout cela pour la santé de nos jeunes. C'est une dépense de presque 5 M€ quand même cette nouvelle cuisine centrale qui va se bâtir aux Tilleroyes.

Vous savez aussi que bien que la Ville n'ait pas de compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est une priorité qui a été très très largement inscrite dans le cadre du CPER. Nous aurions pu ne pas le faire mais nous avons souhaité le faire et nous allons beaucoup investir dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Et puis dernier axe, le développement culturel, l'année Vauban je ne reviens pas dessus parce qu'on en a parlé mais aussi l'ouverture de la Médiathèque de Planoise et le lancement de chantiers lourds, très lourds comme celui de la SMAC aux Prés de Vaux.

Troisième priorité, la solidarité et la tranquillité publique au service des habitants. On va continuer avec cette tradition de solidarité à Besançon. Vous le savez, nous sommes une ville solidaire et nous en sommes fiers. Je remercie au passage l'Adjointe, la Vice-Présidente Marie-Guite DUFAY et le Centre Communal d'Action Sociale pour ce qu'ils font en direction des personnes en difficulté, auprès des publics fragilisés car il y a de plus en plus de personnes en difficulté, il y a de plus en plus de personnes fragilisées. On en parlait l'autre jour, ce qui est terrible maintenant c'est que lorsque vous allez au restaurant du cœur, lorsque vous allez dans des épiceries sociales, il n'y a pas que des personnes qui sont sans emploi, il y a aussi des personnes qui ont travaillé toute leur vie mais qui ont de petites retraites, ou un des deux conjoints a disparu et il ne reste qu'une demi retraite, ou même des personnes qui travaillent mais qui ne font que quelques heures par semaine et qui n'arrivent plus à s'en sortir et je crois que cela c'est un vrai problème. C'est pourquoi si nous n'avons pas augmenté les autres subventions, la subvention annuelle du Centre Communal d'Action Sociale, elle, va être réévaluée de 1,5 M€ avec au niveau du Centre Communal d'Action Sociale une gestion budgétaire aussi très très serrée et très précise.

Cette année on va mettre aussi l'accent sur la politique de la ville et sur le renforcement de toutes les actions de proximité. En 2007, on devrait aboutir à la négociation avec l'État du contrat urbain de cohésion sociale qui va nous permettre d'arrêter nos priorités et puis surtout de fixer les moyens que vont nous offrir nos partenaires. Et puis cette année enfin le développement de notre plan de tranquillité dans la ville, ce sont les correspondants de nuit. Le Directeur, en l'occurrence c'est une Directrice, a déjà été recruté, les personnels commencent à être formés et on peut penser qu'ils seront opérationnels fin juin, début juillet. C'est un des éléments de notre politique de tranquillité publique dans la ville, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à de multiples reprises. C'est un effort important puisqu'il a fallu quand même dégager 1 M€ et je souligne à cet égard l'action très importante du Conseil Général qui est à nos côtés dans cette opération.

Et puis enfin quatrième priorité, la proximité et la qualité du service public au quotidien, la qualité de vie, les espaces publics. Les tranches annuelles, je vous l'ai dit, ont été augmentées de 75 %. On va continuer en 2007 parce qu'on peut toujours faire mieux à améliorer le service rendu et les conditions de travail de nos personnels parce que je pense que les personnels travaillent bien s'ils sont bien dans leur lieu de travail, et aussi renforcer l'accueil des usagers avant le grand projet d'accueil centralisé des usagers à la Mairie qui verra le jour si on nous reconduit la confiance dans le prochain mandat. Un premier pas a été fait, vous l'avez vu près de l'ascenseur, pour accueillir encore mieux l'ensemble des usagers de notre ville. Puis il y a aussi le garage du Centre Technique Municipal où des travaux importants sont à réaliser vu l'état dans lequel il est. Ce sera l'occasion aussi de pouvoir reloger là des services de la Mairie et de l'Agglomération puisqu'on a convenu d'une mutualisation avec une partie des services techniques de l'Agglomération, tout ce qui est garage, mécanique...

Nous allons aussi maîtriser l'augmentation des tarifs municipaux, ce qui ne nous empêchera pas de voir des projets d'équipement de quartiers se développer, Planoise je l'ai déjà dit, Clairs-Soleils mais aussi dans le secteur de Battant, à Montrapon ou aux Montboucons. Vous avez pu voir le nouvel équipement de quartier, Françoise FELLMANN a fait un gros travail aux Montboucons pour mettre tout le

monde d'accord et cet équipement répond vraiment aux besoins, donc merci à Françoise et à Christophe LIME qui ont travaillé sur ce projet.

Et puis, concernant l'eau, je ne relancerai pas la polémique mais j'ai des documents là qui peuvent vous montrer combien certains ici se sont trompés. J'ai d'ailleurs rencontré l'Association UFC Que Choisir qui m'a démenti avoir travaillé avec Mme CASENOVE, qu'elle respecte par ailleurs. Mais il y a des personnes qui ont plusieurs casquettes et qui se parent d'une casquette lorsque ça les arrange. UFC Que Choisir a fait passer un communiqué sur ce point dans la presse que nous repasserons dans BVV. Donc l'eau n'augmentera pas cette année. Il y a 9 ans que nous n'avons pas augmenté l'assainissement et 3 ans que nous n'avons pas augmenté l'eau et nous allons continuer ainsi. Concernant l'eau donc je l'ai dit, une gestion budgétaire maîtrisée et transparente.

Quelques mots sur nos choix budgétaires puis Jean-Claude CHEVAILLER nous présentera cela un peu plus dans le détail tout en étant assez rapide. Notre situation financière est et reste saine puisque l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2006 devrait être de l'ordre de 25 M€. C'est en hausse par rapport à l'exercice précédent parce qu'on a bien maîtrisé nos dépenses de fonctionnement et notre niveau d'endettement va baisser de 4 M€ grâce à de bons résultats notamment. Donc nous sommes dans le cadre que nous nous étions fixé, les ratios sont bons, notre capacité de désendettement de CA à CA est à 5,5. Tout cela nous permet aussi d'augmenter notre effort d'investissement et de ne pas recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité ménages, ce dont je crois chacun ici se réjouira. Je ne vais pas détailler le PPI puisqu'il figure dans le rapport d'orientations budgétaires et c'est désormais pour nous une procédure classique.

Deux mots pour terminer sur ces orientations budgétaires 2007, elles confirment plusieurs choses, notre volonté de développer nos politiques au service des Bisontines, des Bisontins, de maintenir l'investissement, je pense que la stratégie qui a été employée est la bonne et puis je suis heureux, nous avons discuté en exécutif, de pouvoir annoncer qu'une nouvelle fois on ne va pas augmenter la fiscalité parce qu'on connaît la difficulté de nos concitoyens et c'est notre responsabilité d'en tenir compte. Je pense que c'est un bon budget. J'espère simplement que cette année le débat d'orientations budgétaires pourra enrichir notre réflexion, qu'on ne tombera pas trop dans les détails mais qu'on restera plutôt sur ce qui doit être un débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire des orientations et des débats sur les grandes lignes.

**Mme Claire CASENOVE :** Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord je vais commencer mon intervention par une mise au point pour faire suite au Conseil de décembre au cours duquel j'avais déclaré avoir travaillé avec UFC Que Choisir. Je vais faire un rectificatif devant le Conseil Municipal afin de respecter le parallélisme des formes. Contrairement à ce que j'ai déclaré, je n'ai pas travaillé officiellement avec l'Association UFC Que Choisir mais de façon officieuse avec des membres de plusieurs associations de consommateurs et d'usagers. En outre, j'ai travaillé très officiellement avec l'Association U3C, voilà, il fallait que cela fût dit. Quoiqu'il en soit le fond du problème ne réside pas vraiment dans le fait de savoir qui a travaillé avec qui mais dans les chiffres que j'ai avancés et pour les chiffres Monsieur le Maire, ils sont têtus et je les maintiens. Vous m'avez traitée de menteuse, je ne devrais pas relever l'injure car elle n'était que l'expression de votre très grande confusion à ce moment-là je pense. Je me contenterai de vous rappeler les termes employés par M. le Préfet du Jura s'adressant au Maire de Lons concernant les budgets annexes et qui pourraient s'appliquer à la Ville de Besançon. «Aucune différence notable de situation ne justifie un tarif préférentiel aux seuls bâtiments communaux alors que les coûts de production et de distribution sont les mêmes pour tous les usagers. Ce procédé constitue indirectement une subvention au budget général de la commune contraire aux règles d'équilibre d'un budget annexe à caractère industriel et commercial».

**M. LE MAIRE :** Je ne vais pas vous répondre parce qu'on ne va pas passer la soirée là-dessus. J'ai là un document en direction de la presse si elle le veut, tout ce que vous dites là nous le connaissons parfaitement. Tout ce que vous dites montre que vous ne connaissez pas ce dossier mais pour moi c'est refermé, nous publierons le démenti de Que Choisir puisque vous reconnaissez vous-même que vous vous êtes trompée. Pour moi ça montre simplement que vous voulez faire de la politique politicienne, ça ne m'intéresse pas et je ne vais pas vous répondre parce que je pense que les Bisontines et les Bisontins eux, voient bien que leur eau n'augmente pas. Monsieur BONNET, j'ai laissé la parole à

Mme CASENOVE parce qu'il y avait une mise en cause personnelle mais maintenant c'est M. CHEVAILLER qui va présenter la suite.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Monsieur le Maire, je vais essayer d'être plus bref que l'an dernier. Cela doit être facilité par le fait que cette année il n'y a pas de réforme M 14 donc on n'est pas obligé de retraiter les périmètres. Également en ce qui concerne le retraitement des périmètres, il y a eu de nouvelles mutualisations avec la CAGB, ce que vous avez indiqué, il y en a trois mais si elles sont très importantes d'un point de vue stratégique, en matière de coût c'est relativement négligeable, elles n'ont pas le même poids financier que le transfert du CNR ou de la collecte des déchets, donc ça ne modifie rien pour la comparaison.

Je ferai court également sur l'estimation du compte administratif qui n'est pas bouclé mais on a déjà les grandes tendances. On aura donc une section de fonctionnement consolidée ; l'effet de ciseaux qu'on avait constaté en 2005 a disparu, c'est-à-dire que contrairement à ce qu'on avait même envisagé dans le BP 2006, les recettes progressent plus vite que les dépenses et l'épargne brute est donc en hausse. Le deuxième point est une pause relative au niveau des dépenses d'équipement après deux années de forte expansion, c'est vrai que c'est la courbe en cloche et un désendettement significatif, c'est-à-dire que l'encours de la dette a diminué de 4 M€ passant de 108 M€ à 104 M€. Enfin une capacité de désendettement qui est améliorée, c'est normal puisqu'on a une épargne qui a augmenté puis un désendettement qui a diminué, ce qui fait qu'on est nettement en dessous de 7 années en ce qui concerne le ratio.

Donc on peut dire que le BP 2007 sera construit sur des bases solides et renforcées qui garantissent les grands équilibres des budgets à venir et qui facilitera donc la réalisation des objectifs qui sont inscrits au PPI.

Quels sont ces grands équilibres ? C'est une épargne brute stabilisée, j'en ai parlé, c'est-à-dire que la section de fonctionnement connaît une évolution favorable dont l'épargne avait sensiblement chuté au BP 2006. L'effet de ciseaux demeure mais beaucoup plus atténué qu'en 2006. C'est une évolution d'autant plus positive qu'elle est réalisée sans hausse des taux de fiscalité directe qui représente comme vous le savez notre principale recette.

Deuxième point, des dépenses d'équipement plus dynamiques, avec les subventions d'équipement qui seront proches de 38 M€ c'est-à-dire 32 M€ pour les dépenses d'équipement stricto sensu et 6 M€ pour les subventions d'équipement, soit 2 M€ de plus qu'au BP 2006 et un effort tout particulier, vous l'avez dit, sera consenti en faveur des tranches annuelles, effort de 2 M€.

Troisièmement un endettement adapté, c'est-à-dire que si le recours à l'emprunt est à un niveau supérieur à celui du BP 2006, il ne fera qu'accompagner la montée des dépenses d'équipement qu'il financera à 57 %, c'est-à-dire à un taux comparable à celui des exercices précédents, on était à 55 % puis à 54 %.

Concernant les recettes de fonctionnement, on peut en dire aussi quelques mots. Les recettes de fonctionnement représentent 85 % de nos ressources totales. L'évolution globale devrait être plus favorable que l'an dernier mais de manière différenciée. La principale ressource qui est la fiscalité directe connaîtra une progression modérée, les taux restant inchangés. Ensuite la fiscalité indirecte restera dynamique grâce à la bonne tenue des droits de mutation. La reconduction du contrat de croissance et de solidarité qui a été obtenue grâce à la pression des associations d'élus locaux permettra aux dotations de l'État de connaître une progression, on pourrait dire acceptable, là on a dû mettre raisonnable, malgré une nouvelle forte baisse, moins 11 % de la dotation de compensation de taxe professionnelle. La fiscalité reversée par la CAGB sera stable en l'absence de nouveaux transferts de compétences, c'est ce que j'ai dit il y a quelques secondes. Les autres recettes qui sont surtout les recettes tarifaires des services resteront stables elles aussi.

En ce qui concerne les dépenses, on peut dire qu'il y a des secteurs où les dépenses sont complètement maîtrisées, ce qui va permettre d'engager de nouvelles dépenses. En premier lieu les frais de personnel qui représentent 40 % du projet global verront leur progression limitée à 2-2,5 %. C'est une



constante depuis plusieurs années d'une recherche permanente d'une plus grande efficacité. Ensuite indépendamment de la suppression du versement du contingent d'aide sociale au Département, les dépenses et évolutions contraintes devraient évoluer à un rythme, on va dire comparable à l'inflation malgré une nouvelle forte avancée des dépenses d'énergie. Là aussi les recherches d'économie notamment d'énergie commencent à porter leurs fruits. Hors correspondants de nuit dont on va parler juste après, les crédits d'exploitation des services évolueront également à allure modérée. Cette maîtrise des principaux postes des dépenses de fonctionnement permet un effort supplémentaire tel qu'indiqué sur l'écran, c'est-à-dire la mise en place des correspondants de nuit pour un montant de 1 M€ et également une hausse significative des subventions aux associations.

En investissement, je ne reviendrai pas sur le détail des opérations telles qu'elles sont indiquées au PPI, vous l'avez dans le rapport. On va se contenter là de retracer l'évolution des grandes masses. Un niveau de dépenses plus élevé consacrées à l'investissement et on a indiqué ici l'investissement utile, ça ne veut pas dire que l'investissement est inutile bien sûr mais utile en ce sens que c'est directement un investissement de proximité. Alors que l'annuité de dette connaîtra une nouvelle baisse, les dépenses d'équipement et subventions versées connaîtront une progression de l'ordre de 2 M€, j'avais indiqué ce delta de 2 M€. Pour l'essentiel, cela doit bénéficier à l'entretien et au développement de nos équipements de proximité, donc on rapproche cela de l'augmentation des tranches annuelles. Un volume d'emprunts qui sera conforme à notre niveau de dépenses ; avec environ 18 M€, l'emprunt prévisionnel sera supérieur de 2 M€ à celui inscrit au BP 2006. Cette hausse ne fait que suivre l'augmentation des dépenses et c'est d'autant plus acceptable que l'emprunt mobilisé en 2006 a été modéré puisque de 10,5 M€ alors qu'on avait autorisé, nous, 18 M€. Les autres recettes, c'est-à-dire les amendes de police, le fonds de compensation de TVA, les subventions devraient être relativement stables.

Des interrogations pour l'avenir : deux rapports, c'est détaillé dans le rapport qui accompagne le vote, publiés à la fin 2006 préconisent un véritable bouleversement des pratiques financières et fiscales. Juste avant les élections, je ne sais pas si c'est bien. Le premier, le rapport Valletoux est un avis du Conseil Économique et Social qui a été rendu à la demande des associations d'élus locaux. Il est essentiellement axé sur la fiscalité et prône notamment la spécialisation de l'impôt local, c'est-à-dire une collectivité un impôt. Il prône également la refonte des bases de fiscalité locale, le retour à l'impôt pour tous. Le deuxième rapport a été établi à la demande du Gouvernement, il s'agit donc du rapport Richard. Il est au contraire plus tourné vers le pilotage de la dépense locale et développe, on pourrait dire, trois grands types d'idées. Premier type, la diminution des échelons d'administration locale, ça revient aussi de temps en temps. Deuxième grande idée, une répartition des compétences simplifiée. Troisième grande idée, un pilotage partenarial des dépenses publiques par l'État et les collectivités locales. Il est clair que les objectifs de simplification, de clarification, de responsabilisation sur lesquels s'appuient on va dire ces deux documents sont louables et souvent souhaités par les citoyens et les collectivités locales. Reste à connaître le calendrier qui se bouscule avec le calendrier des élections et les modalités concrètes d'application des mesures correspondantes ainsi que les conséquences individuelles pour chaque contribuable et chaque collectivité.

J'en ai terminé, et si je n'ai pas parlé des budgets annexes c'est que pour l'essentiel ce sont les budgets reconduits et simplement je terminerai sur le prix de l'eau mais je crois qu'on va en parler maintenant.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie, tu as été absolument parfait comme d'habitude, précis, concis, rapide.

**M. Pascal BONNET :** Je ne sais pas si je serai parfait.

**M. LE MAIRE :** Essayez !

**M. Pascal BONNET :** Oui, je vais essayer. Je voudrais revenir sans polémique sur la question de votre échange avec Claire CASNOVE parce qu'il me semble que sur des sujets comme ça il faut qu'on arrive à éviter, surtout à l'approche des élections, des querelles de chiffonniers entre nous car il y en a qui ne disent rien pendant ce temps-là et qui cherchent à engranger les lois, je n'entrerai pas dans les détails là-dessus. La démocratie étant essentielle, on est là pour débattre entre nous et cette question du prix de

l'eau et du budget de l'eau, depuis des années des rumeurs, des interrogations relayées parfois par des associations posent question, déjà lors de mandats précédents. Je sais que pour ma part comme beaucoup d'élus UMP je suis attaché au maintien de l'eau en régie municipale à Besançon en particulier parce qu'on se rend compte que c'est une autre qualité, un travail de qualité qui se fait puis on constate que certaines collectivités qui ont eu recours au privé ont quelques soucis. Donc il sera important je pense que vous donniez des réponses écrites très précises tant aux élus qu'à la population, qu'aux associations. Je voudrais dire que Claire CASENOVE, tout le monde le sait parce qu'elle est assez présente dans les réunions où elle représente l'opposition, a toujours été une élue sérieuse et honnête et que d'autre part au sein même d'une association donnée, je ne cite pas cette association-là on entend souvent des propos très divergents suivant l'interlocuteur que l'on a. Donc par rapport à cela, il me semble qu'au-delà des polémiques et des débats qu'il peut y avoir entre nous, il faut qu'on puisse avoir une réponse très claire et qu'après la question soit tranchée.

**M. LE MAIRE :** Pascal BONNET, je ne veux pas qu'il y ait de querelle je l'ai dit, mais jamais je ne laisserai dire des choses fausses, jamais et moi je vais dans le sens que vous dites puisqu'on va donner une information dans BVV, suite à ce que vous avez pu écrire, on va informer. J'ai là une note très précise des services, tout est très clair, tout est transparent et je suis pour une fois d'accord avec Pascal BONNET, on entend dire plein de choses. On nous rappelait ce que disait le Préfet du Jura nous le savons très bien et c'est parce que nous le savons très bien depuis longtemps que justement nous ne le faisons pas. Donc il y aura une information très précise. Je n'ai pas envie du tout de polémiquer mais quand des choses sont fausses, on ne peut pas les laisser dire et puis au moins, positivement, cela va nous permettre de mettre deux pages dans BVV pour répondre que tout cela est faux puis donner des informations. Monsieur l'Adjoint qui suivez cela avec le plus grand intérêt, la plus grande attention et le plus grand succès aussi puisque je rappelle quand même que sans augmenter le prix de l'eau à cette heure il reste moins de 15 familles qui n'ont pas l'eau à Besançon, même dans les lieux les plus éloignés, moins de 15 à ma connaissance. C'est bien cela ?

**M. Christophe LIME :** Bien entendu sans entrer dans la polémique et dans ce que disait M. BONNET, on commence à travailler sur deux éléments. Le premier élément qui a été proposé par le Maire dans le cadre d'une explication grand public et un deuxième qu'on va vous proposer courant du premier trimestre parce qu'il faut qu'on le prépare à l'ensemble des élus de la majorité comme de l'opposition, concernant la présentation d'un budget annexe, savoir exactement comment ça fonctionne, quelles sont les relations avec le budget général parce qu'on s'est aperçu au-delà de l'aspect polémique de la dernière fois qu'il pouvait y avoir aussi une certaine méconnaissance et la méconnaissance amène à la suspicion et la suspicion amène aussi à un certain nombre d'informations qui sont plus ou moins erronées, donc vous aurez dans le courant du premier trimestre une invitation. On le fera sûrement avec Éric ALAUZET parce qu'il est responsable aussi d'un certain nombre de budgets annexes, il n'y a pas que celui de l'eau et de l'assainissement. On le fera sûrement au titre d'une commission élargie environnement patrimoine avec l'invitation de l'ensemble des élus qui voudront bien y participer.

**M. LE MAIRE :** Ce sera donc très transparent. Tout le monde pourra participer à cette commission, l'opposition est largement invitée à y participer, comme ça on aura tiré définitivement un trait sur cette opération-là parce qu'on ne peut pas quand même laisser dire n'importe quoi.

**M. Pascal BONNET :** Je suis donc toujours dans ma première intervention qu'il n'y ait pas de malentendu.

**M. LE MAIRE :** D'accord.

**M. Pascal BONNET :** J'en viens au débat budgétaire, vous citez souvent Jean-Pierre FOURCADE, je vais exceptionnellement moi citer Dominique STRAUSS KAHN que j'ai entendu dimanche soir à France Télévision...

**M. LE MAIRE :** Il a été très bien d'ailleurs.

**M. Pascal BONNET :** Je ne sais pas s'il l'a été sur tout. C'était un débat apparemment plutôt complexe entre la candidate du PS et le premier secrétaire, et il a dit...

**M. LE MAIRE** : Chacun a sa complexité.

**M. Pascal BONNET** : Oui puis ça fait avancer la complexité, il a dit textuellement «il faut sortir de l'enjeu habituel ; il y a de la dépense il n'y a qu'à prélever». Alors vous essayez d'en sortir cette année puisque vous êtes dans la pause fiscale mais cette pause fiscale c'est l'habituelle pause fiscale pré-électorale donc ce n'est pas très surprenant. Mais au-delà de ça, je pense que ça doit nous amener à réfléchir quant au débat de l'année prochaine mais surtout quant à l'équipe qui sera amenée à vous succéder et qui ne sera peut-être pas la vôtre, arriver à s'engager devant les Bisontins à ce que la pause fiscale soit annuelle et qu'on puisse arriver ici à Besançon, comme dans d'autres collectivités, en l'occurrence ça a été le cas de la Région lors du mandat précédent, à dire aux électeurs et à respecter cet engagement, qu'on maintiendra la fiscalité à compétence constante dans la mesure où les bases permettent une augmentation des ressources. Alors ça pose la question de la maîtrise du fonctionnement, c'est un sujet que j'ai souvent abordé en orientations budgétaires, que je ne mets pas forcément sur la question du personnel. Il y a une efficacité des services, il y a un travail qui se fait, il y a une mutualisation qui vient peut-être un peu tard puisque le District, l'Agglomération ont existé bien avant et on en est aujourd'hui à la mutualisation, on n'y a peut-être pas pensé assez tôt. Je crois que la source d'économie est dans la politique en matière de subventions or cette année encore vous augmentez les subventions alors on dira en effet c'est la Ville, mais il y a des associations qui sont dans une logique de service public et pour lesquelles on a développé des contractualisations. Il faut qu'on en vienne à systématiser les contractualisations dans tous les axes de l'action municipale et j'ai constaté d'ailleurs que dans le rapport Richard il y a cette préconisation. Il faut qu'on arrive pour ce qui est association d'intérêt public à une contractualisation et qu'on ait une enveloppe annuelle qui permette de répondre à des besoins ponctuels d'associations qui ne sont pas dans un engagement d'intérêt public quotidien. Ça me semble central dans la capacité pour nous à maîtriser notre fiscalité étant entendu aussi qu'on est dans une collectivité de terrain où le fonctionnement est mécaniquement important et qu'il faut qu'on ait à la fois un souci de maîtrise fiscale et des marges de manœuvre en matière d'équipement parce qu'en matière d'investissement l'an dernier vous annonciez qu'on allait plus vers le fonctionnement que l'investissement, il y a une inflexion cette année mais il faut qu'on se donne les moyens à l'avenir de pouvoir maintenir une capacité d'investissement. C'était pour ce qui est des orientations budgétaires en général, ce sera plus détaillé par d'autres élus je suppose.

Je voudrais ensuite dire un mot sur le PPI et j'ai là plutôt des questions. Où en est-on de ce qu'on envisage de faire pour le secteur de la Porte Noire et de la Place Victor Hugo, les travaux de la Porte Noire après qu'elle ait séché vont sans doute commencer bientôt, elle sèche toujours là mais quelles sont les perspectives ? Et puis d'autre part, j'ai vu qu'il était question, c'est aussi en annexe du CPER, de l'Institut Fédératif du Cancer qui est une logique de partenariat public/privé aussi, donc je voulais savoir où on en était dans les perspectives en particulier du travail entre le CHU et l'hospitalisation privée et quelle était la position de la Ville par rapport à cela ?

Je terminerai sur le document relatif à la politique de la ville qui est annexé pour faire un petit peu de réflexion plus générale. J'ai constaté qu'en fait toutes les politiques évoquées, les ZUS, les ZFU etc. relevaient de Gouvernement JUPPÉ ou RAFFARIN...

**M. LE MAIRE** : Cela avait commencé avant avec BARTELONE et même TAPIE ! avec un résultat moyen mais quand même !

**M. Pascal BONNET** : Vous avez oublié BARTELONE là. Vous parlez de dispositifs de 1996, de 2003 dans le document, donc je me suis dit quand même que ces gouvernements de droite ont fait beaucoup...

**M. LE MAIRE** : BARTELONE ce n'est pas 1996, c'est 1997.

**M. Pascal BONNET** : Dans le document, il y a les dates de 1996, 2003 et 2004 donc j'ai constaté qu'il n'y avait pas de gouvernement de gauche, j'étais un peu inquiet, donc là je suis rassuré...

**M. LE MAIRE** : Allez à l'essentiel !

**M. Pascal BONNET** : Vous avez obtenu juste avant les élections d'ailleurs le soutien de Claude BARTELONE pour la zone franche urbaine, je voulais quand même rappeler aussi que Claude GIRARD avait eu un engagement fort là-dessus parce qu'on n'a parfois pas partagé tous les engagements de Claude GIRARD, vous comme moi dans certains cas, le temps passe on oublie vite mais ce n'est pas inutile de rappeler l'engagement qu'il a eu. J'ai vu qu'il y avait une analyse en terme de création d'entreprise mais je voudrais savoir ce que cela représente en terme de création d'emplois car cela n'apparaît pas dans le document. Voilà ce que j'avais comme questions pour l'instant.

**M. Jean ROSSELOT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voici à nouveau face aux orientations budgétaires pour 2007. C'est pour nous l'occasion habituelle de faire le point de la situation, l'état des lieux de nos capacités financières et de prévoir l'avenir. C'est l'occasion pour moi Monsieur le Maire de m'exprimer sur votre «budgétitude». J'ai lu dans la presse ce matin que vous qualifiez tout sourire votre rapport de mauvaise nouvelle pour l'opposition et que vous imploriez le ciel...

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit cela, je souhaitais avoir un débat de qualité.

**M. Jean ROSSELOT** : ...voilà, ça revient au même, avoir un débat de qualité. Permettez-moi de vous dire d'entrée de jeu qu'il n'y a pas de mauvaise ou de bonne nouvelle pour l'opposition, il y a des bonnes ou mauvaises nouvelles pour la Ville, notre ville d'abord. Et puis permettez-moi de vous dire que je crains que vous perdiez votre sourire parce que vous voulez un débat de qualité eh bien vous l'aurez mais à condition que vous nous écoutiez, ce qui n'est malheureusement pas votre fort. Vous nous présentez votre document d'orientations budgétaires pour 2007 en 5 parties dont je voudrais, si vous me permettez en 2 secondes, décoder les titres. Premièrement un cadre pluriannuel renouvelé, donc il s'agit du champ des actions futures dessiné par le contrat de projet et par l'exercice de prospective Besançon 2020 forum inter-quartiers. Ensuite deuxième partie les grandes priorités du budget 2007 donc les actions qui seront conduites, impulsées ou qui seront continuées, troisièmement les bases de la préparation budgétaire, donc on va dire la prévision financière, quatrièmement l'actualisation du PPI la prévision physique, et enfin la construction du budget primitif pour 2007, la prévision budgétaire.

La première remarque que je veux faire est que votre rapport aurait gagné en clarté et en accès pour tout le monde, pour nos concitoyens au document budgétaire si vous aviez mieux articulé ces trois types de prévisions, je vais y revenir mais je dis tout de suite qu'il y a des villes qui accélèrent la modernisation de leur gestion financière en ce sens de plus en plus. Si vous lisez un petit peu la littérature spécialisée financière, vous voyez émerger un drôle de concept dont je regrette que la Ville de Besançon n'en ait pas eu la paternité première ; on retrouve maintenant dans les écrits concernant la procédure budgétaire des finances communales, la notion de temps budgétaire. Et derrière cette expression il y a toute une ingénierie nouvelle dont je pense qu'il faudrait que vous vous inspiriez pour la préparation du prochain budget.

Dans un deuxième point je dirai ce que je pense de notre situation financière assez rapidement et troisièmement du point de vue de nos capacités, de nos ressources et dans un quatrième point, je dirai deux mots sur les dépenses.

Je reviens un instant sur l'articulation entre la prévision financière, physique et budgétaire. Votre rapport n'annonce aucunement pour le budget primitif 2007 des tentatives de modernisation du pilotage de la dépense publique locale. Si vous voulez placer les finances publiques locales à 100 % au service du développement et de la cohésion et de la transparence je le répète, un meilleur accès au document budgétaire de nos concitoyens parce ce n'est pas évident du tout, il vous faut passer d'une vision annuelle du budget, ce qui est aujourd'hui encore juridiquement le cas, à une véritable pluriannualité structurée et institutionnalisée. C'est d'ailleurs ce que recommandent les deux rapports dont vient de parler Jean-Claude CHEVAILLER et pourquoi ne pas anticiper. Le PPI ne suffit plus aujourd'hui, la modernisation passe par le pilotage en autorisation de programme ou en autorisation d'engagement et en crédits de paiement de la dépense. C'est maintenant qu'il faut le dire au stade des orientations budgétaires. Puisqu'on retrouve dans votre rapport partout la référence au cabinet de consultation sur les finances locales de gestion financière, la référence à Michel KLOPFER puisque je lis sous tous les graphiques Ville de Besançon méthode Michel KLOPFER, j'ai envie de vous dire «allez donc jusqu'au bout de la logique Michel KLOPFER» qui est en effet un de nos plus éminents spécialistes de la gestion

financière des collectivités territoriales. J'ai amené la bible ici ; Michel KLOPFER, c'est un livre de 700 pages, pour les insomnies je vous le conseille.

**M. LE MAIRE :** Je le connais, il me l'a envoyé.

**M. Jean ROSSELOT :** Il vous l'a envoyé, et bien vous devriez le lire.

**M. LE MAIRE :** Je l'ai parcouru Monsieur ROSSELOT.

**M. Jean ROSSELOT :** J'ai simplement deux petites phrases à lire ; à propos du PPI, que dit Michel KLOPFER dans son manuel de gestion financière des collectivités locales ? c'est bien qu'il vous l'ait envoyé mais dites-lui que vous avez un ami qui s'intéresse aussi...

**M. LE MAIRE :** Faites votre publicité vous-même !

**M. Jean ROSSELOT :** «Le programme pluriannuel d'investissement», nous dit Michel KLOPFER, c'est plus de l'affichage -mais c'est déjà bien- que de la gestion opérationnelle. Il faut vous en rappeler et je reviens sur le PPI qui a été créé en 2002 un petit peu justement à l'issue d'un débat de qualité où personnellement j'avais fait valoir au nom de notre groupe le fait que le principe de la pluriannualité n'existait pas alors. Le PPI c'était un progrès mais ça ne suffit pas, il faut passer aux procédures d'autorisation de programme, autorisation d'engagement, crédits de paiement. Vous m'avez dit l'autre jour à la Communauté d'Agglomération qu'elles avaient été introduites dans les procédures financières de la Région en 1992, une année où on avait augmenté les impôts de 50 %, ce qui est vrai mais c'est que les deux choses n'ont aucun rapport, il s'agissait d'une question fiscale et de recettes et d'autre part d'une question de procédures de paiement.

Michel KLOPFER dit à propos du pilotage, par les autorisations de programme, crédits de paiement que je vous recommande pour la énième année, qu'elles présentent 3 avantages : au niveau politique ça permet de traduire et d'afficher budgétairement ces projets d'investissement, au niveau financier ça permet d'éviter l'accumulation des restes à réaliser et au niveau technique, le principe d'annualité est difficile à concilier avec des programmes d'investissement qui nécessitent des engagements juridiques sur plusieurs années notamment les marchés publics et c'est la raison pour laquelle les autorisations de paiement, crédits de paiement sont très opportunes.

Ensuite 5 enjeux majeurs de gestion...

**M. LE MAIRE :** Vous n'allez pas tout nous lire le bouquin quand même ?

**M. Jean ROSSELOT :** Non mais je voudrais vous convaincre. 5 enjeux majeurs à adopter cette procédure...

**M. LE MAIRE :** Laissez parler M. ROSSELOT. J'ai le sentiment que les concitoyens qui nous écoutent comprendront mieux mon intervention que la sienne mais ça c'est un avis personnel.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, nous représentons avec 45 % la moitié de la population...

**M. LE MAIRE :** Oui, on sait !

**M. Jean ROSSELOT :** ...de la ville et certainement plus de la moitié des contribuables premièrement (rires).

**M. LE MAIRE :** En terme de revenus, possible !

**M. Jean ROSSELOT :** Deuxièmement nous avons l'occasion chaque année d'exprimer notre point de vue sur les orientations budgétaires et le budget de la Ville, vous n'allez quand même pas nous en empêcher, troisièmement nous provoquer en disant «on est les meilleurs» et que l'opposition n'aura rien à

dire. Alors accordez-nous une fois par an de nous exprimer. La population qui nous a mis là où nous sommes, étant donné que c'est plus facile d'être à votre place qu'à la nôtre, le mérite bien.

**M. LE MAIRE :** Vous avez tout le temps Monsieur ROSSELOT

**M. Jean ROSSELOT :** Arrêtez de me couper parce que...

**M. LE MAIRE :** C'est moi qui dirige les débats. Vous avez tout le temps. Je vous demande simplement par respect pour l'ensemble de vos collègues qui veulent aussi intervenir, de ne pas nous lire le bouquin de Michel KLOPFER. C'est notre conseiller privilégié, vous dites vous-même que c'est le must du conseil. Nous avons beaucoup de temps devant nous mais je vous dis simplement d'essayer de faire un débat qui soit compréhensible pour ceux qui nous écoutent.

**M. Jean ROSSELOT :** Personne n'a l'irrespect Monsieur le Maire. C'est vrai que vous présidez et que vous êtes Maire mais il y a des moments, vous ne vous en rendez pas compte, où sur des sujets qu'on comprend vite, vous passez beaucoup de temps aussi. Donc je reprends : c'est 5 enjeux, premièrement taux de réalisation amélioré, deuxièmement rapprochement budget compte administratif, troisièmement réduction des reports d'emprunts, vous en parlez dans votre article d'aujourd'hui, quatrièmement amélioration de la prospective décisionnelle, cinquièmement meilleure planification technique, ce n'est pas excessivement long, je peux quand même vous en parler. J'aurais aimé que vous actiez en ACP vos grands projets justement, le stade Léo Lagrange s'y serait parfaitement prêté, la SMAC et la cuisine centrale aussi. On aurait eu ainsi une vision budgétaire beaucoup plus claire et des procédures de gestion améliorées. Je tenais à vous le faire remarquer. Cela fait un certain temps déjà que je vous dis que je pense que ce serait une amélioration de la gestion de notre ville. Je vous l'ai dit aussi dans une autre enceinte, on le fait dans beaucoup d'autres grandes villes, on le fait très bien à Lyon par exemple, c'est vrai que c'est plus grand que Besançon mais ce n'est pas une question de degré, c'est une question de nature.

Deuxièmement un mot sur notre capacité financière ; vous vous faites de l'auto-congratulation sur le niveau d'endettement, l'épargne brute, très bien mais ce n'est jamais qu'un des ratios, un des indicateurs qui nous permettent de cerner la réalité de notre capacité, de nos ressources financières. Ce n'est qu'un des ratios, c'est un ratio comme on dit de rotation, le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la dette mais il y a d'autres ratios par exemple les ratios de niveau ou les ratios de structure. Si je prends un ratio de niveau par exemple, le train de vie de la commune, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement rapportées au nombre d'habitants, on est très mal placé comme vous le savez, ou bien le ratio de mobilisation du potentiel fiscal où nous sommes très mal placés aussi, c'est très inquiétant. Mais le plus inquiétant, c'est le taux de retour et là je suis obligé de redire un mot sur l'enquête de ce grand magazine du mois de décembre parce que votre note ne m'a absolument pas convaincu.

Ce qui nous intéresse ici puisque nous sommes en débat d'orientations budgétaires, c'est le taux de retour, c'est d'ailleurs le titre accrocheur de l'article de l'Expansion : le taux de retour qu'ont nos concitoyens de leurs impôts, est-ce qu'ils en ont pour leurs sous ? Alors je rappelle et je n'en suis pas très heureux et pas très fier du tout, que l'effort d'équipement que fait la collectivité pour chacun de nos concitoyens rapporté à ce qu'il paie nous classe dans les 5 derniers d'une liste de 62 communes. Vous nous avez fait une petite note qui nous explique qu'il aurait fallu prendre en compte l'ensemble des habitants de la Communauté et pas seulement l'ensemble des habitants de la Ville d'une part et d'autre part qu'il ne fallait pas seulement prendre en compte la taxe d'habitation mais aussi le foncier bâti. Peut-être, mais on ne fait pas un exercice scientifique exhaustif, on cherche des ordres de grandeur, des ordres de valeur qui permettent des comparaisons. Et de ce point de vue-là on est obligé de constater, c'est très très inquiétant, que nous sommes je le répète dans les 5 dernières grandes villes sur 62. Donc il faut vraiment une politique budgétaire qui nous donne un meilleur rapport/qualité prix comme on dit dans les grandes surfaces entre ce que consentent à payer nos contribuables et ce qu'ils reçoivent en échange. Il y a donc du pain sur la planche, et je dis qu'il faut stabiliser sur une longue période le taux de nos impôts et parallèlement restructurer notre dépense, la piloter autrement dans un sens plus performant, plus valorisant pour l'ensemble des services.

Troisième et dernier point, les orientations de dépenses. J'irai vite parce que d'autres en parleront. Beaucoup de ce que vous nous décrivez s'emboîte, et c'est fait pour cela d'ailleurs, dans les grandes actions de l'État c'est-à-dire dans les grandes actions du Gouvernement actuel. Le plus emblématique ce sont les politiques de renouvellement urbain, grâce à cette formidable impulsion donnée par le Gouvernement depuis 2002, en particulier par la création de l'ANRU. Toutes les villes et Besançon a fort bien saisi l'opportunité, de manière tout à fait remarquable, et ça donne des résultats, c'est intéressant. Je ne ferai pour ma part qu'exprimer un souhait : Planoise, les Clairs-Soleils, la création d'un véritable petit cœur de ville à Clairs-Soleils, ça s'annonce comme tout à fait remarquable. Je souhaiterais qu'au Nord du boulevard nous en fassions autant et que nous le mettions en chantier assez rapidement. Tout cela pour vous dire que c'est écrit dans le rapport, si la solidarité à Besançon est une valeur forte, son premier actionnaire c'est tout de même le Gouvernement actuel.

Sur Vauban, vous m'avez dit que je ne vous avais pas félicité. Je le fais pour la réussite spectaculaire de l'opération même si les risques étaient quand même assez limités, n'étaient pas trop exagérés d'une année sur l'autre.

**M. LE MAIRE :** Pourquoi ?

**M. Jean ROSSELOT :** On aurait fini par l'avoir.

**M. LE MAIRE :** De quoi parles-tu ?

**M. Jean ROSSELOT :** Je vous félicitais pour l'opération Vauban.

**M. LE MAIRE :** Et c'était facile ?

**M. Jean ROSSELOT :** Oui. On ne va pas vous enlever de votre mérite, on ne va pas revenir en arrière mais je voudrais vous dire ceci Monsieur le Maire, on est content car vous avez bien conduit l'opération, d'accord mais Vauban n'est pas le rédempteur de Besançon, ça il faut que vous le compreniez, qu'il reste tout de même un peu en dehors. Ce qu'on va retenir de Jean-Louis FOUSSERET, Maire, ce n'est pas Vauban parce que...

**M. LE MAIRE :** Tu es en train de faire l'histoire.

**M. Jean ROSSELOT :** Vauban est éternel, il a existé avant nous deux et il existera après (réactions) mais...

**M. LE MAIRE :** Pour l'instant on va en retenir plus de FOUSSERET que de ROSSELOT, c'est sûr !

**M. Jean ROSSELOT :** Ce qu'on retiendra du mandat de Jean-Louis FOUSSERET c'est que Besançon...

**M. LE MAIRE :** Du premier, du deuxième ou du troisième ?

**M. Jean ROSSELOT :** Du premier car le mal est déjà fait, les dégâts sont déjà suffisants au premier (réactions). On va retenir que sous votre mandat -il faut m'écouter (rires)- Besançon aura continué de perdre de son caractère architectural. Je ne dis pas cela en rigolant ni en plaisantant. On a la chance d'avoir une ville au passé bi-millénaire, nous entrons dans une civilisation de mondialisation où la force économique, pas seulement sentimentale, pas seulement historique, la force économique sera dans la spécificité des villes, c'est-à-dire ce que des villes comme la nôtre avec 2000 ans d'histoire derrière elles auront comme émotion à vendre à des gens qui viendront du monde entier. Et je dis que vous auriez pu sous votre mandat renverser la tendance lourde qui depuis 40 ans, je prends le cas des attiques sur tous les immeubles, a complètement banalisé...

**M. LE MAIRE :** Là on est vraiment dans le débat d'orientations budgétaires !

**M. Jean ROSSELOT :** Non on prend d'autres sujets mais je dis que vous pouviez pendant votre mandat renverser cette tendance lourde qui depuis 40 ans fait que tout ce qui se construit à l'extérieur n'a

pas de style. Ce qu'on retiendra de Jean-Louis FOUSSERET ça va être la Mouillère avec les attiques. Je vous le répète, la 5<sup>ème</sup> façade dont vous parlez tant, où est-elle dans les immeubles de la Mouillère alors que s'il y avait un quartier emblématique du rappel architectural de cette ville deux fois millénaires qu'il fallait faire c'était bien là, où est la 5<sup>ème</sup> façade ? Ce qu'on retiendra aussi c'est l'immigration des entreprises, pourquoi ? Vous nous dites souvent que vous n'avez pas de proposition. C'est une grande injure parce que regardez la presse d'aujourd'hui au-dessus de l'article dans lequel vous êtes, on évoque le grignotage de Besançon au point de vue population par l'aire urbaine mais l'aire urbaine c'est là que sont les enjeux d'avenir et si vous m'aviez écouté quand je vous disais de plaquer sur l'aire urbaine, notion sociologique, un dispositif, une politique de pays où l'État, la Région vous auraient aidé, on aurait évité non seulement le départ non pas en Chine d'Imasonic mais à Voray-sur-l'Ognon, et pire encore le départ non pas en Chine de Cheval mais à Marnay. C'est le département nano-technologie qui s'en va à Marnay. Laissez-moi finir !

**M. LE MAIRE :** Non car je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi, c'est faux.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voudrais finir ma démonstration.

**M. LE MAIRE :** Vous terminerez mais vous ne pouvez pas asséner ici des choses qui sont fausses et qui seront reprises demain dans la presse. J'ai parlé encore récemment avec M. JUIF qui est entre autres le Directeur de Laser Cheval que je connais certainement aussi bien que vous, je ne suis même pas sûr que vous le connaissiez. Je connais bien Pierre GERARD qui est le Président Directeur Général du groupe Cheval. Il y a effectivement une activité qui est partie à Marnay...

**M. Jean ROSSELOT :** La nano-technologie.

**M. LE MAIRE :** Non, c'est la céramique !

**M. Jean ROSSELOT :** On ne va pas jouer à la devinette. Vous me laissez finir ?

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, je vais vous laisser terminer mais je ne vous laisse pas dire des choses qui sont fausses parce que ce que Cheval emmène à Marnay c'est une usine qu'il a rachetée à Saint-Vit et qu'il ramène à Marnay car là-bas les locaux étaient prêts. Je connais parfaitement tout cela donc je ne peux pas vous laisser dire que Cheval déménage à Marnay son département nano-technologie parce que c'est faux. C'est la céramique qui part là-bas. Je le précise parce que demain le citoyen qui n'a pas assisté à notre débat, que va-t-il lire dans la presse ? Il va lire que les entreprises déménagent. J'espère par ailleurs que lorsque nous parlerons des Vaîtes vous vous souviendrez de votre discours sur le manque de logements sur Besançon. Si vous ne vous en souvenez pas, je me permettrai de vous le rappeler. Alors si on veut avoir ici un débat de qualité, il ne faut pas dire n'importe quoi. Vous parlez d'une entreprise qui a déménagé en Haute-Saône alors qu'elle n'était pas sur Besançon, mais vous ne parlez pas par exemple de CE Intertechnique Zodiac qui fait les cockpit dans les airbus et qui va recréer 100 ou 150 emplois ici, cela vous n'en parlez pas.

**M. Jean ROSSELOT :** Laissez-moi finir.

**M. LE MAIRE :** Je vous laisserai tout le temps que vous voulez, simplement je n'accepte pas que sur des dossiers importants comme l'économie vous ayez des propos qui soient approximatifs et faux parce que demain dans la presse on va dire Cheval s'en va alors que ce n'est pas vrai. Denis BAUD qui est là le sait, j'ai eu personnellement M. JUIF, le Directeur de Cheval à Pirey, nous allons le rencontrer avec Antony JEANBOURQUIN. Nous rencontrons aussi beaucoup d'entreprises ici, nous avons une grosse activité par rapport à toutes les entreprises, donc je ne peux pas laisser passer des affirmations mensongères qui, je pense, sont l'expression d'une méconnaissance totale de ces dossiers, c'est de la désinformation. Et de plus, vous jouez, Monsieur ROSSELOT contre la capitale régionale et contre l'Agglomération car dans la presse on dit que les entreprises déménagent, les autres chefs d'entreprise se posent des questions. Alors ne jouez pas non plus contre votre ville. Ne jouons pas contre notre camp, essayons s'il y a des difficultés, de les résoudre. Je suis prêt à ce qu'on en parle mais dans le domaine de l'économie et dans celui de l'emploi, je suis personnellement tous les dossiers et je rencontre



personnellement tous les chefs d'entreprises. Je les connais et je peux vous dire ce que fait Cheval, vous, vous ne le savez même pas et vous en parlez. Vous pouvez continuer.

**M. Jean ROSSELOT :** Je le dis avec calme et je ne joue pas contre mon camp, je cherche à améliorer les choses pour vous faire prendre conscience, les personnes que vous citez je les ai toutes rencontrées, elles m'ont dit, Didier CHEVAL par exemple, ceci et cela m'a surpris, moi qui ne suis finalement pas grand-chose du point de vue électif, ce n'est pas vieux c'était il y a trois jours, «le meilleur service que vous pouvez nous rendre c'est de dire au Maire et au Président de l'Agglomération de venir nous nous voir pour qu'on lui explique».

**M. LE MAIRE :** Mais je suis déjà allé chez CHEVAL !

**M. Jean ROSSELOT :** Alors vous ne devez pas comprendre.

**M. LE MAIRE :** Vous savez où elle est l'usine CHEVAL ? Est-ce que vous êtes déjà allé chez CHEVAL ? Vous savez ce qu'ils font, à l'usine CHEVAL ?

**M. Jean ROSSELOT :** Ils sont disséminés un peu partout.

**M. LE MAIRE :** Vous dites n'importe quoi.

**M. Jean ROSSELOT :** Vous voulez bien que je finisse ?

**M. LE MAIRE :** Bien sûr !

**M. Jean ROSSELOT :** Premièrement on n'est pas à un jeu de devinette, quand j'étais petit on y jouait et c'était drôle mais maintenant ça nous a passé. Alors je vous répète trois points, le premier c'est que vous n'avez pas dû les convaincre ou ils n'ont pas dû vous comprendre. Ils ont demandé que vous alliez les voir, ça m'a un peu surpris mais c'est sympathique, remarquez. Deuxièmement pourquoi j'évoque cela ? Parce que vous nous avez rejetés, même méprisés, ironisés. Je propose deux choses pour le développement de la capitale comtoise, on doit prendre deux minutes pour en parler, j'ai déjà parlé du corridor dans lequel doit s'inscrire le développement à cause des grands axes structurants que seront l'autoroute et la LGV, c'est probablement l'avenir, sans délaissier les autres évidemment, c'est probablement Besançon / Vesoul et les industriels des microtechniques, ce qui est quand même notre spécificité, disent et ils sont très convaincants, que leurs véritables concurrents aujourd'hui sur le plan économique, ce ne sont pas les Chinois, mais les Suisses. Alors je ne vais pas rappeler la situation extrêmement favorable pour les entrepreneurs en Suisse, etc. dommage pour nous c'est sûr, ça tient à un contexte national. Donc que nous disent nos industriels, que ce sont les Suisses les plus dangereux et qu'il y a deux solutions vis-à-vis d'eux, c'est ou d'aller là-bas en Suisse ou de s'en éloigner au plus loin, surtout pas aller à Valdahon. Quand ils s'installent à Marnay, ça commence à dissuader le travailleur d'aller en Suisse et c'est la raison pour laquelle il faut que les autorités que vous incarnez, Président de l'Agglomération et Maire, aient une vision et une stratégie de développement justement par rapport à ce que je viens de vous dire. On pourrait détailler un peu plus mais j'ai essayé de vous convaincre que l'avenir économique de la Ville ce n'était pas seulement l'Agglomération mais une structure plus large qui passait par la politique de pays. Vous l'avez rejeté dans le plus grand mépris, je vous le répète encore parce que je suis optimiste et que je crois que même les esprits les plus réticents peuvent s'ouvrir.

En conclusion, face à une réduction malheureusement de nos marges de manœuvre que, hélas tous les prospectivistes sérieux prédisent, il faut gérer et c'est dans ce sens que je voudrais que vous nous prépariez un bon budget primitif pour 2007 dans un contexte d'efficacité, de responsabilisation, de responsabilité, de performance et d'accès de tous au document budgétaire. Ça passe par l'instauration de la procédure APCP. Autrement dit pour me résumer, Monsieur le Maire, il faut que vous vous apprêtiez à passer du rôle de géomètre des finances publiques communales à celui d'architecte et on verra...

**M. LE MAIRE :** Redites-le, je ne suis pas sûr que la presse ait entendu.

**M. Jean ROSSELOT** : Du rôle de géomètre à celui d'architecte du point de vue de la gestion budgétaire, et il y a une nuance, on pourra en parler si vous voulez et de ce point de vue, je voudrais bien mais je n'en suis pas sûr, que vous nous présentiez dans quelques semaines un budget primitif pour 2007 qui soit un budget de maçon.

**M. LE MAIRE** : Le mien est béton, ce n'est pas pareil !

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites. Je serai très brève comme d'habitude d'autant que comme vous l'avez fait remarquer dans votre présentation, la plupart des points qui sont évoqués ce soir, nous en avons déjà beaucoup parlé avec Besançon 2020 ou avec le contrat de projet État-Région. On ne va pas revenir sur les Pasteur, emplois, SMAC et autres. Pourtant vous évoquez le pôle Viotte comme un des dossiers forts dans votre projet 2007, donc c'est plus un souhait que je vais émettre ici : bien que ce soit la SNCF nous le savons bien, est-ce que dans le cadre de ses projets vous pourriez intervenir, user de votre influence pour qu'on s'occupe rapidement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite parce qu'on est quand même dans une situation depuis des années où cette gare n'est pas accessible à tous. Je crois qu'on a signé une charte du handicap il n'y a pas si longtemps que cela, c'est franchement assez incroyable.

Le deuxième point qui a retenu mon attention et là encore on ne peut que vous suivre, l'une des valeurs fortes de 2007 sera la tranquillité publique et j'ai lu avec attention l'annexe 1 qui met des noms de quartiers sur les zones dites sensibles. J'ai même été, j'espère que j'ai bien compris les chiffres, étonnée de voir que l'Observatoire National estime à 8 % au niveau national la population qui vit en ZUS et à 29 % de la population bisontine.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Je voulais vous faire une proposition, peut-être y avez-vous déjà pensé et c'est peut-être déjà dans les cartons. Certaines villes ont mis en place des observatoires locaux de la sécurité, notamment la Ville de Toulon.

**M. LE MAIRE** : Il y a longtemps que c'est fait.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Oui mais on n'a aucun effet. La cartographie qui est ici ne rend pas compte comme au niveau de Toulon par exemple puisque j'ai eu les dossiers entre les mains, de la fréquence et ...

**M. LE MAIRE** : On a un observatoire ici qui, tous les mois, nous donne les actes de délinquance quartier par quartier, les points chauds. On pourra vous donner celui du mois dernier si vous le souhaitez, bien sûr mais il y a longtemps qu'on a mis en place ce dispositif.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Le dossier fait état effectivement des quartiers mais pas des efforts parce que la Ville de Toulon a paraît-il sur deux années, à partir de la mise en place de l'observatoire, vu de réels résultats, véritablement une régression.

**M. LE MAIRE** : Pour l'accessibilité de la gare Viotte je suis tout à fait d'accord avec vous, je l'ai d'ailleurs dit à Mme IDRAC avec laquelle je suis parfaitement tombé d'accord lorsqu'elle a dit qu'il fallait qu'on ait une belle grande gare. Concernant les 8 % en ZUS en moyenne nationale et 29 % à Besançon, c'est vrai ; il faudra faire un peu plus de ZUS à Neuilley pour rééquilibrer car la difficulté que vous soulignez, résulte du fait que les grandes villes comme la nôtre ont beaucoup de quartiers difficiles alors que certaines villes ne font pas cet effort, c'est pour cela que la loi doit tendre vraiment au rééquilibrage.

Concernant cet observatoire, il existe chez nous depuis 1998. Chaque mois on a le résultat des relevés des mains courantes de la police municipale croisé avec celui de la police nationale, donc tout cela est parfaitement clair. Et nous allons mettre un agent de la police municipale au commissariat central de police pour coordonner les actions entre police municipale et police nationale à la demande de la Direction Départementale de la Police Nationale, donc nous sommes tout à fait clairs par rapport à cela. Vous n'êtes pas censée me croire, chère Catherine, mais demandez au Directeur Départemental de la Police qui vous

le confirmera que les difficultés que nous avons ici car nous en avons, sont moins importantes que dans d'autres villes. Lui qui vient de Lyon je crois m'a dit qu'il n'y a aucune commune mesure entre la situation qu'on peut connaître par exemple dans la région lyonnaise et celle que l'on connaît ici, mais c'est vrai que si à Toulon ça a beaucoup baissé c'est parce qu'ils étaient très hauts. D'ailleurs j'ai encore reçu dernièrement une lettre du Ministre de l'Intérieur à qui j'avais écrit pour demander des postes supplémentaires de policiers qui me répond, et je vous ferai passer la copie de cette lettre signée Nicolas SARKOZY, qu'il a examiné avec attention ma demande mais qu'il a fait étudier par ses services la situation à Besançon et que les effectifs sont parfaitement cohérents parce qu'il n'y a pas de problèmes particuliers dans notre ville. C'est un Ministre qui doit avoir toute votre amitié qui m'a écrit, à plusieurs reprises d'ailleurs. François JOSSE.

**M. Michel JOSSE :** Michel, François JOSSE c'est un chef de service à la CAGB.

**M. LE MAIRE :** Oui j'ai travaillé ce matin avec lui.

**M. Michel JOSSE :** Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier pour tout le travail que vous avez fait pour Vauban et pour l'avenir naturellement, mais pour moi il y a encore une zone d'ombre que je ne vois pas apparaître dans les orientations budgétaires en ce qui concerne l'accès à la Citadelle. Donc je pense qu'il faudrait profiter de l'effet Vauban pour accélérer ce processus parce que vous n'êtes pas sans savoir que le nombre de visiteurs a encore baissé, comme tous les sites franc-comtois, d'à peu près 15 %, donc il faut améliorer cet accès à la Citadelle. Alors naturellement la commission va se réunir encore prochainement, je pense en février, mais il faudrait accélérer le processus et prévoir des crédits au moins d'études et aussi par la même occasion mettre les emplacements de parkings de la rue des Fusillés que j'avais demandé en parkings payants pour faciliter aussi l'accès à nos visiteurs.

Une autre suggestion car rien n'est prévu pour l'embellissement de l'entrée de la rue de Vesoul et ça me chagrine parce que tous les visiteurs qui viennent à Besançon passent par là et on n'a pas l'impression d'entrer dans une ville capitale.

**M. Yves-Michel DAHOU :** Je ne sais pas si Jean ROSSELOT est architecte mais ce qui est sûr c'est que je ne lui confierais pas les plans de ma maison, les clés de la ville non plus d'ailleurs. Je suis toujours un peu frustré dans ce type de débat parce que je crois qu'on peut attendre beaucoup de la confrontation démocratique et je ne veux pas faire injure à l'opposition mais j'avoue qu'on reste malheureusement assez souvent sur notre faim. Et je dis à Jean ROSSELOT qu'il y a quand même une confusion assez regrettable entre ce qui est le droit légitime de toute opposition qui est de critiquer la majorité, c'est plus discutable quand ça confine au dénigrement systématique. On est beaucoup à se promener, à rencontrer la population et je crois que partir systématiquement en fait d'un constat a priori que tout va mal et bâtir à partir de constat une analyse, ça me paraît une démarche intellectuelle discutable, d'autant plus qu'elle est parfois exprimée, excuse-moi Jean, de manière un peu confuse. Donc je trouve cela dommage et je prends un seul exemple ; c'est par rapport à l'œuvre de Vauban, je crois que concéder du bout des lèvres que c'est une belle chose pour notre ville, c'est là aussi faire preuve de dénigrement pour cette ville.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais non !

**M. Yves-Michel DAHOU :** Il n'y a pas une règle écrite ou non qui autorise Jean ROSSELOT à interrompre les autres Conseillers ! Je ne pense pas intervenir souvent, on est patient en écoutant dans le cadre du temps de parole de Jean ROSSELOT ce qu'il a à nous dire et croyez-moi il faut de la patience, ça ne peut pas quand même aller au-delà. Donc moi je voulais simplement dire une chose simple, c'est que quand on dit du bout des lèvres simplement au Maire que c'était quelque chose de quasiment acquis, je crois que c'est surréaliste. Je vais dire exactement le contraire et je voudrais vraiment remercier et féliciter le Maire parce que je sais son engagement personnel, et quand je dis je sais il n'y a pas que moi qui le sait, il y a tous ceux qu'il a su fédérer autour de ce projet y compris les maires des autres villes qui ont appris à le connaître et qui ont pu apprécier sa totale détermination pour faire aboutir ce projet qui, justement, n'était pas acquis. Et je crois qu'on peut tous se réjouir au moins de cela, Jean ROSSELOT, et féliciter sincèrement et honnêtement le Maire. Je le fais très modestement. En tant que Conseiller Général, je me réjouis aussi, mais cela va bien au-delà de ça, du rayonnement de cette ville alors que de manière

récurrente vous nous indiquez que ça manque de souffle, ça manque d'ambition, sans nous donner la vôtre d'ailleurs. C'est comme cela que le débat trouve ses limites parce que franchement on aurait souhaité plus de consistance dans un débat d'orientations budgétaires puisqu'il s'agit bien de confronter des ambitions pour l'année qui vient et non pas de se limiter à des propos soit approximatifs, soit comme l'a souligné le Maire, faux, soit je dirais parfois anecdotiques. Mais je voudrais limiter mon intervention à ce qui a été retenu lors de Vauban, ça s'est fait y compris, et le Maire l'a fait, en fédérant des personnes de sensibilité politique très différente. Je connais les démarches que le Maire a dû faire, nombreuses, pour obtenir que cette œuvre soit proposée pour être inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et je crois qu'on peut tous au contraire, contrairement à la retenue et la réserve de Jean ROSSELOT, féliciter le Maire au nom de toute la population de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie. Jean, tu m'as félicité mais Alain BAYROU, le Maire UMP de Briançon, l'a fait dimanche, Maurice ZIMMERLE, le Maire de Neufbrisach et Gilbert MEYER, le Député-Maire de Colmar l'ont fait. J'y suis sensible parce que nous avons travaillé ensemble et c'est grâce à eux, grâce au travail en commun avec tous les maires de gauche comme de droite, et je clos là-dessus parce qu'on ne va pas en parler toute l'année, on a beaucoup d'autres choses à faire, que nous avons obtenu un résultat qui était loin d'être acquis, inespéré puisque généralement il faut 10 ans entre la liste indicative et la présentation par le Gouvernement et là nous avons mis un an. Je ne vous demande pas de me dire que c'est bien, je voulais simplement remettre les choses en place et je te remercie Yves-Michel de l'avoir dit mais maintenant le travail continue, tout ne tournera pas là autour car il y a beaucoup d'autres choses à faire.

**M. Jean-Jacques DEMONET :** Vous vous en doutez je vais répondre à Catherine COMTE-DELEUZE qui m'a beaucoup touché tout à l'heure mais pas dans le sens que j'espérais. Elle a évoqué la charte du handicap concernant la gare Viotte. Je voudrais quand même lui rappeler et je lui ai dit maintes fois que ce qui ne va pas à la gare Viotte c'est l'accès aux quais, sinon on peut dire que toute la gare Viotte est accessible à tout type de handicap. Pour les quais, je l'ai toujours dit, je l'ai toujours revendiqué et ce n'est pas Jean-Claude ROY qui va me démentir ou les pôles personnel technique. Nous avons fait même avec la SNCF un parcours du combattant avec tout type de handicap, une personne handicapée en fauteuil roulant moi, fauteuil manuel pour que des personnes puissent nous pousser depuis le parking jusqu'au quai et là le bât blesse oui, mais toutes les personnes handicapées, tout handicap confondu, ont pu se servir, se procurer des boissons, des papeteries, et aller prendre un billet pour le train. La gare Viotte est également équipée d'un élévateur électrique pour personne handicapée à mobilité réduite, et on en a fait acheter un manuel parce que souvent il nous était rapporté que l'électrique avait été oublié d'être chargé. Donc la personne handicapée peut être véhiculée jusqu'au quai. Quant à la charte du handicap, je remercie M. le Maire de bien avoir voulu la présenter, à la Mairie, à vous-mêmes, elle a été votée à l'unanimité, et à l'Agglomération où elle a également été votée à l'unanimité. Et je vous donne rendez-vous à la fin du mandat pour un bilan concernant la charte handicap associations et vous verrez que la quasi-totalité de ce qui était inscrit dans la charte sera réalisé.

**Mme Françoise BRANGET :** Monsieur le Maire, je comprends que quand on est en charge des responsabilités on veut présenter un excellent bilan ; on ne va pas dire le contraire, que son bilan n'est pas bon, qu'il y a des points faibles, on va saluer les points forts en évitant de mettre l'accent sur les points faibles. C'est un peu votre habitude déjà depuis longtemps quand du haut de votre chaire vous distribuez des bons points aux uns et aux autres. Je dirais que cette fois on pourrait presque vous donner quelques récompenses, quelques bons points sur la pression fiscale puisque le taux ne bougera pas, raison électoraliste ou pas.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord avec ce que vous dites.

**Mme Françoise BRANGET :** Pour une fois que je vous dis que c'est bien de ne pas augmenter la pression fiscale, c'est très bien et je sais pourtant que nous aurons besoin comme l'a dit M. CHEVAILLER, d'instaurer un jour une nouvelle fiscalité locale. On a tous en mémoire tous les rapports que vous avez cités et bien d'autres encore. On est tous d'accord sur cette chose, mais considérant quand même le budget de la Ville, ce que je voudrais dire, parce qu'il y a quand même un constat à faire, c'est que nos finances ne sont pas si saines que vous pourriez bien le dire. J'ai été étonnée tout à l'heure lorsque Monsieur CHEVAILLER a dit que les recettes progressent plus vite que les dépenses ce qui fait qu'on a un

peu plus de marge de manœuvre, l'effet de ciseaux est moins prononcé que l'année dernière. Sans doute, mais ce n'est pas ce que vous mettez à l'intérieur de votre rapport où justement il est bien signifié à un endroit, je ne vais pas vous citer la page ; que les recettes ont progressé moins vite que les dépenses. Il faut bien trouver une solution pour arriver à équilibrer un budget, la solution étant d'étaler la dépense, d'étaler l'amortissement de la dette. Quand on fait un prêt au lieu de le faire sur 7 ans, 8 ans ou 9 ans et on a bien vu la liste des prêts lors du dernier rapport du Conseil Municipal du mois de décembre, les prêts qu'on avait l'habitude de faire à 8, 9, 10 ans sont passés à 15, 16, 17, 20 ans et de cette manière-là on essaie d'équilibrer les comptes avec les recettes pour que ça ait un aspect pas trop désagréable pour la population.

Je voudrais quand même faire le constat que vous avez affaire à des recettes qui ne sont quand même pas suffisantes et j'en viens au deuxième point de mon intervention qui sera l'économie. On a une capitale administrative et j'ai souvent l'habitude de dire que Besançon est une ville pauvre ou du moins avec peu de revenus. C'est vrai qu'il y a peu de propriétaires, il y a beaucoup de locataires, il y a beaucoup de logements sociaux et il y a beaucoup d'habitants qui vivent en ZUS puisque vous le signalez dans votre rapport, 23,2 % de la population totale alors que la moyenne nationale est de 8 %. Alors beaucoup d'habitants à faibles revenus et ce n'est pas facile de faire vivre une ville avec cela, on en a tous conscience et quand vous vous moquez comme tout à l'heure des gens qui peuvent payer l'impôt à Besançon, franchement ils ont au moins le mérite de faire vivre la ville. Je vous l'ai déjà dit et je ne sais pas si vous avez lu le rapport du Sénateur FREVILLE qui disait que finalement à Besançon il n'y avait que 31 % des Bisontins qui payaient la taxe d'habitation à taux plein, ce n'est pas énorme, je regrette.

**M. LE MAIRE :** A taux plein, ça ne veut pas dire que les autres ne la paient pas.

**Mme Françoise BRANGET :** Je suis bien d'accord, à taux plein.

**M. LE MAIRE :** Cela ne veut rien dire.

**Mme Françoise BRANGET :** Oui mais il y a quand même beaucoup de personnes qui sont exonérées et ces exonérations sont prises en charge souvent par l'État.

**M. LE MAIRE :** Très amicalement, vous voulez démontrer quoi ?

**Mme Françoise BRANGET :** Je veux démontrer qu'on nous présente toujours un budget en équilibre.

**M. LE MAIRE :** C'est la loi.

**Mme Françoise BRANGET :** Je suis d'accord mais pour avoir ce budget-là, je vous dis que vous faites un décalage d'amortissement.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr que non. Je vais vous répondre.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous allez me répondre. La Cour des Comptes dont vous faites état dans votre rapport...

**M. LE MAIRE :** Vous savez Madame BRANGET je ne voudrais pas vous interrompre mais vous savez ce qu'elle dit la Cour des Comptes ?

**Mme Françoise BRANGET :** Oui.

**M. LE MAIRE :** Elle dit qu'on n'emprunte pas assez, donc elle va dans le sens inverse de ce que vous dites.

**Mme Françoise BRANGET :** Elle déclare que vous avez trop de dépenses de fonctionnement.

**M. LE MAIRE :** Non, elle dit qu'on n'emprunte pas assez.

**Mme Françoise BRANGET** : Elle déclare que vous avez trop de dépenses de fonctionnement, que les charges de personnel ont énormément augmenté, si vous voulez je l'ai là, je peux vous le sortir, on peut le relire ensemble... On est dans le budget, les orientations budgétaires donc j'explique...

**M. LE MAIRE** : Vous parlez des postes de personnel, donnez-moi un chiffre d'augmentation des dépenses de personnel ? Je sais bien que vous ne savez pas, aussi je vais vous le dire, c'est 1,5 %.

**Mme Françoise BRANGET** : Le rapport ne dit pas cela !

**M. LE MAIRE** : 1,5 % en tenant compte du Glissement Vieillesse Technicité, vous voulez que je vous dise tout simplement ce qui va être prévu au CA c'est 1,5 %. 1,5 % c'est exemplaire c'est-à-dire que nous avons une maîtrise des charges de personnel exemplaire, 1,5 % au CA. Je vous le dis c'est tout.

**Mme Françoise BRANGET** : Les dépenses de personnel ont connu une progression constante et importante puisqu'elles ont augmenté en moyenne de 3,4 % par an.

**M. LE MAIRE** : Mais Madame BRANGET ça dépend ce qu'on a dans les périmètres. Je vous dis qu'au niveau du CA de l'année dernière, de CA à CA on sera à 1,5 %. Les services peuvent vous le dire, depuis que je suis arrivé, au niveau des dépenses de fonctionnement la première année cela a dû être moins 3, chaque année c'est moins 3, ou moins 2 %. Cela dit le volume globalement augmente parce que le périmètre n'est pas le même mais à périmètre constant nous avons considérablement maîtrisé les dépenses. Si on peut se permettre cette année sans augmenter la pression fiscale de payer cash 2 M€ de plus pour les tranches annuelles de travaux de proximité, si cela n'est pas un exemple de bonne gestion, qu'est-ce que c'est ?

**Mme Françoise BRANGET** : Ecoutez, moi j'ai une référence, c'est le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je dis simplement que ce n'est pas facile pour vous de gérer une ville qui n'a pas forcément des bonnes finances et que vous avez hypothéqué le prochain mandat qui va arriver puis un peu du suivant, alors les marges de manœuvre ne sont pas si évidentes que cela. Et tout simplement ça se démontre puisque vous n'avez pas énormément de revenus. Ceci dit, si vous contestez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les mêmes remarques avaient été publiées en 1999 alors je veux bien que vous le mettiez en cause. Je ne rentrerai pas dans le détail du reste du budget puisque tout le monde aura compris ce que je souhaitais dire. Je voudrais quand même aussi vous féliciter parce que...

**M. LE MAIRE** : Décidément, tout arrive.

**Mme Françoise BRANGET** : Oui parce que pour la première fois depuis 6 ans, ce seront les sixièmes orientations budgétaires, c'est la première fois que nous trouvons une de vos priorités qui est l'économie en troisième page, ce qui est quand même une nouveauté mais il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui. Je crois que là on peut tous s'en féliciter parce que nous avons besoin d'un potentiel économique, vous le savez bien, et il y va de notre solvabilité pour les finances de la ville. Ce que nous n'avons pas dans la poche de nos habitants, il faut quand même bien le trouver dans celle des entreprises et nos entreprises, pour rejoindre un peu ce qu'avait dit Jean, il ne faut pas non plus les presser comme des citrons parce que la taxe professionnelle que vous prétendez ne pas être trop élevée est quand même décriée par un certain nombre de chefs d'entreprise ainsi que le versement transport qui remettent quelquefois en péril leurs finances. Je ne vais pas faire de polémique sur Jean-Pierre GERARD, le PDG de l'entreprise Cheval que je connais parfaitement, que j'ai vu à x reprises, je ne l'ai pas eu qu'au téléphone. J'ai visité son entreprise il y a deux ans et demi quand je suis arrivée et on est en relation constante. Je sais pertinemment ce qu'il pense de la taxe professionnelle sur l'agglomération de Besançon, comme ce que pensent un certain nombre d'entreprises ici et nous devrions au lieu de les chasser ou de les dissuader quelquefois de s'installer sur Besançon ou sur son agglomération, essayer de les garder, ce qui serait une excellente chose pour notre économie et pour les finances de la Ville et de l'Agglomération, on est d'accord.

Alors on sait tous, et là je parlerai de l'économie en général, que Besançon a été une ville industrielle qui a énormément perdu d'emplois et que même si nous avons aujourd'hui des PME dynamiques, elles ne suffisent pas à donner les revenus conséquents à une ville, capitale de la

Franche-Comté. Et ce qui nous arrive avec le classement du réseau des villes Vauban qui est une très bonne initiative, vous voyez je vous fais encore un compliment, est quelque chose de formidable pour notre ville. Certes je crois qu'on peut vous féliciter mais comme on peut féliciter les autres et notamment les parlementaires qui ont été voir le Président de la République, qui ont été...

**M. LE MAIRE :** En tout cas, vous n'en étiez pas Madame !

**Mme Françoise BRANGET :** C'est Gilbert MEYER seul qui y est allé.

**M. LE MAIRE :** Madame, j'étais avec lui.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous n'êtes pas allé voir le Président de la République avec lui. On ne va pas polémiquer là-dessus, je dis simplement...

**M. LE MAIRE :** J'ai travaillé avec Gilbert MEYER, je sais ce que nous avons fait ensemble.

**Mme Françoise BRANGET :** Je le sais aussi puisqu'il me l'a dit.

**M. LE MAIRE :** Alors ne dites pas n'importe quoi !

**Mme Françoise BRANGET :** Et je sais qu'il m'a dit qu'il était le seul parlementaire à défendre le dossier...

**M. LE MAIRE :** Il l'a bien défendu et on lui doit beaucoup.

**Mme Françoise BRANGET :** Cela n'enlève rien à votre mérite.

**M. LE MAIRE :** Mais je ne vous demande pas que vous me donniez une médaille, je ne vous demande pas que vous m'obteniez la légion d'honneur pour cela.

**Mme Françoise BRANGET :** Oh vous l'aurez !

**M. LE MAIRE :** Ça arrivera un jour, oui.

**Mme Françoise BRANGET :** Comme beaucoup d'autres.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame BRANGET.

**Mme Françoise BRANGET :** Je ne sais pas si tous ceux qui l'ont la mérite mais enfin en tout cas ça sert de hochet à certains, à qui cela fait plaisir, moi ça m'est complètement égal. Ce que je souhaiterais dire c'est que nous avons une opportunité avec ce classement à l'UNESCO. Le Président de la République a reconnu que ce serait sans doute le dernier projet français qui passera au niveau de l'UNESCO, vous le saviez ?

**M. LE MAIRE :** Vous n'allez pas me faire un cours sur Vauban ce soir.

**Mme Françoise BRANGET :** Non je veux simplement vous dire que comme nous n'avons plus d'économie locale qui soit en capacité de faire vivre une capitale régionale, il faut valoriser notre patrimoine qui va bénéficier du réseau Vauban et développer par là même une véritable économie touristique. Vous savez bien qu'elle n'est pas bonne, qu'à Besançon on a une nuitée et quelque chose par touriste, donc nous avons besoin de cette économie touristique, il ne faut pas se loupier. Et je rejoins ce que disait Jean tout à l'heure, ne massacrons pas notre patrimoine. Qu'est-ce qui fait le charme d'une ville ? C'est la cohérence de l'architecture et à construire des bâtiments deçà delà met en péril notre patrimoine qui va être valorisé au niveau de l'UNESCO, ça doit nous apporter je ne sais plus combien de touristes à Besançon. Alors jusqu'à présent on n'a jamais tellement valorisé le patrimoine Vauban, on voit bien les tours bastionnées, ça fait des années qu'elles sont presque à l'abandon, ça nous permettra de les remettre en état, donc c'est un magnifique projet qui nous permettrait d'avoir des rentrées nécessaires pour faire vivre notre ville et pour avoir de l'ambition, parce qu'au travers de ces orientations budgétaires,

je n'ai vu que des coups partis, et on a traîné un certain nombre de choses. De plus, ce que l'on va mettre dans les tuyaux est proprement à même de défigurer notre patrimoine Vauban. J'entends par là le CNR qui à mon avis n'est pas à la bonne place là où vous souhaitez le mettre, je le maintiens même si cela a été voté, je le maintiens et je dis que nous avons la possibilité, je l'ai déjà dit, de valoriser l'Hôpital Saint-Jacques qui est un lieu de centralité, qui est un haut lieu historique, un bâtiment exceptionnel. Faisons de cet ensemble un pôle culturel, vous y mettez le CNR, vous y mettez des expositions, vous y mettez ce que vous voulez car on est en capacité de tout mettre...

**M. LE MAIRE** : Non, on n'y mettra pas ce qu'on veut.

**Mme Françoise BRANGET** : Je continue ; vous m'avez déjà répondu que le temps qu'on fasse les études, le temps de ceci, le temps de cela..., je dis simplement on est assuré de la remontée de Saint-Jacques à Jean Minjoz. On peut démarrer les études sur Saint-Jacques au lieu de démarrer les études sur le site du port fluvial qui est sous les remparts Vauban et qui va défigurer le patrimoine Vauban. On ferait mieux de mettre le CNR à l'Hôpital Saint-Jacques et valoriser l'Hôpital parce que ce sera un des bijoux qui fera partie de notre économie touristique et qui nous amènera des touristes. Il nous faut protéger au plus haut point d'une façon extraordinaire notre patrimoine et surtout le cœur de la ville, c'est ce que je veux dire aujourd'hui car ça me paraît le plus important.

**M. LE MAIRE** : Je vous répondrai tout à l'heure. Monsieur ROSSELOT pour une deuxième intervention.

**M. Jean ROSSELOT** : Je voulais juste dire franchement à Yves-Michel DAHOUI que son intervention est inopportune. Tout le monde se félicite de cette opération mais qu'il n'y a pas que Vauban, il y a 2000 ans, il y a Charles Quint avant Vauban...

**M. LE MAIRE** : Il y a Vercingétorix aussi !

**M. Jean ROSSELOT** : Ne vous en tirez pas par des plaisanteries de cette nature comme Yves-Michel DAHOUI, oui il faut la légion d'honneur pour le Maire tout de suite, mais on est tous d'accord que c'est une opération qui comme Françoise l'a rappelé a été menée par toute sorte d'acteurs en France mais avant Vauban il y a Charles Quint et sa statue et c'est tout un...

**M. LE MAIRE** : Mais Jean on est dans les orientations budgétaires !

**M. Jean ROSSELOT** : Non mais c'est tout un ensemble. Je suis le premier à vous féliciter pour Vauban mais il y a tout un ensemble et j'aurais voulu que le mandat du Maire FOUSSERET prenne en considération non pas Vauban, Vauban, Vauban comme on dit un cabri, un cabri sur une chaise mais l'ensemble de l'histoire de Besançon qui remonte au-delà et c'est cela qui était cohérent et c'est ça qui donnait du sens à une nouvelle tendance lourde, l'attractivité de la ville par son patrimoine et ça je regrette vous ne le faites pas, vous n'en êtes pas capable. Quand vous me dites qu'on dénigre notre ville, c'est facile. Quand on vous dit merci, c'est bien, quand on ne vous dit pas merci on dénigre la ville mais il faut bien quand même avoir quelques éléments de comparaison. Puis je vais vous dire, ceux qui jouent contre leur ville, ce sont ceux qui n'ont pas saisi les opportunités d'avoir des subventions de l'État et de la Région pour Besançon à travers le dispositif de contrat de pays, voilà ceux qui jouent contre leur ville et ce n'est pas moi, en tout cas ce n'est pas faute de vous l'avoir dit.

**M. LE MAIRE** : Je vous répondrai tout à l'heure Monsieur ROSSELOT.

**M. Denis BAUD** : Il y a eu l'habituel couplet sur l'économie avec le refrain catastrophiste qui commence vraiment à faire long feu. Le Maire a parlé tout à l'heure de CE Intertechnique Zodiac effectivement une entreprise qui est sur la zone La Fayette et qui va accueillir la totalité des emplois et de la production du groupe.

**M. LE MAIRE** : J'aurais pu parler de Stanley qui va quitter Dannemarie pour venir sur TEMIS en créant 50 emplois. Je vais faire faire à l'Agglomération un bilan pour montrer tout cela, parce que de toute façon tu n'empêcheras pas l'opposition d'avoir cette attitude de dénigrement permanent ; mais nous



allons faire faire à l'Agglomération un bilan de l'augmentation des emplois dans les entreprises pour montrer réellement combien d'emplois nouveaux ont été créés, qu'on fasse la balance et comme ça les choses seront claires.

**M. Denis BAUD :** On aurait pu citer aussi ERG qui va se développer sur TEMIS, bien entendu on peut encore citer SOPHYSA qui s'installe sur TEMIS et pas uniquement en maintenant sa production au même niveau mais qui prévoit le doublement de son activité, WORLDPLAS etc. etc. Aujourd'hui dans TEMIS Innovation, l'incubateur est plein, l'hôtel d'entreprises est plein. La pépinière de Palente est pleine, les perspectives donc d'installation sur TEMIS existent. Effectivement nous étions cette semaine dans une commune de l'Ouest de Besançon, c'était Liesle, dans une entreprise, venue de la région parisienne en 2004 et qui s'est installée là et qui déjà n'a plus suffisamment d'espace pour faire face aux marchés qu'ils sont en train de conquérir. Donc on va bien entendu les accompagner dans ce développement.

Je vous rappelle aussi qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération nous avons actuellement 260 hectares en prévision de création d'espaces économiques et que par exemple sur l'Ouest de Besançon, Vincent FUSTER n'est pas là mais il en parlerait mieux que moi, mais par exemple au SMAIBO la question c'est de trouver des espaces nouveaux pour accueillir des entreprises et non pas l'inverse. Donc je crois que le refrain commence véritablement à être complètement à côté de la réalité des chiffres et que la volonté à la fois de la Ville et de l'Agglomération de maintenir un tissu industriel à Besançon, eh bien cette volonté est réelle. Simplement on n'est plus à l'époque des Trente Glorieuses et l'industrie d'aujourd'hui répond à d'autres critères y compris en ce qui concerne les effectifs parce que, même avec une économie forte on le sait bien dans le domaine industriel, les effectifs ne seront jamais ce qu'ils ont été au temps des années 1960 - 1970 et ça il faut bien l'avoir en tête. Mais ça crée des emplois induits dans la sous-traitance, ça crée aussi des emplois qui sont à mi-chemin entre le secondaire et le tertiaire. On lit cela aujourd'hui dans les Échos, partout, ce n'est pas une découverte, on ne l'a pas découvert à Besançon mais on le met en pratique et on est véritablement déterminé sur cette question.

En ce qui concerne la tranquillité publique, pour répondre à Mme COMTE-DELEUZE qui s'étonnait qu'il n'y ait pas d'observatoire de la sécurité à Besançon et comparait avec Toulon, nous pourrions en rediscuter, on n'est pas obligé de tout savoir. Mais effectivement il y a une cartographie mensuelle territorialisée qui existe depuis plusieurs années et la Ville de Besançon a été une des premières villes de France à avoir un contrat local de prévention et de sécurité dès l'année 1998. Nous allons relancer pour 2007-2013 un nouveau CLPS avec de plus toute une série de mesures et de dispositifs qui ont pour titre : «pour vivre en tranquillité dans tous les quartiers de la ville». Il y a aussi des cellules de veille qui se réunissent chaque mois avec tous les partenaires pour justement avoir une veille sur les territoires. Il y a aussi ce qu'on appelle les GLTD, groupements locaux de traitement de la délinquance, que depuis près d'un an effectivement on a cessé de tenir simplement parce que la misère du Ministère de la Justice est telle qu'ils n'arrivaient plus à déléguer des représentants. Fort heureusement le Procureur va de nouveau avoir des personnels pour que ces GLTD avec un suivi très précis de la délinquance puissent se tenir à nouveau.

Bien entendu dans ce plan il y aura les correspondants de nuit, on en parle, mais il y aura aussi toute une série de mesures, des mesures très adaptées et qui viennent bien entendu des diagnostics que l'on fait très fréquemment.

Je vais finir par une invitation puisque le jeudi 8 février, le Maire de Besançon sera à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour justement présenter ces perspectives à travers le plan «pour vivre en tranquillité dans tous les quartiers de la ville» parce que, et Jean ROSSELOT le sait bien puisqu'il était à pas mal de ces réunions, nous avons fait toute une série de réunions territorialisées pour poser les diagnostics, pour discuter avec les habitants, avec les associations, avec les citoyens engagés dans cette question de la responsabilité civique et ce sera donc la synthèse. On ne découvre quand même rien, on est au travail tous les jours, peut-être que là aussi on ne le fait pas assez savoir mais je crois que c'était l'occasion.

**M. LE MAIRE :** Merci Denis, tu as raison.

**M. Éric ALAUZET :** Puisqu'il était juste avant question d'économie, je voudrais illustrer avec quelques exemples et montrer comment ces orientations budgétaires et les actions politiques qui sont proposées à travers ces orientations budgétaires que le Maire a décrites pour un certain nombre d'entre elles contribuent justement à créer de l'emploi et pas n'importe quel emploi, de l'emploi local, de l'emploi solide, de l'emploi pas délocalisable. Le Maire a cité les quatre priorités sur lesquelles nous travaillons : le développement, la culture et la recherche, la solidarité et la proximité. Sur la première et la quatrième le développement et la proximité, la qualité de la vie, il a particulièrement insisté sur l'augmentation des enveloppes budgétaires liées aux tranches annuelles qui permettent d'intervenir sur l'entretien du patrimoine, les écoles, nos bâtiments publics mais aussi sur les espaces publics, sur la qualité de vie, eh bien c'est véritablement des entreprises locales qui interviennent sur ce type de travaux et ça contribue à la richesse locale, à l'emploi local et à l'économie locale. Qui plus est, c'est de l'entretien du patrimoine et derrière il n'y a pas d'augmentation de charges de fonctionnement et je crois qu'on y est tous sensibles. Vous intervenez souvent à droite sur cette question des charges, vous savez souvent que c'est l'investissement qui génère des charges et quand on entretient le patrimoine on n'augmente pas les charges de fonctionnement, au contraire on peut même les diminuer notamment avec les travaux d'énergie. Donc ça c'est une action qui est gagnante, gagnante, gagnante.

**M. LE MAIRE :** Le million d'euros qu'on met dans les chaudières par exemple.

**M. Éric ALAUZET :** Voilà, c'est gagnant pour l'économie locale, c'est gagnant pour le social, c'est gagnant pour nos impôts, c'est gagnant à tous les niveaux. Deuxième illustration dans le deuxième chapitre qui était celui de la culture et de la recherche, il a été question de la cuisine centrale et notamment de l'approvisionnement en aliments provenant de la périphérie de Besançon et des agriculteurs locaux. On voit bien là aussi comment les agriculteurs qui sont autour de Besançon, c'est de la richesse locale, c'est de l'économie locale, vont contribuer à l'alimentation de nos enfants et on peut même dire qu'en récupérant les déchets de cuisine et peut-être demain en les méthanisant on fera du compost qu'on pourra redonner aux agriculteurs. Et voilà une économie qu'on appelle en boucle où les choses reviennent sur elles-mêmes et ça fait complètement partie du développement durable, des circuits courts et de l'économie en boucle et c'est de l'emploi aussi qu'on pérennise.

Et puis troisième et dernière piste sur la solidarité, ce sont les correspondants de nuit parce que là aussi c'est de l'emploi. Alors c'est du fonctionnement et j'étais mais vraiment troublé que Jean ROSSELOT à propos du ratio fonctionnement/investissement tout à l'heure nous parle de train de vie. Alors qu'on parle de train de vie pour les réceptions, pour les petits fours je veux bien, mais alors pour le ratio fonctionnement/investissement -non mais avoue Jean que ça paraît complètement déplacé, c'est-à-dire que tout le personnel municipal c'est du train de vie-

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous êtes intervenu deux fois, c'est bien.

**M. Éric ALAUZET :** Je trouve quand même que le vocabulaire n'est pas bien choisi pour parler de toutes ces actions quotidiennes au service des gens qui sont quand même fort utiles. Et du coup je dirai un petit mot de politique puisque...

**M. LE MAIRE :** Oh non !

**M. Éric ALAUZET :** ...Jean ROSSELOT nous a dit tout à l'heure «il faut nous laisser parler, car on représente 45 % de la population» et j'ai même compris «en fait si on mesure notre poids à la lumière de ce que paie notre électorat, on représente beaucoup plus et on représente même la majorité». Alors là je n'avais jamais entendu ce genre de référence, ça m'a quand même scotché quelque part et Françoise BRANGET renchérit en disant ceux qui paient l'impôt font vivre la ville. Alors j'entends derrière votre information que finalement tout le monde n'a pas le même poids dans cette ville en fonction de ce qu'il paie comme impôt.

**M. LE MAIRE :** C'est ce qu'on pourrait effectivement en déduire, tu as raison.

**Mme Annie MENETRIER :** Je voulais simplement faire une petite intervention sur les orientations budgétaires pour dire que nous construisons le budget pour 2007 sans augmentation des taux des impôts

de la Ville et je voulais souligner que les élus communistes se félicitaient, comme certainement tous ici, de cette non augmentation des taux de notre collectivité, je crois que c'est un acte important pour les Bisontins quand on sait que les impôts locaux restent très injustes. Cela dit, cela ne sera pas forcément visible sur la feuille d'imposition. Je prendrai deux raisons, d'abord, on n'en a pas beaucoup parlé ce soir, parce qu'il y a une augmentation des bases votées par la loi de finances qui est égale à 1,8 % le montant de l'inflation et deuxièmement parce que le Conseil Général du Doubs a décidé aussi d'une augmentation de ses taux de 5,4 % pour 2007. Donc je crois qu'il faudra communiquer sur cette question pour dire que la Ville effectivement n'augmente pas ses taux puisqu'en général quand les gens reçoivent leur feuille d'imposition ils regardent la somme, le total et ne font pas la différence entre la Ville, le Département et ne regardent pas si les bases ont augmenté effectivement du taux de l'inflation.

Nous voulons dire également notre satisfaction sur plusieurs points évoqués dans ce rapport, ça a été dit mais je crois que c'est important de le souligner, d'abord la première chose concernant l'augmentation des crédits des tranches annuelles à hauteur de 2 M€, je le dis 2 M€ supplémentaires, on l'a déjà dit mais je crois que c'est important de le souligner et puis on pourrait aussi citer les opérations individualisées, on a parlé de la rénovation du Centre International de Séjour, je voulais parler aussi de la Maison des Syndicats.

Deuxième point de satisfaction, la non augmentation du prix de l'eau payé par les usagers donc par les Bisontins et nous allons le faire tout en confortant notre réseau et la régie municipale et c'est important aussi de le souligner.

Troisième point enfin qui concerne la poursuite ou le lancement de grands projets pour 2007 comme la réhabilitation du parc urbain à Planoise, ça va être important pour ce secteur-là, l'extension de la bibliothèque à Clairs-Soleils ou encore la SMAC. J'ai pris quelques exemples qui sont autant de projets pour répondre toujours mieux aux besoins de nos concitoyens.

**M. LE MAIRE :** Tu aurais même pu parler de l'espace d'animation Planoise.

**Mme Annie MENETRIER :** Effectivement mais je ne voulais pas faire une liste exhaustive.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie. Le parc urbain aussi, il n'y avait rien de prévu à l'origine dans le parc urbain et notre majorité a convenu qu'il n'était pas possible qu'on n'avance pas plus vite sur ce projet. C'est pour cela que nous avons dégagé des crédits supplémentaires, je crois que c'est 1,2 M€ supplémentaires pour le parc urbain de Planoise, ce n'est quand même pas rien. Quand on dit tout cela, ça fait beaucoup. Mais les Bisontins le méritent bien.

**M. Franck MONNEUR :** Ils le valent bien en tout cas. Il fut un temps où Mme BRANGET avait pour marotte les parkings, la circulation ou d'autres choses mais depuis quelques Conseils Municipaux, il s'agit maintenant soit de patrimoine, soit d'équipements culturels. Alors je constate avec plaisir que Mme BRANGET fait des progrès puisqu'elle ne confond plus aujourd'hui le Conservatoire et la Scène de Musiques Actuelles comme cela avait été le cas lors du dernier Conseil me semble-t-il, lapsus qui avait été repris, merci Monsieur BONNET !

En revanche, concernant la localisation, c'est vrai que ça devient un petit peu gênant parce que Conseil après Conseil vous nous faites le reproche de ne pas utiliser l'espace Saint-Jacques qui sera libéré dans plusieurs années mais il faudrait finir par comprendre que cet espace ne sera totalement libéré que dans une dizaine d'années. Or vous l'avez compris, notre équipe municipale avance dans ses projets, nous en sommes plutôt fiers et nous n'avons pas envie d'attendre 10 ou 12 ans pour des équipements culturels d'une telle envergure et dont les besoins sont assez flagrants. Alors ça vous gêne peut-être mais effectivement en fin de mandat on aura un très bon bilan au niveau culturel et notamment dans les équipements. Je rappelle quand même que le CNR c'est un travail qui est conjointement mené avec plusieurs partenaires mais piloté par l'Agglomération et nous travaillons en étroite collaboration également sur le site pour l'installation du FRAC et nul ici ne pourra contester l'importance d'un site dédié à la culture et puis en face nous aurons la Scène des Musiques Actuelles. Alors on comprend bien que cela vous gêne mais en tout cas à la fin du mandat on pourra être fier de ce bilan en terme d'équipement culturel.

**Mme Françoise BRANGET** : Je vais répondre parce que c'est trop drôle.

**M. LE MAIRE** : Allez-y, on a toujours beaucoup de plaisir à vous entendre.

**Mme Françoise BRANGET** : J'imagine oui bien sûr. La Salle des Musiques Actuelles, si j'avais voulu la réaliser dans le mandat, je ne l'aurais pas mise là où vous l'avez décidé parce que premièrement vous avez attendu 6 ans, c'était dans le programme de 2001, c'était dans le programme des Verts.

**M. LE MAIRE** : Non, c'était dans notre programme Madame BRANGET, programme commun du deuxième tour.

**Mme Françoise BRANGET** : Je regrette mais on est en 2007, 7 ans plus tard elle n'est toujours pas réalisée alors, et c'est l'habitude à Besançon, on met 10 ans pour accoucher d'un projet. Je regrette mais j'ai plutôt l'impression qu'on n'a pas eu la volonté de la faire très rapidement parce qu'on aurait peut-être choisi un autre endroit avec beaucoup moins de contraintes qu'il n'y en a actuellement. Je ne vais pas rentrer dans les exigences du PPRI sur les accès, sur un tas de choses, on m'accuserait d'être femme savante mais...

**M. LE MAIRE** : Oh non, là vous ne prenez aucun risque, je vous rassure.

**Mme Françoise BRANGET** : Je pense que je suis une des seules à connaître le mieux les dossiers. Bien oui bravo ! et je dis simplement que vous n'avez pas eu la volonté politique de faire la SMAC dans un temps court et rapide parce que vous l'auriez localisée ailleurs. Là vous l'avez localisée dans un endroit où il est très difficile de construire, en cul de sac avec des contraintes invraisemblables, tous les projets quels qu'ils soient, tous ceux qui sont entamés à Besançon ont à chaque fois de gros soucis d'appel d'offres. On voit bien l'îlot Pasteur, ça fait combien de temps qu'on en parle de l'îlot Pasteur ? Parlons du Palais des Sports, je vous ressors les rapports de 1997 où vous interveniez vous-même en disant qu'il était d'une absolue nécessité pour la politique sportive d'avoir un vrai Palais des Sports, on l'a inauguré l'année dernière. Alors je veux bien que l'Hôpital Saint-Jacques n'arrive pas dans les temps mais à l'allure où on fait les études, avec les temps incompressibles dans les procédures administratives, il faut réaliser des études, lancer des marchés etc. ça prend du temps, et en plus avec les bêtises qui sont faites à chaque construction de dossier car quelquefois on se fourvoie dans une direction ou dans une autre, et même on s'enferme quelquefois dans les problèmes, eh bien on voit les dossiers sortir 10 ans après si ce n'est plus. Ça devient grand-guignolesque.

**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, je suis désolé, je ne voudrais pas être moraliste mais ce n'est pas facile de s'exprimer quand on est dans l'opposition. Vous avez dû Monsieur le Maire à plusieurs reprises solliciter de vos colistiers le calme pour qu'on puisse s'exprimer, je le regrette parce que ce n'est pas facile de s'exprimer quand on est coupé dans ses élans ou quand on est interrompu dans son argumentaire. Que ce soit Mme BRANGET, Mme CASENOVE, M. BONNET ou M. ROSSELOT, tous mes collègues ont été interrompus dans leurs propos et je crois qu'il faudrait que cessent ces moments désagréables. Les orientations budgétaires, on l'a tous dit, c'est un moment privilégié pour faire un état d'un bilan et aussi pour dresser des perspectives, des prospectives mais elles ne sont pas toujours heureuses. On l'a souligné à maintes reprises, il y a eu au cours de cette mandature Monsieur le Maire et il y en aura peut-être d'autres, il y a eu des erreurs sur des études, sur des coûts, sur des choix, sur des implantations, sur des politiques et vous savez que le rôle d'opposant dans une collectivité comme celle-ci n'est pas aisé. Vous avez vécu ces moments difficiles dans la vie politique alors je souhaiterais Monsieur le Maire qu'à l'avenir on puisse travailler librement et peut-être qu'on s'accepte mutuellement dans ses faiblesses aussi à l'oral ou à l'écrit ou peut-être sur la connaissance des dossiers. Avec le travail que nous avons tous les uns et les autres, nous n'avons pas Monsieur le Maire la possibilité de pouvoir sur un simple coup de fil ou en cliquant sur la souris, d'obtenir des éléments comme peut-être vous les avez du fait de l'accompagnement des services qui sont performants, efficaces, nous n'avons pas cet avantage-là.

Alors j'aimerais sur le travail qui a été fait jusqu'à maintenant vous souligner peut-être deux remarques. La première je trouve que globalement il y a beaucoup de jeu à Besançon, beaucoup de dérive par rapport aux investissements qui sont faits sur des investissements productifs et porteurs

d'emplois. Je souhaite qu'éventuellement on puisse en débattre mais que peut-être aussi dans le budget que vous allez préparer il puisse y avoir un effort supplémentaire, ne serait-ce qu'à l'écrit. Sur l'examen que j'ai pu faire du document, il y a un élément qui m'a peut-être échappé mais j'ai manqué quelques Conseils ces derniers temps, sur la passerelle qui va partir de Battant pour arriver sur la Place du Marché, 1 M€. Sauf erreur de ma part, elle n'est pas prévue dans l'immédiat mais les commerçants qui nous ont associés dans leur réflexion, craignent que cette passerelle vienne vider le bas de la rue Battant en terme commercial et peut-être aurions-nous souhaité nous et là Jean ROSSELOT l'avait précisé à plusieurs reprises, qu'il y ait un lien plus évident entre la Place de la Révolution dont on connaît maintenant la beauté architecturale et peut-être le bas de la Place Jouffroy autour de l'Église de la Madeleine, qu'il y ait une meilleure cohérence et un meilleur suivi.

Sur Vauban Monsieur le Maire, félicitations générales, je crois qu'on ne va pas s'en cacher, merci à toute l'équipe de la Ville, des collègues parlementaires et aussi des différents Ministres qui ont eu la judicieuse idée de dire Vauban c'est une exception on va la prendre et on va donner à Besançon cet élan avec le réseau que l'on connaît. Je crois que ça ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il y a là un succès frappant, probant que l'on doit maintenant peut-être encourager avec, et Françoise l'a esquissé tout de suite, Vauban c'est bien mais il y a Monsieur le Maire un environnement qu'il faudrait peut-être affiner dans les mois qui viennent. Et puis parce que j'ai une fibre éducative et scolaire, comment nos scolaires et je pense principalement les classes de collèges, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, comment vont-elles non pas être associées mais informées de ce que va vivre Besançon et sa population au cours de cette année 2007 ? Voilà Monsieur le Maire.

**Mme Nicole WEINMAN :** Bonsoir à tous et je vous prie d'excuser mon retard. Je ne veux pas rajouter au débat ; simplement deux petites interventions, une pour je pense m'associer à l'ensemble et vous féliciter pour votre investissement pour le dossier de l'UNESCO, je crois que tout le monde s'en réjouit et c'est tant mieux pour Besançon. La deuxième en tant, et vous me pardonnerez, que Conseillère Municipale et Administrateur de l'Hôpital parce que j'entends bien en tant que Conseiller qu'on ne puisse pas disposer d'un lieu aussi prestigieux que l'Hôpital sans qu'il soit libre, ça me semble évident mais je regrette en tant qu'Administrateur que depuis le temps qu'on parle de transfert on n'ait toujours pas les moyens de le réaliser. Je pense qu'il y a quand même beaucoup de services de l'Hôpital qui n'attendent que cela et que ça coûterait moins cher à la collectivité en général si c'était déjà fait. Je pense notamment à la réhabilitation de services anciens qu'on doit faire dans l'urgence parce que les transferts ne sont pas encore réalisés. Je compte aussi sur nos parlementaires pour nous aider à avoir tous les budgets pour réaliser ce transfert. Moi qui suis sans doute bien moins au courant des dossiers que beaucoup, j'attends des informations.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous donner une information puisque je connais un peu le dossier mais je suis d'accord avec ce que dit Nicole WEINMAN. Nous avons fait un gros travail à l'Hôpital, même si ce n'est pas une compétence municipale mais je crois que lorsque j'ai demandé au Conseil d'Administration de l'Hôpital de refuser de voter le budget, cela a été le déclic, effectivement tout le monde s'y est mis. Après chacun dit que c'est grâce à lui. Enfin ce que je constate c'est que les choses ont avancé. Pour l'Hôpital, un certain nombre de parlementaires se sont investis. Il y a aussi une personne qui s'y est beaucoup investie qui est parlementaire, qui n'est pas là ce soir, c'est Paulette GUINCHARD qui, lorsqu'elle était Secrétaire d'État, a permis effectivement des avancées tout à fait significatives. Ce qui vient d'être débloqué par M. BERTRAND, c'est l'autorisation pour l'Hôpital d'emprunter plus, ce ne sont pas des crédits supplémentaires, je le dis quand même, c'est la possibilité d'emprunter plus mais ça va nous permettre d'avancer. Je me suis battu personnellement, je crois d'ailleurs que l'ensemble du corps médical le sait et le dit, avec le Directeur de l'Hôpital, avec les différents Présidents de la Commission Médicale de l'Établissement, avec la CME pour qu'effectivement l'Hôpital Saint-Jacques soit remonté. Nous nous sommes battus avec les chirurgiens, avec les médecins pour refaire les blocs opératoires, construire de nouveaux plateaux techniques. Nous avons bien travaillé. Vous savez, je ne fais pas comme l'opposition ici, je ne critique pas systématiquement. Quand les choses avancent je le dis, c'est peut-être comme ça qu'on est crédible et je dis que j'ai bien travaillé avec l'ARH, qui nous a bien aidés et on a eu une bonne écoute du Ministère de la Santé par rapport au dossier de l'Hôpital c'est vrai et du Ministre BERTRAND, c'est vrai aussi. Le dossier avance et le Directeur Général de l'Hôpital nous a informés lors de l'avant-dernier Conseil d'Administration qu'il signalait les ordres de services. Donc les remontées de Saint-Jacques à Minjoz, c'est commencé.

Et nous allons en plus faire quelque chose que nous n'avions même pas espéré. En plus de l'agrandissement nous avons vu la maquette dernièrement lors des vœux de l'Hôpital, nous avons aussi la certitude de pouvoir restaurer l'ancien Jean Minjoz qui date de 25 ans, c'est Simone WEIL qui à l'époque l'avait voulu avec Jean MINJOZ, nous allons refaire et réhabiliter l'ensemble. Il y a donc un projet très très vaste, un projet d'envergure qui va là aussi créer beaucoup d'emplois, un projet à plus de 100 M€.

Mais concernant Saint-Jacques, que je sois bien entendu, que cela soit très clair, le Maire et sa majorité comme son opposition savent que Saint-Jacques c'est un bijou. Bien sûr, nous avons commencé à réfléchir, bien sûr des études sont en train d'être lancées mais concernant le Conservatoire on sait très bien qu'il y a quand même une nécessité puisque l'Hôpital Saint-Jacques ne sera libéré qu'en 2012 - 2013 et que si on peut effectivement commencer à réfléchir, on ne pourra pas obtenir la réalisation de travaux immédiats. Mais bien sûr que Saint-Jacques va être valorisé, il va être valorisé dans le domaine culturel certainement, dans le domaine des congrès mais aussi pour du médico-social. N'oublions pas que dans les années à venir il y aura de plus en plus de personnes âgées dans toutes les villes et spécialement à Besançon et un des problèmes posés par la libération de l'Hôpital Saint-Jacques c'est que beaucoup de personnes qui travaillaient, qui venaient là vont partir. Il faut donc que nous ramenions de la population à l'Hôpital Saint-Jacques pour pouvoir continuer à amener de l'activité au centre-ville, au cœur de la ville, c'est pour cela qu'on pense aussi à la mise en place de médico-social.

Je suis déjà allé à deux reprises avec Claude JEANNEROT sur place, qui est très inquiet par rapport aux places qui vont manquer pour les personnes âgées. Nous sommes déjà allés à deux reprises avec Claude JEANNEROT, avec Paulette GUINCHARD pour voir comment on pouvait dans une partie de l'Hôpital effectivement envisager la création de places pour pouvoir accueillir les personnes âgées. Donc du médico-social, l'accueil de personnes âgées, domaine culturel, pourquoi pas économique, lieu de prestige, nous ferons de Saint-Jacques, nous garderons un bijou. Ce que nous prenons comme engagement, ce que je prends comme engagement pour la population, c'est que ça restera un lieu public. La solution la plus simple, j'ai déjà été contacté par beaucoup de promoteurs, c'est de le vendre pour le transformer en petits logements. Ça on ne le veut pas. Il y a certainement des parties où on pourra le faire, le secteur de la Mère et l'Enfant par exemple qui ne présente pas un caractère architectural très important, on pourra certainement nettoyer cela pour faire autre chose, de même tout ce qui est dans la cour au milieu, ces préfabriqués qui sont indignes d'un Hôpital de cette qualité-là. Je ne voudrais pas vous laisser croire que seuls nos amis de l'opposition sont effectivement préoccupés par cela. Ils sont préoccupés, ils ont raison, mais la différence c'est que nous, nous y travaillons.

Je ne vais pas tout reprendre ce qui a été dit. Pascal BONNET a parlé d'une pause fiscale pré-électorale, c'est bon ! Moi ce que je vois c'est qu'effectivement l'impôt est lourd et je ne me moque pas des gens qui paient des impôts, d'abord parce que j'en paie et j'en paie pas mal. Au contraire je dis que l'impôt est difficile à payer pour tout le monde, c'est pour cela que nous devons être très rigoureux, très exigeants, que chaque euro dépensé doit être un euro bien dépensé. Et si vous assistez à mes vœux au personnel municipal ou de l'Agglomération, je les félicite pour la qualité de leur travail et je dis qu'on doit encore faire mieux avec moins d'argent, faire plus en dépensant moins. Voilà ce que j'ai dit dans ces deux collectivités et le personnel est très mobilisé par rapport à cela.

Concernant l'Institut Fédératif de Recherche de Cancérologie, vous savez que c'est une idée que j'ai lancée il y a environ un an et je remercie ici le Président du Conseil Régional qui, alors que ce n'est pas de sa compétence, a accepté de dégager 1,5 M€ pour ce projet. Je remercie le Président du Conseil Général, alors que ce n'est pas de la compétence du Conseil Général, d'avoir dégagé 1 ou 2 M€. La Ville de Besançon et l'Agglomération vont mettre chacune 2 M€, actuellement nous avons 7 M€ de dégagés. Nous avons 1 M€ de la Ligue contre le Cancer pour les aménagements à l'intérieur, ce qui fait 8 M€. Nous allons rencontrer l'INCa, l'Institut National du Cancer pour pouvoir continuer à avancer dans ce domaine parce que, Monsieur ROSSELOT, je ne sais pas ce que l'histoire retiendra de moi, je ne travaille d'ailleurs pas pour cela, mais je voudrais qu'à Besançon dans la capitale régionale puisque nous n'avons pas de centre anti-cancer, on ait un Institut Fédératif de Recherche contre le Cancer dont je présenterai prochainement le premier projet, avec ceux qui sont au premier titre intéressés, à savoir les professeurs de médecine qui travaillent dans ce domaine, l'ARH parce que là aussi nous avons une bonne écoute de M. Patrice BLEMONT de l'ARH de Franche-Comté. J'espère que par rapport à cela il n'y aura pas de polémique parce que cette maladie-là touche tout le monde et c'est pour cela que j'espère bien que la

Haute-Saône, le Jura et le Territoire de Belfort, alors que ce n'est pas dans leurs compétences, viendront aussi nous aider pour ce projet. J'espère que je pourrai fédérer, récolter, nous avons déjà levé 8 M€, ce qui n'est pas rien. Ensuite ce à quoi je suis attaché, c'est que cet Institut Fédératif de Recherche contre le Cancer, IFRC, ait une gouvernance publique afin que cela reste de la santé publique. Bien sûr, il y a à Besançon deux autres partenaires importants, la Polyclinique de Franche-Comté et la Clinique Saint-Vincent. Nous allons finaliser ce projet et nous verrons comment nous pourrons travailler avec elles. Ce qu'il faut c'est que nous soyons soignés. Voilà pour répondre à vos questions sur l'IFRC. Pour moi vraiment c'est quelque chose de très important, pour tout un tas de raisons, entre autres tout à fait personnelles.

Quand vous parliez Monsieur BONNET, de Claude GIRARD, je crois qu'il y a au moins un reproche qu'on ne peut pas me faire, c'est de n'en pas parler. J'étais encore aux vœux à Dannemarie-sur-Crête où j'ai évoqué sa mémoire, je ne suis pas sûr que ce soit le cas de tous ceux qui étaient là, parce qu'avec Claude GIRARD nous n'étions pas d'accord, c'était un adversaire de taille, un adversaire redoutable mais loyal. Je ne l'oublie pas et je serai ému de participer effectivement samedi à la cérémonie au cours de laquelle on donnera le nom de Claude GIRARD au Collège de Châtillon dont il avait été le père.

Maintenant ce qu'a dit M. ROSSELOT concernant l'accès au document budgétaire, je pense qu'on peut se servir ici de cette tribune pour faire des grands cours sur un ton professoral. Ce que nous voulons nous, c'est que le budget on puisse le comprendre. C'est pour cela que depuis deux ans nous avons fait éditer un DVD que nous distribuons dans toutes nos réunions pour expliquer le budget. Les Bisontines et les Bisontins ont le droit de savoir ce qu'on fait de leur argent, c'est même notre devoir de le leur dire. Alors maintenant, par rapport à l'article paru dans l'Expansion, je ne vais pas rentrer dans la polémique. On vous a expliqué que ce n'était pas les mêmes chiffres, qu'on ne tenait pas compte des agglomérations qui avaient une fiscalité propre. On vous a fait une note qu'on vous a distribuée et elle ne vous a pas convaincus, ça ne m'étonne pas mais je ne vais pas relancer le débat par rapport à cela.

On voudrait nous faire passer pour des archaïques et on nous dit qu'il faut moderniser la dépense publique. Nous avons mis en place depuis 2006 un système de pilotage financier par activité et là c'est une gestion moderne. Nous avons aussi une gestion très moderne de notre dette ; chaque jour la Direction des services financiers analyse les taux. Et lorsque nous avons trop de fonds de trésorerie, nous avons négocié avec une banque je ne sais plus laquelle parce que nous faisons toujours des appels d'offres et c'est le plus offrant qui l'emporte, nous remboursons nos emprunts et à la fin du mois, si nous avons besoin de trésorerie, nous réempruntons. Cela se fait au jour le jour. Nous avons une gestion exemplaire de notre dette et je peux vous dire que Michel KLOPFER qui est effectivement le Pape de la finance nous a félicités et dit par rapport à cela que nous sommes exemplaires.

Je pourrais encore vous parler de beaucoup de choses. Quand vous parlez du désendettement, vous nous dites que nous avons étalé, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous reproche justement de ne pas assez étaler, il nous dit de le faire sur l'ensemble des générations. Nous avons des emprunts qui sont étalés comme nous en avons toujours eus et nous en avons d'autres qui sont moins étalés. La durée moyenne de notre dette est de 9 ans.

Quand on parle de Besançon, je crois qu'il faut dire que grâce à nos efforts communs à nous tous, on parle de plus en plus de notre ville. Par rapport à l'économie, j'ai conscience que le développement économique de notre ville est capital. On en parle cette année dans les orientations budgétaires mais on en parle tous les ans à l'Agglomération qui en a la compétence. D'ailleurs dans mon discours demain soir de vœux à l'Agglomération auquel je vous invite à assister, je vais commencer par là parce que l'économie c'est le centre de tout et je ne fais que reprendre là les thèses de mon ami STRAUSS-KAHN qui dit comme je le disais d'ailleurs, qu'on ne peut pas dépenser des richesses si on ne les a pas créées auparavant. Vous n'avez pas à me dire bravo Madame, ça fait des années que je le dis. M. LAMBERT nous a fait une grande leçon de morale sur le fait qu'on ne devait pas interrompre les orateurs, ce que vous faites ainsi que M. ROSSELOT constamment ce soir.

**Mme Françoise BRANGET** : Vous en profitez pour développer pendant que je parle alors (rire de Mme BRANGET).

**M. Jean ROSSELOT** : Celui qui m'a interrompu c'est qui ?

**M. LE MAIRE** : Ça ne me fait même pas rire parce que j'aurais espéré que ce soir le débat ait plus de tenue et je suis très content qu'on ne retransmette pas les débats sur Internet parce que ça donnerait une sacrée idée de la démocratie locale. Madame BRANGET, est-ce que vous voulez bien me laisser parler, s'il vous plaît ? Vous n'êtes pas ici à l'Assemblée Nationale, profitez-en toutefois car il vous reste encore trois mois. Ce qui m'intéresse Madame, ce que je voudrais vous dire concernant les entreprises, c'est ce que me disent les entrepreneurs que je rencontre avec Denis BAUD en permanence, c'est ce que me dit le Président de MICRONORA qui souligne partout combien la Ville et l'Agglomération et le Maire sont impliqués dans les entreprises. Demandez à Mme BLONDEAU ce qu'elle en pense. Elle vous dira combien, ainsi que le Président de MICRONORA ils savent que la Ville et l'Agglomération les soutiennent. Ils vous le diront parce qu'ils me l'ont dit au cours d'un déjeuner auquel d'ailleurs vous n'assistiez pas. Ce qui m'intéresse aussi c'est ce que dit le Président du GIMM, c'est ce que dit le Président des Microtechniques, effectivement ça m'intéresse.

Concernant les pays, Monsieur ROSSELOT, je veux vous renvoyer au rapport RICHARD commandé par le Gouvernement et qui, lui, préconise la disparition des pays puisqu'il dit que c'est une structure supplémentaire qui est inefficace. Ce n'est pas moi qui l'affirme, c'est le rapport RICHARD.

Maintenant concernant les problèmes de fiscalité locale, vous en avez beaucoup parlé Madame BRANGET. Ce que je pense concernant la fiscalité locale, ce qu'il faut au fond ce n'est pas ajouter de nouvelles impositions, une nouvelle fiscalité, ce qu'il faut c'est réorganiser la fiscalité locale qui telle qu'elle est n'est plus supportable. Il faut donc la réorganiser et pour cela il faudra beaucoup de courage car cela ne sera pas facile. Mes amis qui étaient au Gouvernement avaient fait des propositions mais ils ne sont pas allés jusqu'au bout et je le regrette. Entre autres si Joseph PINARD était là il rappellerait les campagnes de certains Sénateurs UMP et ce qu'ils avaient fait paraître par rapport à la réorganisation de ces finances locales.

Et puis Madame BRANGET concernant la bonne gestion, l'état de nos finances, j'ai une réponse à vous faire : nous nous sommes désendettés de 4 M€ supplémentaires et nous remettons 2 M€ dans les tranches annuelles. Le Bisontin retiendra cela plutôt que toutes les autres arguties que vous avez pu développer ici.

Concernant le patrimoine, je suis déjà intervenu là-dessus, vous ne me ferez pas passer pour celui qui ne connaît pas et ne respecte pas le patrimoine à Besançon. Je pense que depuis longtemps on n'a jamais fait autant pour le patrimoine dans cette ville et lorsque des personnes voyagent et viennent ici à Besançon, toutes me disent combien cette ville est belle et toutes me disent qu'elles ne la connaissent pas encore suffisamment. Nous sommes fiers de notre ville et effectivement nous aurons encore avec Vauban l'occasion de la développer. Pour reprendre les termes un peu cavaliers de M. ROSSELOT, je ne dis pas Vauban, Vauban, Vauban, je ne saute pas comme un cabri sur ma chaise, non parce que Vauban ce n'est pas tout, Vauban c'est la cerise... -Monsieur ROSSELOT vous me laissez terminer- ROSSELOT ce n'est pas tout... non Vauban ce n'est pas tout (rires) -c'est un lapsus révélateur pour moi- Vauban ce n'est pas tout et tout ne va pas tourner autour de Vauban cette année. Vauban c'est la cerise sur le gâteau et on doit cela au Président de la République. Je vous le répète et ça va certainement en ennuyer quelques-uns, je le dis parce que c'est la vérité, vous n'y étiez pas mais moi je suis allé à l'Élysée et je sais que l'on doit cela au Ministre de la Culture que j'ai rencontré à trois reprises et au Ministre de l'Environnement que j'ai également rencontré. C'est à ces personnes-là que nous devons Vauban, et à Alain BAYROU, le Maire de Briançon, à Gilbert MEYER, le Député-Maire de Colmar et à Maurice ZIMMERLE, le Maire de Neuf Brisach qui ne sont pas spécialement, comme vous le savez, des amis politiques mais je le dis parce que c'est la vérité et je ne veux pas critiquer systématiquement comme vous. Ils ont leurs analyses, ils font leur politique mais là-dessus nous avons été unis et nous avons gagné. D'ailleurs je redis une chose, Vauban, chers amis, ce n'est pas gagné, on a encore un an et demi à travailler. Certainement dans un an et demi quand on aura gagné, certains diront : de toute façon c'était facile... mais bien sûr, ça coule de source, c'était facile, eh bien nous n'avons pas encore gagné et c'est la cerise sur le gâteau parce qu'il y a Vauban mais je n'oublie pas le chômage, je n'oublie pas la précarité, je n'oublie pas l'exclusion, je n'oublie pas effectivement les difficultés économiques, tout ça je ne l'oublie pas. Et Vauban c'est un élément de plus. J'étais à Briançon dimanche où le Maire m'a dit : tu vois, depuis



qu'on a été retenu par le Gouvernement, deux promoteurs sont déjà venus pour bâtir un hôtel. Cela peut peut-être nous aider à avancer dans ce domaine-là mais ce n'est pas tout. Et je ne vais pas vous parler de Vauban à chaque fois parce que je n'oublie pas le reste. Je n'oublie pas aussi le logement dont maintenant on parle beaucoup et c'est tant mieux. D'ailleurs, concernant le droit opposable au logement, il faudra qu'on explique parce que c'est nécessaire. On ne peut pas continuer à vivre dans une société où il y a des gens qui sont aussi mal logés. Mais il faudra quand même que là aussi la solidarité nationale existe parce qu'on ne pourra pas demander aux communes, comme l'a dit justement Mme BRANGET, où il y a déjà le plus de personnes en difficulté de payer seules l'effort et que d'autres communes où il n'y a pas de personnes en difficulté, où il n'y a pas de ce fait de tentes le long du canal, ne participent pas. Il faudra là que la solidarité nationale joue sinon cela va retomber sur les départements, ou sur les communes, ou sur les agglomérations. Or on sait combien déjà le RMI a plombé les budgets départementaux.

Alors comme d'habitude, et je vais clôturer là-dessus, je pensais qu'on allait tirer les débats un peu vers le haut, chacun aura son avis là-dessus, je n'ai pas vraiment senti de propositions. Je veux bien lorsqu'on est en débat d'orientations budgétaires qu'on parle d'un certain nombre de choses mais certaines ont été à côté du sujet. Je ne condamne pas les maladresses parce qu'on peut se tromper, ce que je condamne surtout ce sont les affirmations péremptoires, je répète les affirmations péremptoires qui sont en fait basées sur quoi ? sur une mauvaise connaissance des dossiers ou quelquefois la volonté de ne pas donner les bonnes informations, ça je le condamne. Par contre, on a le droit de se tromper. Parce que vous disiez mon cher Bernard LAMBERT, que j'avais été dans l'opposition au Conseil Général mais si vous avez assisté à des séances du Conseil Général par le passé -on me dit que maintenant ça a un peu changé mais ça tient aussi peut-être à la personnalité des gens- il y avait un vrai débat et il nous arrivait de dire quelquefois que les propositions étaient bonnes. Il me semble même qu'une fois on avait voté le budget, il faudrait demander cela à Joseph PINARD, notre mémoire ; oui on l'avait voté du temps de Georges GRUILLOT une fois sans doute parce qu'il était bon. Si aujourd'hui on doit Vauban à Jacques CHIRAC, pourquoi ne le dirais-je pas ? Je le dis et vous feriez bien de vous inspirer de cela, de ne pas toujours tomber dans la critique négative et plutôt aller un peu dans la construction parce que ce soir l'architecte ROSSELOT comme l'a très bien dit Yves-Michel DAHOUI, je n'ai pas le sentiment qu'il ait beaucoup tracé les contours d'une maison solide.

**Mme Joëlle SCHIRRER :** Je voudrais répondre à Bernard LAMBERT sur la diffusion de l'information auprès des élèves de collèges. Des pôles de compétences ont été mis en place par l'Éducation Nationale. L'Académie de Besançon avec le CRDP bénéficie d'un pôle compétence patrimoine et d'un pôle compétence danse. Le pôle de compétence patrimoine est piloté par le CRDP, la DRAC et avec une assise qu'elle prend sur les musées des techniques comtoises. Je me suis battue pour que la Citadelle et la Ville de Besançon soient aussi dans cette convention et à partir de là nous travaillons avec la personne responsable de l'action culturelle au Rectorat, Annie BAUD, qui est chargée de monter des projets avec les établissements scolaires, notamment second degré tout confondu. Autre information, il y a aussi des formations qui sont proposées dans le cadre de l'IUFM et de la formation continue aux enseignants du second degré. Pour le premier degré, vous savez qu'un kit pédagogique est mis en place pour les élèves des écoles, dont bénéficieront les écoles de Besançon et on a proposé que ce même kit pédagogique soit pris en charge par la Communauté d'Agglomération pour les écoles de la périphérie.

**M. LE MAIRE :** Merci. Ce débat est clos, il a duré 2 heures et demie. Je remercie l'opposition pour les propositions très constructives qu'elle nous a faites».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires proposées, de l'actualisation du PPI et du bilan des actions menées dans les zones urbaines sensibles.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.*